

PROGRAMME DE PRÉVENTION

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DU TRAVAIL

2026 - 2027

Construction Savite inc

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

N° mutuelle
MUT00825

Association(s) sectorielle(s) paritaire(s)
Construction www.asp-construction.org;



membre du groupe



www.accisst.com • info@accisst.com

	<i>Région de Québec</i>	<i>Région de Montréal</i>	<i>Ligne sans frais</i>
Téléphone	(418) 656-0202	(514) 223-2323	1 888 864-7578
Télécopieur	(418) 864-7954	(514) 223-2424	1 877 864-7954

Table des matières

Programme de prévention

Risques Psychosociaux	1
-----------------------------	---

Gestion de la SST

Accueil des nouveaux travailleurs	3
Comité Santé et sécurité	4
Enquête et analyse des accidents	5

Premiers soins et mesures d'urgence

Premiers soins	6
Douche oculaire	7
Mesures d'urgence sur les chantiers	8
Agression physique ou verbale	10
Piqûres d'insectes	11
pique de tique	12
Travail seul	14

Environnement de travail

Chutes de même niveau	15
Planchers glissants	17
Tenue des lieux	18
Sécurité du public	19
Contrôle de la circulation sur les chantiers	20
Qualité de l'air (Poussières nuisibles)	22
Monoxyde de carbone	23

Produits contrôlés

SGH - (SIMDUT 2015)	24
---------------------------	----

Protection des travailleurs

Équipements de protection individuelle	28
Sécurité des machines	29
Cadenassage et étiquetage	31
Risques attribuables à l'effort physique	33

Bruit	34
Lavage des mains	36
Travailler en présence de silice	37
Contraintes thermiques reliées à la chaleur et/ou au froid	40
Travail en hauteur	42
Entreposage	43
Livraison	46

Outils et équipements

Couteaux à lames rétractables	48
Outils manuels	49
Meuleuse portative (buffer)	50
Air comprimé et outils pneumatiques	52
Scie à onglets à fer	54
Échelles et escabeaux	55
Échafaudage	58
Scie à béton	60
Mélangeur à béton	61
Chauffage temporaire	62
Scie à onglets	63
Scie circulaire	64
Scie radiale	66
Banc de scie	67

Véhicules

Ronde de sécurité	68
Somnolence au volant	69
Transport des travailleurs	70
Utilisation de véhicules	72

Machineries et appareils

Appareils de levage (grue, plate-forme mobile à bras articulé ou non et nacelle)	74
Chariot élévateur tout terrain à portée variable	82

Pause santé sécurité

Pause Sécurité	87
----------------------	----

Outils divers

Nomination d'un représentant à la prévention	88
Engagement en santé et sécurité	89
Fiche d'accueil des nouveaux travailleurs	91
Formulaire EAA	92
Inventaire des produits contrôlés	94
Engagement du sous-traitant	95
Fiche de cadenassage	97
Audit du système de cadenassage	98
Audit d'application du cadenassage	99
Sécurité des machines	100
Grille d'inspection (Vierge)	102
Organisation en santé et sécurité	103
Bruit et température (annexe RSST)	104
Grille d'inspection trousse de premiers soins pour véhicule	105
Analyse de la sécurité des tâches	106
Avis de mesures disciplinaires détaillé	107

BILAN

Le bilan énonce les actions et les mesures prises par le responsable en santé et sécurité du travail pour la mutuelle de prévention en regard de la prise en charge de la santé et de la sécurité chez les membres identifiés par la CNESST

	Mesures complétées	Date	Responsable(s)
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			

POLITIQUE EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL


Notre organisation considère que la santé et la sécurité (SST) de ses employés est importante. C'est pourquoi elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs, entre autres en :

- S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires;
- Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs;
- Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire;
- Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés.

Pour assurer une gestion efficace de la santé et de la sécurité du travail, nous comptons sur l'engagement de chaque travailleur à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, entre autres en :

- Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux de travail;
- Prenant connaissance du programme de prévention;
- Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette politique réfère principalement à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.



La direction

9 mars 2026

Date d'entrée en vigueur de
la politique

POLITIQUE DE DECLARATION DES LESIONS PROFESSIONNELLES

1. Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans l'entreprise et qui oblige l'enquête et analyse de celles-ci afin de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent pour éviter la répétition d'événements semblables.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001).
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1).

3. Responsabilités des parties

L'employeur doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Désigner une ou des personnes ayant l'autorité d'agir en son nom dans le cadre de la présente politique;
- Prodiger les premiers soins et faire transporter à ses frais le travailleur accidenté vers un centre hospitalier, au besoin;
- Communiquer dans les plus brefs délais avec Le Groupe ACCIsst inc. votre mutuelle de prévention;
- Aviser la CNESST dans les 24 heures dans le cas d'un événement visé par l'article 62 de la LSST et ne procéder à aucune modification des lieux ou des installations;
- Procéder dans les plus brefs délais à l'analyse de l'évènement, proposer les correctifs et s'assurer de leur mise en place afin d'éviter la répétition d'évènements similaires;
- Assister le travailleur dans la rédaction de sa réclamation et lui fournir les informations requises à cette fin;
- Remettre un formulaire d'assignation temporaire au travailleur qui doit quitter l'établissement pour consulter un médecin;
- Encourager et favoriser le maintien du lien d'emploi advenant une incapacité temporaire ou permanente de l'employé à la suite d'un accident de travail;
- Respecter les recommandations du médecin lors de la mise en place d'une assignation temporaire ou du retour en emploi.

Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Déclarer à son employeur tout événement sans délai, avant de quitter l'établissement et/ou de consulter un médecin;
- Remplir le registre d'accidents conformément à la procédure établie
- Collaborer à l'enquête et à l'analyse d'accident;
- Valider avec l'employeur s'il y a lieu de compléter le formulaire CNESST « Réclamation du travailleur »;
- Consulter un médecin sans délai si l'événement empêche la poursuite du travail et lui remettre le formulaire d'assignation temporaire;
- Respecter les recommandations du médecin;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire rempli et l'attestation médicale à son l'employeur;
- Se présenter à tous les examens médicaux légalement requis par l'employeur.

4. Procédure à suivre par le travailleur

Étape 1 : Déclarer l'évènement sans délai

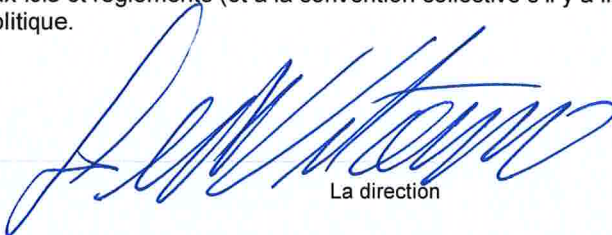
- Aviser l'employeur dès qu'un événement se produit, afin de recevoir si nécessaire, les premiers soins. (Si le travailleur n'est pas en mesure de le faire en raison de la gravité de la blessure, une autre personne peut s'en charger);
- Consigner tous les événements, par écrit, dans le registre d'accidents prévu à cet effet en présence d'un témoin et/ou de l'employeur et faire signer ce dernier;
- Retourner au travail normal si la condition le permet. Dans le cas contraire, le travailleur doit obligatoirement aviser l'employeur avant de quitter et consulter un médecin dans les plus brefs délais;
- Demander un formulaire d'assignation temporaire avant de quitter l'établissement;
- Faire remplir le formulaire d'assignation temporaire par le médecin lors de la première visite médicale et le remettre à l'employeur sans délai;
- Remplir les formulaires de la CNESST nécessaires à une réclamation, s'il y a lieu;
- Collaborer à l'enquête et analyse d'accident à la demande de l'employeur;
- Demeurer disponible pour répondre à toutes les questions de l'employeur en lien avec un évènement.

Étape 2 : Obtenir les soins médicaux appropriés et faire les suivis requis

- Consulter sans délai un médecin lorsque l'évènement empêche la poursuite du travail;
- Demander au médecin de remplir une attestation médicale et en remettre une copie à l'employeur;
- Transmettre un rapport médical à la CNESST pour chacune des visites chez le médecin et en fournir une copie à l'employeur afin de faire le suivi de l'évolution de la lésion;
- Informer l'employeur sans délai de la date de consolidation fixée par votre médecin traitant;
- Demeurer disponible afin de faire un suivi médical de votre dossier;

5. Mesures disciplinaires

L'employeur peut imposer les mesures disciplinaires ou administratives qu'il juge appropriées, conformément aux lois et règlements (et à la convention collective s'il y a lieu) lorsqu'un travailleur contrevient à la présente politique.



La direction

9 mars 2026

Date d'entrée en vigueur de la
politique

POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

1. Objectif

La présente politique d'assignation temporaire vise à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles.

Objectifs spécifiques:

- Préserver les connaissances et les qualifications des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Favoriser la réadaptation des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Favoriser le prompt rétablissement et le maintien au travail des travailleurs victimes de lésions professionnelles;
- Préserver les contacts entre les travailleurs victimes de lésions professionnelles et leur milieu de travail;
- Encadrer et assurer l'application juste et équitable du processus d'assignation temporaire au sein de l'entreprise;
- Réduire la durée des absences et des coûts reliés aux lésions professionnelles.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Lois sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) Articles : 37 à 37.3

3. Travailleurs visés

Sont visés par la présente politique :

- Le travailleur dont la lésion n'est pas encore consolidée, mais qui peut remplir d'autres fonctions chez son employeur;
- Le travailleur dont la lésion est consolidée, mais qui est toujours incapable d'exercer son emploi ou un emploi convenable.

4. Conditions d'application

- L'employeur peut assigner temporairement un travailleur victime d'une lésion professionnelle en attendant qu'il redevienne capable d'exercer son emploi ou devienne capable d'exercer un emploi convenable, même si la lésion, à condition que le médecin qui a charge du travailleur juge que :
 - Le travailleur est raisonnablement en mesure d'accomplir le travail auquel l'employeur veut l'assigner temporairement;
 - Le travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion;
 - Le travail est favorable à la réadaptation du travailleur.
- L'employeur peut mettre fin à l'assignation temporaire en tout temps.

5. Salaire et avantages

- L'employeur verse au travailleur en assignation temporaire le salaire et les avantages liés à l'emploi qu'il occupait lorsque sa lésion professionnelle s'est manifestée, et dont il bénéficiait s'il avait continué à l'exercer.
- Si le salaire et les avantages liés à l'emploi sont modifiés pendant que le travailleur est en assignation temporaire, il doit bénéficier de ces changements comme s'il occupait normalement son emploi.

6. Responsabilités des parties

Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Déclarer sans délai sa lésion à l'employeur;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au médecin qui a charge et s'assurer qu'il le complète;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail complété par le médecin qui a charge à l'employeur;
- Effectuer le travail qui lui a été assigné temporairement et autorisé par le médecin qui a charge sous peine de s'exposer à une suspension de son indemnité de remplacement de revenu par la CNESST et/ou des mesures disciplinaires de l'employeur.

L'employeur doit :

- Identifier des tâches pouvant être assignées temporairement;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au travailleur victime d'une lésion professionnelle afin qu'il soit complété par le médecin qui a charge;
- Convoquer le travailleur à son assignation temporaire dès qu'il est autorisé par le médecin qui a charge;
- Envoyer une copie du formulaire d'assignation temporaire d'un travail à la CNESST pour donner suite à l'autorisation ou au refus par le médecin qui a charge;
- Aviser la CNESST de la prise en charge totale ou partielle de salaire du travailleur assigné temporairement et de tout changement qui pourrait influencer le versement de l'indemnité de remplacement de revenu;
- Soutenir le travailleur assigné temporairement dans ses nouvelles tâches.

7. Mesures disciplinaires

L'employeur peut imposer les mesures disciplinaires ou administratives qu'il juge appropriées conformément aux lois et règlements (et à la convention collective s'il y a lieu) lorsqu'un travailleur contrevient à la présente politique.



La direction

9 mars 2026

Date d'entrée en vigueur de la
politique

Politique de Prévention de la Violence et du Harcèlement en Milieu de Travail

1. Objectif

- Créer un environnement de travail respectueux, sûr et exempt de violence et de harcèlement.
- Prévenir et gérer efficacement tous les types de violence et de harcèlement, y compris ceux liés à des situations familiales ou conjugales.
- Affirmer l'engagement de l'entreprise à faire cesser toute situation de harcèlement et de violence en lien avec le travail, y compris le harcèlement et la violence provenant de sources externes.
- Indiquer les moyens mis en place pour prévenir le harcèlement et la violence.
- Établir la procédure de prise en charge des plaintes et des situations problématiques.

2. Portée

- La politique s'applique à l'ensemble du personnel de l'entreprise à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les lieux et contextes liés à l'emploi, y compris :
- Les lieux de travail, incluant les lieux de télétravail.
 - Tout autre lieu où les personnes sont susceptibles de se trouver dans le cadre de leur emploi (ex. : aires communes, réunions, formations, déplacements).
 - Lors d'activités sociales liées au travail.
 - Les communications transmises ou reçues par tout moyen, technologique ou autre (ex. : médias sociaux, courriels, textos, affichage, lettres).

3. Responsabilités des parties

➤ Employeurs :

- Fournir un lieu de travail sûr et respectueux.
- Sensibiliser et former les employés sur la prévention de la violence et du harcèlement.
- Répondre rapidement et efficacement à toute plainte ou signalement.
- Protéger la confidentialité des plaintes et des personnes impliquées.
- Prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de la politique.

Employés :

- Respecter les normes de comportement professionnel.
- Signaler tout incident de violence ou de harcèlement dont ils sont témoins ou victimes.
- Coopérer avec les enquêtes menées par l'entreprise et les ressources externes

4. Définitions

➤ **Harcèlement selon la LNT (article 81.18) :**

« Une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et entraînant pour lui un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut également constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu.

Harcèlement en milieu de travail :

Tout comportement, commentaire, action ou geste répété non désiré et non sollicité qui crée un environnement de travail hostile, intimidant ou offensant pour un employé.

- **Harcèlement physique** : Comportements non désirés et répétés visant à intimider, dominer ou contrôler une personne par des contacts physiques non consentis ou menaçants.
- **Harcèlement psychologique** : Comportements répétés visant à déstabiliser, humilier, intimider ou contrôler psychologiquement une personne.
- **Harcèlement conjugal** : Comportements abusifs ou coercitifs exercés par un conjoint ou un partenaire intime.
- **Harcèlement familial** : Comportements abusifs ou coercitifs exercés par un membre de la famille.
- **Harcèlement à caractère sexuel** : Comportements sexualisés inappropriés et non désirés, agressions sexuelles ou harcèlement en raison du sexe ou du genre

➤ **Violence en milieu de travail :**

Toute action, comportement ou menace pouvant causer des blessures physiques, des dommages psychologiques ou un traumatisme émotionnel à un employé, y compris la violence conjugale ou familiale.

- **Violence physique :** Utilisation de la force physique pour infliger des dommages, des blessures, ou exercer un contrôle sur une autre personne.
- **Violence psychique (ou psychologique) :** Comportements visant à manipuler, contrôler, humilier, intimider ou dégrader mentalement une personne.
- **Violence sexuelle :** Toute forme de comportement sexuel imposé à une personne sans son consentement. Ces actions visent à humilier, dominer ou contrôler la victime.
- **Violence conjugale :** Abus physiques, émotionnels, sexuels, ou économiques perpétrés par un partenaire intime.
- **Violence familiale :** Violence entre les membres d'une même famille.



➤ **Civilité et Incivilité :**

- **La civilité** fait référence à l'ensemble des comportements respectueux, courtois et bienveillants dans les interactions en milieu de travail, favorisant un environnement sain et collaboratif.
- **L'incivilité** représente tout comportement discourtois ou irrespectueux, intentionnel ou non, qui risque de perturber l'harmonie et le climat de travail.

5. Procédures de Signalement

- Tout membre du personnel qui estime vivre ou être témoins d'harcèlement ou de la violence dans le cadre du travail peut déposer une plainte aux **personnes désignées** afin que l'employeur puisse prendre les actions requises pour corriger la situation.
- Un signalement ou une plainte peuvent être formulés verbalement ou par écrit.
- Les employés ont le droit de signaler de manière confidentielle et sans crainte de représailles.
- La loi interdit toute forme de préjudice ou de représailles de la part de l'employeur dans le cadre du traitement et du règlement d'une plainte ou d'un signalement.

Personnes désignées

Les personnes désignées par l'employeur pour recevoir et prendre en charge les plaintes et les signalements sont les suivantes :

- **[Nom de la personne responsable no 1], [Fonction], [Coordonnées]**
- **[Nom de la personne responsable no 2], [Fonction], [Coordonnées]**

Responsabilités des personnes désignées

- Informer le personnel sur la politique de l'employeur en matière de harcèlement et de violence.
- Recevoir les plaintes et les signalements.
- Évaluer chaque demande et recommander les actions ou les interventions appropriées.
- Déterminer qui sera la personne compétente pour l'intervention.
- Faire les suivis afin d'assurer que les personnes concernées sont adéquatement soutenues et que l'intervention a permis d'obtenir les effets souhaités.

6. Intervention et Mesures Correctives

- Les incidents de violence ou de harcèlement seront traités rapidement et de manière appropriée.
- Des mesures disciplinaires seront prises conformément aux politiques de l'entreprise, pouvant aller jusqu'au licenciement, **la violence et le harcèlement sont une tolérance zéro.**
- Les victimes recevront un soutien et un accompagnement approprié,

7. **Coordination avec les Autorités Compétentes**

- L'entreprise coopérera avec les autorités compétentes, telles que la police, les services sociaux, le CLSC, etc.

8. **Communication et Sensibilisation**

- Cette politique sera communiquée à tous les employés et fera l'objet d'une sensibilisation continue à travers des formations, des affichages et d'autres canaux de communication.

9. **Évaluation et Révision**

- Cette politique sera régulièrement évaluée et révisée pour s'assurer de son efficacité dans la prévention et la gestion de la violence et du harcèlement en milieu de travail.

10. **Formation et compétences**

- L'employeur s'assurera que les personnes désignées pour recevoir et prendre en charge les plaintes et les signalements seront dûment formées et disposeront des compétences et des outils nécessaires pour le traitement et le suivi de la plainte ou du signalement.

11. **Engagement**

- L'employeur s'engage à respecter la politique et assumer la prise en charge du harcèlement et de la violence. Il assure que ses recommandations et ses interventions seront impartiales, respectueuses et confidentielles.

12. **Obligation légale**

- **Cette politique répond à l'obligation du paragraphe 16 de l'article 51**



La direction

3 mars 2026

Date

Personne désignée 1



Date

19 mars 2026

Personne désignée 2



Date

19 mars 2026

Annexe: Processus d'Enquête en Entreprise pour les Cas de Harcèlement

1. Initiation de l'Enquête

- Discussion initiale : Lorsqu'un employé pense être victime de harcèlement, il est encouragé à discuter directement avec la personne concernée pour exprimer son inconfort.
- Signalement : Si le problème persiste, l'employé doit signaler la situation à l'employeur par une plainte écrite.

2. Étapes de l'Enquête

- Réception de la Plainte : L'employeur reçoit et enregistre la plainte.
- Vérification de la Recevabilité : Évaluation initiale pour déterminer si les faits allégués pourraient constituer un harcèlement.
- Convocations d'Entrevues : Organisation d'entrevues avec toutes les parties concernées (plaignant, accusé, témoins).
- Médiation et Collecte de Témoignages : Possibilité de médiation et collecte de témoignages de témoins, incluant des experts si nécessaire.
- Analyse et Conclusions : L'enquêteur analyse les informations recueillies et rédige un rapport final avec des conclusions et recommandations.

3. Gestion de l'Enquête

- Confidentialité : Maintien strict de la confidentialité tout au long du processus.
- Sélection de l'Enquêteur : Choix d'un enquêteur impartial pour éviter tout conflit d'intérêts.
- Cadre Syndical : Si applicable, gestion des plaintes via un processus de grief selon les modalités de la convention collective.

4. Suivi et Mesures Correctives

- Actions Correctives : Mise en œuvre des recommandations de l'enquêteur pour corriger la situation.
- Soutien aux Victimes : Offre de soutien et de ressources aux victimes de harcèlement.

Il est essentiel de respecter la confidentialité tout au long de l'enquête et d'éviter que les parties se croisent. Le choix de l'enquêteur doit également être fait avec soin, en s'assurant qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Pour les salariés dans une organisation syndiquée, le recours se fait souvent par le biais d'un grief, avec un délai de 2 ans pour déposer une plainte après la dernière manifestation de harcèlement, sauf si la convention collective prévoit un délai plus long.

Cette annexe est conçue pour assurer une gestion efficace et respectueuse des plaintes de harcèlement au sein de l'entreprise, en conformité avec la législation en vigueur.

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR MEMBRE D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

- Se doter d'un programme de prévention conforme à la LSST.
- Ce programme doit être mis à jour annuellement lors des années subséquentes.
- De forme libre, ce programme doit être adapté aux risques présents dans le milieu de travail.
- Afficher le programme de prévention et l'avis d'appartenance à la mutuelle dans un lieu facilement accessible aux travailleurs.
- S'assurer de l'application du programme de prévention.
- Favoriser le maintien du lien d'emploi pour les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.
- Demeurer en règle avec la CNESST tout au long de la participation au programme de mutuelle.

Obligation de l'employeur (LSST art. 51)

- S'assurer que les établissements sont équipés et aménagés de façons sécuritaires.
- Désigner des membres du personnel chargés des questions de santé et de sécurité et afficher leur nom.
- S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires.
- Contrôler la tenue des lieux de travail.
- Utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques.
- Prendre les mesures de sécurité contre l'incendie prescrites par règlements.
- Fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état.
- S'assurer que l'émission d'un contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte pas atteinte à la santé ou la sécurité.
- Informer le travailleur sur les risques et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés.
- Afficher les informations transmises par la Commission, régie régionale et le médecin responsable.
- Fournir les moyens et équipements de protection individuels.
- Permettre aux travailleurs de se soumettre aux examens de santé.
- Communiquer la liste des matières dangereuses utilisées dans l'établissement et les contaminants qui peuvent y être émis.
- Collaborer avec le comité SST.

Obligations du travailleur

LSST art. 49 :

- Prendre connaissance du programme de prévention.
- Appliquer les directives et les méthodes de travail sécuritaires contenues dans le programme de prévention.
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.
- Éviter de mettre en danger la santé, sécurité ou intégrité physique des autres.
- Se soumettre aux examens de santé exigés pour l'application de la présente loi et des règlements.
- Participer à l'identification et l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

LSST art. 49.1 :

Le travailleur ne doit pas exécuter son travail lorsque son état représente un risque pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou encore celle des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ces lieux, notamment en raison de ses facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire.

- Sur un chantier de construction, l'état d'un travailleur dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire représente un risque aux fins du premier alinéa.

LATMP art. 265 :

Déclarer immédiatement tout accident ou toute maladie professionnelle à son supérieur, ou à défaut un autre représentant de l'employeur, avant de quitter l'établissement lorsqu'il est capable, ou sinon dès que possible.

Droit de refus (LSST art. 12 à 31)

- Un travailleur peut, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs raisonnables de croire que ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique (art. 12, LSST).
- La notion de danger dans les milieux de travail ne concerne pas uniquement la santé physique. En effet, il est possible d'exercer un droit de refus pour le motif que la santé mentale d'un travailleur est en danger.

Avis de mesures disciplinaires

- De par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Une des façons de s'assurer que les règles soient respectées est l'émission d'avertissement et si nécessaire, d'avis de mesure disciplinaire en cas de non-respect des règles.
- Dans le cadre du programme de **TOLÉRANCE ZÉRO** de la CNESST, toute dérogation, dans les circonstances suivantes, **sera sanctionnée par un avis écrit**, et une **correction immédiate** devra être effectuée par le travailleur en défaut :
 - Chutes de hauteur de plus de trois mètres
 - Chutes de hauteur à partir d'une échelle
 - Contact avec une pièce en mouvement d'une machine
 - Électrification avec une ligne électrique sous tension
 - Effondrement d'un échafaudage
 - Effondrement des parois d'un creusement non étançonnées
 - Exposition aux poussières d'amiante
 - Exposition aux poussières de silice
 - Roches instables
 - Exposition au monoxyde de carbone

Obligation de SIGNALER LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS (ART. 62 Isst)

L'employeur doit informer la Commission par le moyen de communication le plus rapide et, dans les 24 heures, lui faire un rapport pour tout événement entraînant :

- Le décès d'un travailleur;
- Pour un travailleur, la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;
- Des blessures empêchant plusieurs travailleurs d'accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable;
- Des dommages matériels de 150 000 \$ et plus.

➤L'employeur doit maintenir les lieux inchangés pour permettre à la CNESST d'effectuer une enquête.

➤Un changement aux lieux est permis seulement pour empêcher une aggravation de la situation ou si un inspecteur de la CNESST l'autorise.

➤L'employeur doit aviser le comité de santé-sécurité et le représentant à la prévention de l'évènement.

➤L'employeur doit transmettre une copie écrite de son rapport au comité de santé-sécurité, au représentant à la prévention et à l'association accréditée.

Propriété intellectuelle

Ce document est la propriété exclusive de :

Le Groupe ACCIsst inc.
Département de la prévention
5232, Boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G2G-2G9

Le droit d'utilisation de ce programme est limité. Sa reproduction est autorisée strictement pour votre entreprise. Toute diffusion de ce document à un tiers est interdite.

Vous pouvez obtenir une copie à jour de votre programme de prévention personnalisé sur notre site Internet, sous l'onglet *Zone clients*, au : **www.accisst.com**

Si vous ne disposez pas des services Internet, contactez votre consultant à la prévention pour obtenir une copie papier.

	Région de Québec	Région de Montréal	Ligne sans frais
Téléphone	(418) 656-0202	(514) 223-2323	1 888 864-7578

Références bibliographiques

Ce programme de prévention a été élaboré en fonction des lois et règlements régissant la santé et la sécurité du travail, spécialement :

- La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1).
- Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (c. S-2.1, r.19.01).
- La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q, c. A-3.001)
- Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, LQ 2021, c 27
- « L'assignation temporaire – Pour un prompt retour au travail », CNESST, 12 p.
- « Recueil des politiques en matière de réadaptation – indemnisation », Direction de l'indemnisation et de la réadaptation, CNESST, janvier 2010.

Selon les sujets, le contenu a été élaboré à partir de documents de référence publiés par des organismes reconnus dans le domaine de la santé et sécurité du travail, dont :

- Les diverses associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité (ASP)
<http://www.preventionenligne.com/>
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail (CCHST)
<http://www.cchst.ca/>
- La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
<http://www.cnesst.qc.ca/portail/fr/>
- L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
<http://www.irsst.qc.ca/>

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Risques psychosociaux

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>L'absentéisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Le présentéisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Les départs prématurés à la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Les impacts néfastes sur la santé psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Les accidents, les bris, les délais, la perte de clientèle, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Les comportements de dépendance</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p><u>Facteurs psychosociaux</u></p> <p>La charge de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description : La charge de travail inclut les exigences physiques, intellectuelles, et temporelles. Elle peut être ressentie différemment selon les individus. • Mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les tâches prioritaires et établir des objectifs réalistes. ○ Fournir les ressources et outils nécessaires. ○ Assurer une répartition équilibrée des responsabilités. ○ S'assurer que les rôles de tous et chacun sont clairement définis. <p>L'autonomie décisionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description : La capacité à exercer un contrôle sur son travail et à développer ses compétences. • Mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager l'initiative et la créativité. ○ Impliquer les employés dans les décisions qui les concernent. ○ Former les travailleurs pour les responsabiliser davantage. <p>La reconnaissance au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description : Reconnaissance authentique des efforts et réalisations. • Mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place des systèmes de reconnaissance formelle et informelle. ○ Valoriser les efforts et résultats individuels et collectifs. <p>Le soutien social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description : Soutien des supérieurs et collègues pour favoriser un environnement de travail collaboratif et respectueux. • Mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Former les gestionnaires à la communication empathique et à la gestion inclusive. ○ Organiser des activités pour renforcer la cohésion d'équipe. <p>La communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description : Une diffusion insuffisante de l'information peut générer de l'incertitude et des rumeurs. • Mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une communication régulière et transparente. ○ Utiliser des canaux adaptés pour informer les employés des changements organisationnels. 	<p>Consultation dans les décisions</p> <p>Valorisation des efforts</p> <p>Application de la politique</p>	<p>Mesure continue</p>	
		<p>Atelier</p> <p>Formation</p> <p>Programme d'aide</p>	<p>Lorsque le besoin de présente</p>	

Risques psychosociaux

Gestion des violences et harcèlement

Civilité et incivilité au travail

- **Civilité** : Désigne un comportement respectueux, poli et bienveillant qui contribue à un environnement de travail harmonieux et professionnel.
- **Incivilité** : Désigne des comportements irrespectueux ou déplacés, souvent subtils, tels que les interruptions, remarques désobligeantes ou attitudes non collaboratives, qui nuisent au climat de travail.

Types de violence

- **Harcèlement psychologique** : Conduites vexatoires répétées portant atteinte à la dignité ou l'intégrité d'un employé.
- **Violence physique** : Usage de la force physique causant des blessures ou dommages.
- **Violence sexuelle** : Actes non consentis portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique.
- **Violence conjugale et familiale** : Abus exercés dans un contexte familial ou intime.

Mesures préventives

- Adopter une politique claire en matière de harcèlement et de violence
- Former tous les travailleurs et les gestionnaires sur ces thèmes.
- Désigner des personnes responsables (minimum 2) des plaintes et signalements, avec une formation spécifique.
- Analyser et identifier les risques psychosociaux (RPS) de façon continue et mettre en place un plan d'action avec échéancier

Traitement des signalements

- Assurer un traitement professionnel, rapide et confidentiel des plaintes.
- Prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de la politique.
- Orienter les victimes vers des ressources externes (CLSC, programme d'aide, etc.).

Gradation des sanctions

Mesures graduées :


- **Avertissement verbal** : Pour signaler le comportement inapproprié et rappeler les attentes.
- **Avertissement écrit** : Documenté dans le dossier de l'employé.
- **Suspension temporaire** : Avec ou sans solde, en cas de récidive ou de faute grave.
- **Licenciement** : En dernier recours, si les comportements persistent ou s'aggravent.

Approches de prévention

Les milieux de travail ont un rôle à jouer dans la prévention des problèmes de santé psychologique. Ils doivent fournir un milieu de travail sain et travailler pour réduire à la source ces risques pour la santé physique et psychique des travailleurs (article 51.16). Pour ce faire, il est essentiel d'agir en prévention primaire.

TYPE DE PRÉVENTION	DÉFINITION	EXEMPLES
Primaire	Prévenir les risques avant qu'ils ne surviennent.	Réduction de la charge de travail, consultation dans les décisions.
Secondaire	Intervenir dès les premiers signes de problèmes.	Formation sur la gestion du stress, ateliers sur la communication.
Tertiaire	Limiter les conséquences des problèmes existants.	Programme d'aide aux employés, politique de retour au travail.

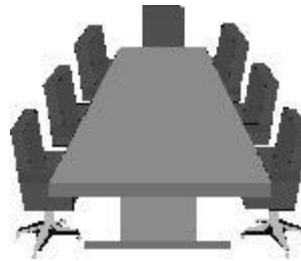
Accueil des nouveaux travailleurs et formation

Mesures de prévention	Fréquence	Responsable(s)
<p><u>Accueil des travailleurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs à l'importance de la prévention des accidents; <input type="checkbox"/> Informer chaque nouveau travailleur sur les éléments concernant la santé sécurité au travail : <ul style="list-style-type: none"> ◇ politiques, règlements et procédures de l'entreprise; ◇ responsabilités et obligations; ◇ risques reliés aux opérations de l'entreprise; ◇ risques spécifiques aux tâches du travailleur; ◇ équipements de protection individuels; ◇ disposition des locaux et mesures d'urgence; ◇ premiers soins (<i>nom des secouristes, emplacement des trousses</i>); ◇ procédure de déclaration des incidents et des accidents; ◇ signalement des situations anormales ou dangereuses. <input type="checkbox"/> Obtenir l'engagement des travailleurs à respecter les politiques, règlements et procédures. <p><u>Formation en santé sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont suivi les formations imposées par la législation; <input type="checkbox"/> Former chaque travailleur sur les techniques de travail sécuritaires reliées à l'exécution de ses tâches; <input type="checkbox"/> Évaluer régulièrement le respect des méthodes de travail et redonner la formation dès que nécessaire; <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs utilisent correctement les équipements de protection individuels; <input type="checkbox"/> Mettre à jour la formation lors de changements dans l'environnement de travail ou de l'apparition de nouveaux risques; <input type="checkbox"/> Planifier des rappels sur les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise pour l'ensemble des travailleurs (<i>ne pas considérer que l'ancienneté garantit le respect de méthodes de travail sécuritaires</i>). 	 <p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>En cas de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	

Comité santé & sécurité

Gestion de la prévention

Un comité santé et sécurité permet d'assurer une saine gestion de la prévention des accidents et assure un mode de fonctionnement efficace, formel et structuré.



Rôles et responsabilités du comité :

- Assurer** le maintien d'un **plan de communication** efficace entre le **comité** et les **travailleurs** (ex : *RP, tableau d'affichage, procès verbaux*);
- Participer** à l'**identification**, à l'**évaluation** et à l'**élimination** des **risques**;
- Établir** un **programme de prévention** et en **assurer** le **suivi**;
- Approuver** le **programme de santé** de l'entreprise;
- Déterminer** les **besoins** en **formation/information**;
- Déterminer** les **priorités** en matière santé et sécurité, **établir** les **échéanciers** et en **assurer** le **suivi**;
- Déterminer** et **valider** les **besoins** en **équipements de protection individuels**;
- Planifier** et **assurer** le **suivi** des **inspections**;
- Analyser** les **accidents/incidents**, **proposer** des **solutions** et **assurer** le **suivi** des **correctifs**;
- Étudier** le **registre** ainsi que les **statistiques d'accident**;
- Planifier** les **activités de prévention**;
- Recevoir** les **plaintes** des travailleurs.

Modes de contrôle

Fréquences


Responsable(s)

**Formation /
information** des
participants


Lors de l'ajout
de nouveaux
membres

Tenue de réunions

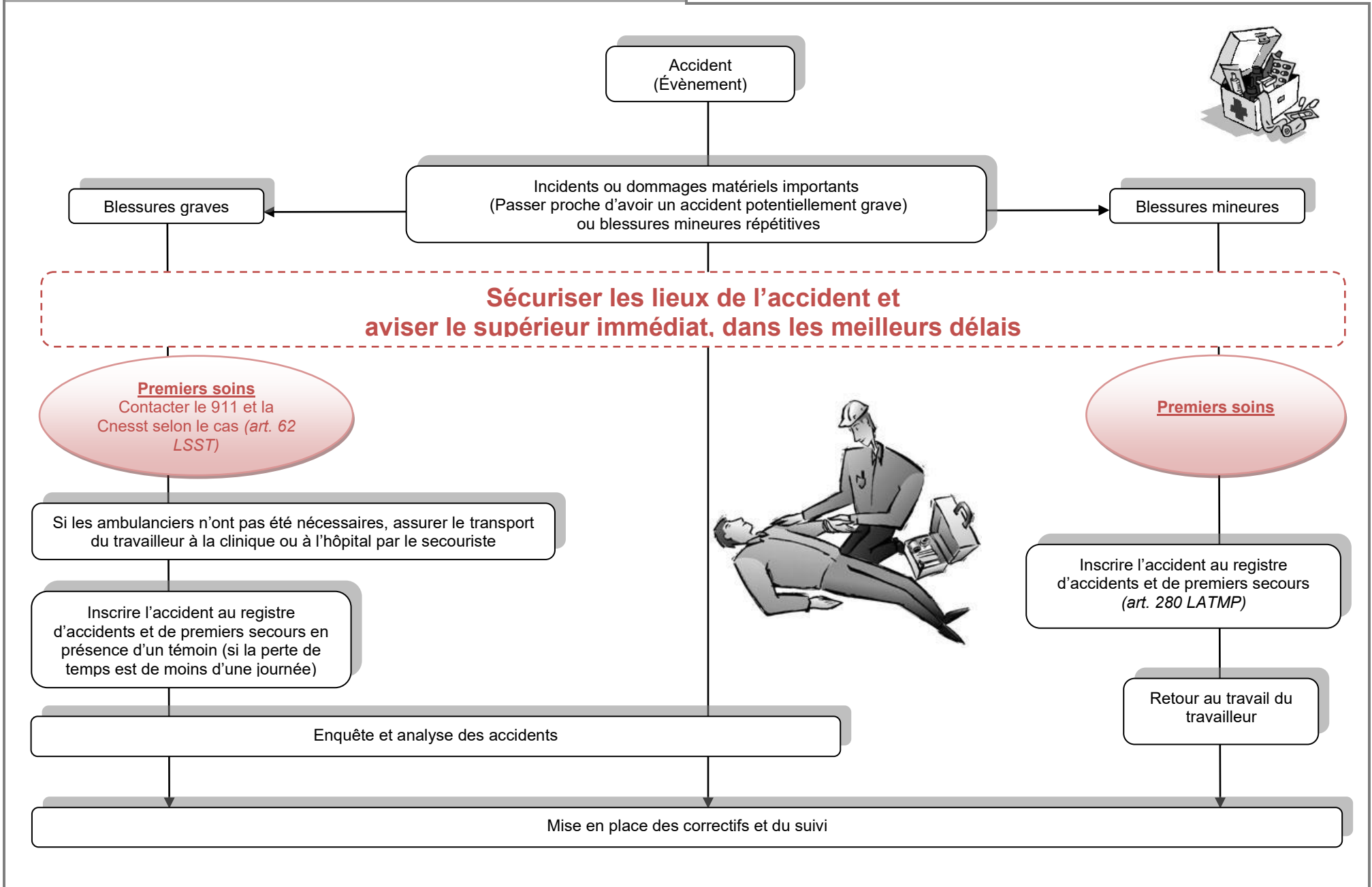
Enquête & Analyse d'Accident

	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Éviter la répétition des accidents	<p><u>À prévoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir des politiques et procédures claires; <input type="checkbox"/> Déterminer qui réalise les enquêtes, sur quels genres d'événements, comment procéder et à quel endroit; <input type="checkbox"/> Déterminer le formulaire à utiliser; <input type="checkbox"/> Former les travailleurs qui doivent effectuer les enquêtes et analyses d'accident; <input type="checkbox"/> S'assurer que tous les travailleurs sont sensibilisés à l'obligation de déclarer dans les plus brefs délais tout accident ou incident (<i>inscrire tous les évènements dans un registre</i>).  <p><u>L'enquête :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protéger les lieux de l'accident afin qu'ils demeurent inchangés (<i>permet de recueillir le maximum d'informations lors de l'enquête</i>); <input type="checkbox"/> Enquêter le plus tôt possible sur les circonstances de l'accident à l'aide du formulaire prévu à cet effet (<i>permet d'identifier rapidement les causes et ainsi mettre en place les mesures correctives nécessaires pour éviter la reproduction de ces événements</i>); <input type="checkbox"/> Rechercher les faits tout en demeurant objectif (<i>qui, quoi, quand, où, comment</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ observer les lieux de l'accident; ◇ interroger les témoins un à la fois; ◇ consulter le registre d'accident et les différents rapports (<i>police, registre d'inspection, entretien préventif, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Procéder à une reconstitution des évènements lorsque nécessaire (<i>s'assurer que l'accident ne se reproduise pas</i>). <p><u>L'analyse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyser l'ensemble des faits recueillis lors de l'enquête dans le but de découvrir les causes directes et indirectes de l'accident et les raisons de leur existence; <input type="checkbox"/> Faire des recommandations pour éliminer les causes et prévenir qu'un tel événement survienne de nouveau; <input type="checkbox"/> Établir un échancier de réalisation et nommer les responsables de l'application des mesures correctrices retenues (<i>immédiates, temporaires et/ou permanentes</i>). <p><u>Les mesures correctrices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apporter les correctifs nécessaires; <input type="checkbox"/> Assurer un suivi du maintien des mesures permanentes (<i>adapter au besoin les mesures correctrices retenues</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs responsables d'effectuer les enquêtes et les analyses d'accidents</p>	<p>Au moment de leur nomination</p>	
			<p>Effectuer le suivi avec le comité et/ou le représentant à la prévention</p>	<p>Lors des réunions</p>

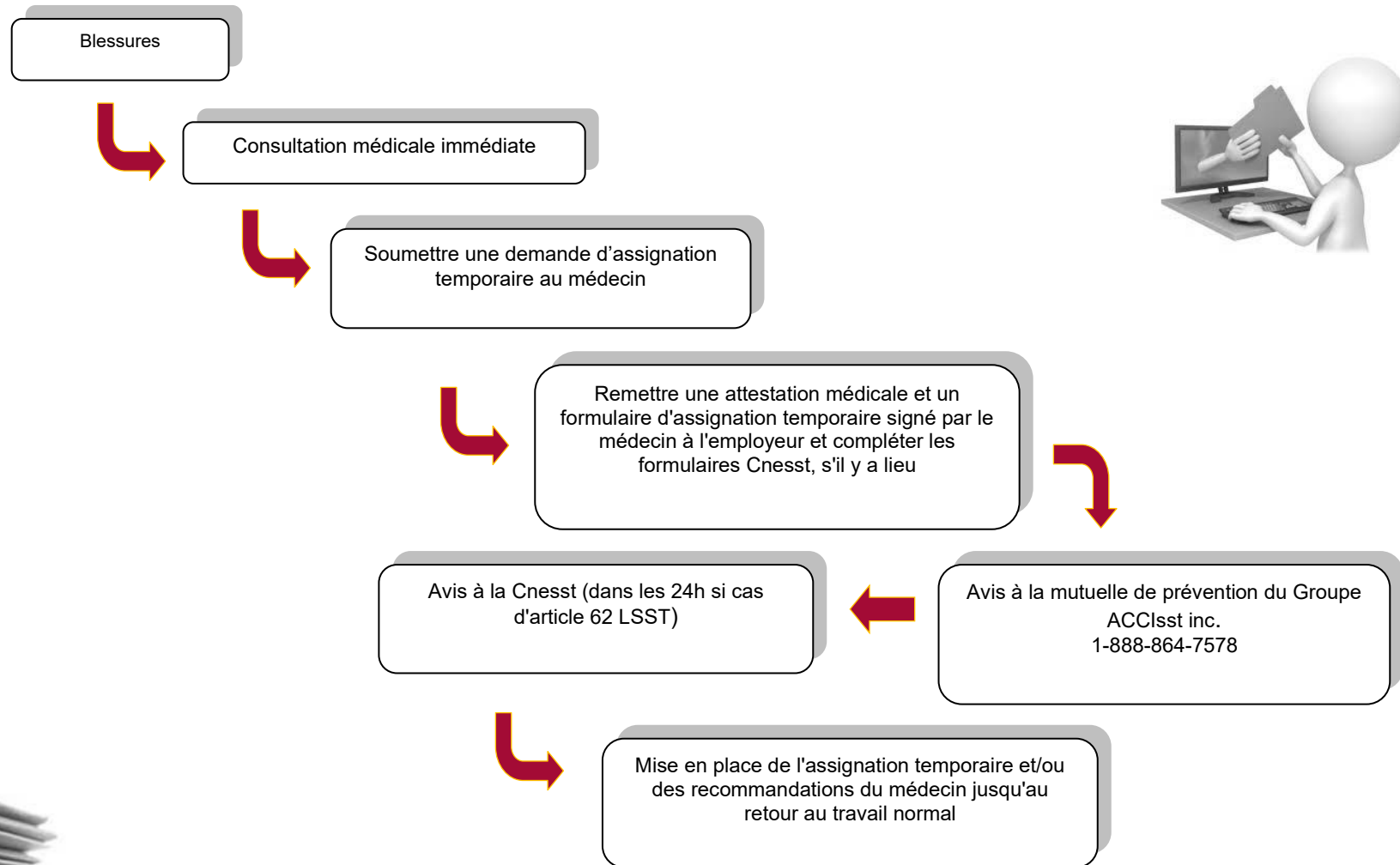
Premiers soins & premiers secours

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Aggravation d'une blessure par manque de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Décès</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout secouriste possède une formation de secourisme en milieu de travail valide (cette formation est à mettre à jour tous les 3 ans); <input type="checkbox"/> Informer l'ensemble des travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ identité des secouristes, ◇ localisation des trousses de premiers soins, ◇ procédure à suivre en cas d'incident ou d'accident, ◇ obligation de déclarer tout évènement. 	<p>Vérification du nombre de secouristes dont la formation est à jour</p>	<p>Annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsqu'un secouriste quitte l'entreprise</p>	
	<p><u>Secouristes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence du nombre nécessaire de secouristes qualifiés durant les heures de travail : <ul style="list-style-type: none"> ◇ 10 à 50 travailleurs / quart : 1 secouriste, ◇ 51 à 150 travailleurs / quart : 2 secouristes, ◇ à partir de 151 travailleurs : ajouter 1 secouriste par 100 travailleurs de plus. <p><u>Trousses de premiers soins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les trousses de premiers soins sont : <ul style="list-style-type: none"> ◇ en nombre suffisant, ◇ clairement identifiées, ◇ accessibles en tout temps, ◇ complètes, ◇ propres, ◇ en bon état. 	<p>S'assurer de la conformité des trousses par le biais d'une vérification / inspection « check-list »</p>	<p>Mensuelle</p>	
	<p><u>Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir un registre à la disposition des travailleurs; <input type="checkbox"/> Compléter le registre pour tout accident ou incident qui survient (<i>LATMP art. 280 : « L'employeur inscrit dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci »</i>). 	<p>S'assurer de la présence du registre</p>	<p>Mensuelle</p>	


Procédure à suivre en cas d'accident



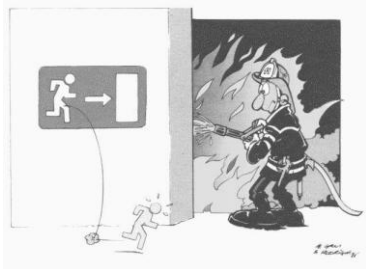
Gestion administrative de l'accident



Douche oculaire

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lésions aux yeux</p>	<p><u>Disponibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Installer une douche oculaire lorsque les travailleurs sont en présence de : <ul style="list-style-type: none"> ◇ une matière corrosive ou une autre matière dangereuse pouvant causer rapidement des dommages graves ou irréversibles aux yeux; ◇ une matière toxique pouvant être absorbée par les yeux ou leur causer des irritations sévères; <input type="checkbox"/> Sélectionner une douche oculaire respectant la norme ANSI Z358.1-2009, Emergency Eyewash and Shower Equipment. <p><u>Installation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Installer les douches oculaires à proximité des postes exposés (<i>à 10 secondes au maximum</i>); <input type="checkbox"/> Identifier les douches oculaires à l'aide de panneaux ou de moyens équivalents (<i>les travailleurs doivent être en mesure de facilement les trouver en cas d'urgence</i>); <input type="checkbox"/> Maintenir l'accès aux douches oculaires dégagé en tout temps; <input type="checkbox"/> Alimenter les douches oculaires avec de l'eau tiède (<i>température comprise entre 16 °C à 38 °C - 60 à 100 °F</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que les appareils autonomes contiennent une quantité d'eau supérieure au volume requis pour le rinçage des yeux (<i>se référer aux fiches signalétiques des produits</i>); <input type="checkbox"/> Changer régulièrement l'eau afin d'en assurer la salubrité (<i>alimentation par le réseau d'eau potable ou dispositif autonome</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que les deux yeux sont rincés simultanément; <input type="checkbox"/> Maintenir un débit d'au moins 1,5 litre/minute (<i>0,4 gallon/minute</i>) pendant 15 minutes; <input type="checkbox"/> Positionner l'appareil entre 83,8 et 114,3 cm (<i>33 à 45 po</i>) du sol et à au moins 15,3 cm (<i>6 po</i>) du mur ou de l'obstacle le plus proche. <input type="checkbox"/> Inspecter l'appareil de façon hebdomadaire ou selon la fréquence déterminée par le fabricant. <p><u>Utilisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser la douche oculaire le plus rapidement possible en cas d'exposition des yeux à un produit chimique (<i>retarder son utilisation peut aggraver la blessure</i>); <input type="checkbox"/> Respecter la durée de rinçage des yeux indiquée sur la fiche signalétique du produit (<i>en l'absence de cette information, rincer pendant au moins 15 minutes pour les produits légèrement irritants, au moins 20 minutes pour les produits corrosifs ne pénétrant pas les tissus, au moins 60 minutes pour les produits corrosifs pénétrant les tissus</i>); <input type="checkbox"/> Continuer le rinçage si l'irritation continue; <input type="checkbox"/> Consulter un médecin dès que possible. 	 <p>Formation / information des travailleurs</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (information) • Affichage à des endroits stratégiques 	
		<p>Vérification / inspection des équipements</p>	<p>Hebdomadaire (inspection de l'appareil)</p>	

Mesures d'urgence

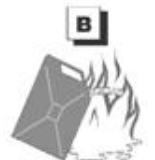
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves ou mortelles</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former l'ensemble des travailleurs sur : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la procédure à suivre en cas d'urgence (<i>panne majeure, incendie, événement imprévu et soudain</i>); ◇ l'emplacement des équipements d'urgence; ◇ les rôles et responsabilités de chacun (<i>coordonnateur, chercheur, etc.</i>); ◇ le point de rassemblement prévu lors d'évacuations.  <p><u>À maintenir en tout temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies soient : <ul style="list-style-type: none"> ◇ homologués, ◇ facilement accessibles, ◇ clairement indiqués, ◇ protégés contre les dommages et le gel, ◇ en bon état de fonctionnement, ◇ accessibles aux pompiers en tout temps; 	<p>Formation / information des travailleurs</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant de débiter un nouveau chantier (information) • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintenir les allées de circulation, les sorties et les issues de secours libres de tout entreposage (<i>peindre des lignes au sol permet d'assurer la visibilité de la zone à conserver libre</i>); <input type="checkbox"/> Tenir à jour la liste du personnel pour la vérification des présences en cas d'évacuation. <p><u>Procédure d'évacuation lors d'un incendie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenter d'éteindre le feu seulement si ceci ne représente aucun risque pour votre sécurité; <input type="checkbox"/> Se déplacer calmement vers la sortie la plus proche; <input type="checkbox"/> Ne pas récupérer ses effets personnels; <input type="checkbox"/> Éviter de se diriger vers les endroits où il y a beaucoup de fumée ou de feu; <input type="checkbox"/> Se rendre au point de rassemblement et attendre les directives. 			<p>Vérification / inspection des équipements d'urgence et du respect des procédures établies</p>

Utilisation des extincteurs

Mesures de prévention

Extincteurs portatifs:

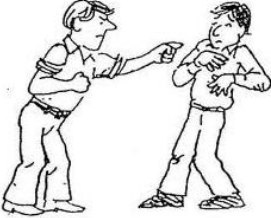
- S'assurer** que les **extincteurs** soient **homologués** Underwriters' Laboratories of Canada (ULC);
- Les choisir**, les **installer**, les **utiliser** et les **entretenir** conformément à la **norme NFPA 10**;
- Vérifier** qu'ils **correspondent** au **type d'incendie à éteindre** : A - feux de matériaux solides formant des braises, B - feux de liquides et de gaz inflammables, C - feux d'équipement électrique sous tension, D - feux de métaux, K - feux d'huiles ou de graisses animales ou végétales;
- Disposer un extincteur** :
 - ◇ dans tout **atelier** ou **véhicule automoteur**,
 - ◇ dans tout **lieu** où sont **entreposés** ou **manipulés** des **matières combustibles** ou **inflammables**,
 - ◇ dans les **locaux** où sont **effectués** des **travaux** de **soudage** ou de **coupage** au **chalumeau**,
 - ◇ lors de l'**utilisation** de **générateurs** de **chaleur** à l'**huile combustible** ou au **gaz**,
 - ◇ lors de l'**utilisation** d'un **chaudron** à **goudron** ou à **asphalte**,
 - ◇ près des **sorties** à **chaque étage** en travaux dont le **plancher** a une **surface** de **500 m² ou moins** (*ajouter un extincteur supplémentaire pour tous les autres 500 m² de surface de plancher de l'étage ou toute fraction de cette surface*);
- Éloigner** les **extincteurs** des **appareils** produisant de la **chaleur**;
- Protéger** les **extincteurs** contre les **chocs** ;
- Ne rien entreposer** devant un **extincteur** (*il doit être visible et accessible en tout temps*);
- S'assurer** que l'**étiquette** des **instructions** demeure **visible** (*ne jamais peindre un extincteur*);
- Faire remplir** un **extincteur** après chaque **usage**;
- Faire inspecter** les **extincteurs** par une **personne certifiée** à intervalle d'au plus **1 an**.




Procédure d'utilisation d'un extincteur :

- Lire** les **instructions** et **se familiariser** à son **utilisation** (*lorsqu'un incendie se déclare, ce n'est pas le moment d'apprendre*);
- S'assurer** que l'**extincteur** est **adapté** au **feu en cours** (*vérifier la catégorie sur l'étiquette - A, B, C, D ou K*);
- Enlever** la **goupille** bloquant la **gâchette** de **mise en marche**;
- S'approcher** à environ **1 à 3 mètres** du **feu**;
- Diriger** la **buse** vers la **base** des **flammes**;
- Appuyer** sur la **poignée** pour **relâcher** le **contenu** de l'**extincteur** en **balayant** d'**un côté** à l'**autre**;
- Éviter** d'**appliquer** trop de **pression** sur les **feux de liquide** (B) (*celle-ci risquerait de disperser le feu et de projeter des matières enflammées*);
- Éviter** d'essayer d'**éteindre** une **fuite** de **gaz** en feu (*fermer plutôt la vanne d'alimentation*);
- Attaquer** toujours le **feu** en se **gardant** une **possibilité** de **fuite**.


Agression verbale ou physique

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Lésions psychologiques • Lésions physiques	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur pouvant être exposé à ce type de situation a reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Connaître les différents niveaux d'agressivité d'un individu : <ul style="list-style-type: none"> ◇ incivilité : protestations, accusations, manque de respect, ton sarcastique, ◇ agression verbale : hausse du ton, insultes, menaces, ◇ agression physique : bris de matériel, bousculade, coups.  <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir et afficher une politique de tolérance zéro envers la violence verbale ou physique; <input type="checkbox"/> Prioriser le travail en équipe; <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont un accès rapide à un moyen de communication (<i>téléphone, bouton panique, radio, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Aménager les lieux de façon à voir et contrôler les accès (<i>vitrage, caméras, interphone, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Ranger les objets pouvant être utilisés comme un projectile ou une arme (<i>ciseaux, objets tranchants, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Demander de l'aide avant d'intervenir lorsque possible; <input type="checkbox"/> Se positionner de façon à être proche d'une sortie; <input type="checkbox"/> Rester calme, courtois et non critique en tout temps; <input type="checkbox"/> Ne pas répondre à la colère par la colère (<i>ne pas créer une escalade</i>); <input type="checkbox"/> Écouter la personne et essayer de lui faire comprendre que le but recherché est de résoudre son problème; <input type="checkbox"/> Collaborer avec l'individu pour éviter d'augmenter sa colère; <input type="checkbox"/> Bouger lentement et éviter de se tenir trop près; <input type="checkbox"/> Éviter tout contact physique; <input type="checkbox"/> Appeler la police dès que l'individu devient trop menaçant. <p><u>Après une agression :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inciter les travailleurs à déclarer toute agression vécue (<i>même mineure</i>); <input type="checkbox"/> Mener des enquêtes et apporter les correctifs nécessaires (<i>motivations de l'agresseur, moyens utilisés, gestes posés, réaction des travailleurs, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Offrir aux travailleurs un service d'aide psychologique dès que nécessaire. 	<p>Formation / information</p>	Dès l'embauche <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (rappel) • Affichage à des endroits stratégiques	
			<p>Analyse de la situation</p>	Après chaque évènement

Piqûres d'insectes

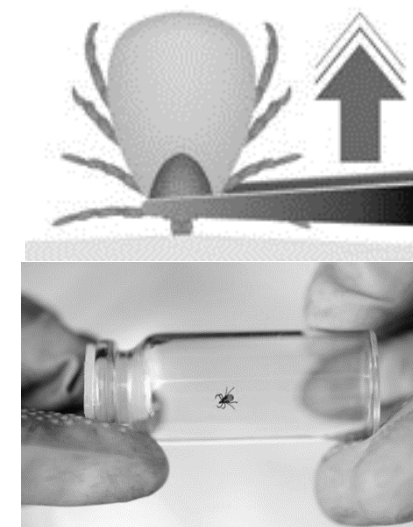
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Allergie au venin d'insectes</p>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire appel à des spécialistes pour détruire les nids repérés sur les lieux de travail; <input type="checkbox"/> Porter des gants de travail; <input type="checkbox"/> Couvrir la peau au maximum; <input type="checkbox"/> Porter les cheveux courts ou noués; <input type="checkbox"/> S'abstenir d'utiliser des produits parfumés; <input type="checkbox"/> Ne pas s'approcher d'un nid; <input type="checkbox"/> Ne pas boire directement à la canette, à la bouteille ou directement dans un boyau d'arrosage; <input type="checkbox"/> Posséder des moyens de communication efficaces. <p><u><i>Le travailleur allergique au venin doit :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Obtenir une ordonnance de son médecin pour le médicament qu'il doit prendre en cas de réaction allergique; <input type="checkbox"/> Apporter sa médication prescrite avec lui en tout temps et montrer à son entourage quoi faire en cas d'urgence; </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div>	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Rappel lorsque des situations à risque se présentent et au début des saisons à risque</p>	

Piqûre de tique


Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Maladie de Lyme</p>	<p><u>Informations générales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possède 8 pattes aux stades nymphe et adulte; Mesure entre 1 et 3 mm; ○ Ne saute pas, ne vole pas et ne se laisse pas tomber des arbres ou d'une surface en hauteur; ○ Peut s'agripper à l'humain lorsqu'il entre en contact avec la végétation; ○ Les piqûres de tiques sont généralement sans douleur et passent inaperçues <p><u>Période à risque</u> Dès que la température atteint 4°C et qu'il n'y a pas de neige au sol.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><u>Environnements à risque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Milieux boisés et forestiers ○ Herbes hautes ○ Amas de feuilles mortes ○ Jardins ○ Il est possible d'acquérir la maladie de Lyme dans toutes les régions du Québec, mais davantage dans les secteurs où les tiques porteuses de la bactérie sont établies : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le nord et l'ouest de l'Estrie; ○ Une grande partie de la Montérégie; ○ Le sud-ouest de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec; ○ Le sud-ouest de l'Outaouais. <p><u>Avant l'activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adapter ses vêtements de travail : ○ Chapeau; ○ Vêtements longs, de couleur claire pour repérer les tiques; ○ Chandail dans les pantalons; ○ Pantalons dans les bas; ○ Chaussures fermées. <p>Appliquer du chasse-moustiques à base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'Icaridine (20 % ou moins), ou; ○ De DEET (30 % ou moins); <p>S'assurer d'avoir accès à une pince à épiler à bouts fins ainsi qu'à des tampons antiseptiques.</p>	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Rappel lorsque des situations à risque se présentent et au début des saisons à risque</p>	

PIQÛRE DE TIQUE


Risques	Mesures de prévention
<p>Maladie de Lyme</p>	<p>Pendant l'activité Rester loin des herbes hautes, en marchant si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au centre des sentiers aménagés; ○ Sur des surfaces aménagées : gravier, paillis de bois, etc. <p>Après l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inspecter ses vêtements et équipements de travail à la fin de la journée ou avant d'entrer dans un véhicule. ○ Inspecter son corps, en portant une attention particulière aux parties les moins visibles ○ Mettre ses vêtements de travail à la sècheuse à chaleur élevée pour tuer les tiques <ul style="list-style-type: none"> ○ 10 minutes pour les vêtements secs; ○ 60 minutes pour les vêtements mouillés. ○ Prendre une douche dès que possible <p><u>INTERVENTION EN CAS DE PIQÛRE</u></p> <p><u>Retirer la tique aussitôt que possible</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisir la tique le plus près possible de la peau en utilisant une pince à épiler à bouts fins 2. Tirer doucement, de façon ferme et continue, sans tourner la pince, jusqu'à ce que la tique lâche prise 3. Placer la tique dans un contenant étanche et la conserver au réfrigérateur en cas de consultation éventuelle d'un médecin. Ne pas se fier aux tests maison car ils ne sont pas fiables. 4. Nettoyer le site de la piqûre, ses mains et la pince à épiler avec de l'eau et du savon. Les tampons antiseptiques peuvent aussi être utilisés. <p><u>Après avoir retiré la tique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en note <ul style="list-style-type: none"> ○ La date et l'heure du retrait; ○ L'endroit de la piqûre sur le corps; ○ Le lieu et l'heure de l'activité à risque. ○ Informer son employeur que vous avez été piqué. ○ Consigner l'événement de la piqûre dans le registre des accidents, incidents et de premiers secours. <p><u>GESTES À PROSCRIRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ NE PAS retirer la tique avec les doigts ou les ongles ○ NE PAS brûler la tique ○ NE PAS effectuer des mouvements de rotation ou d'inclinaison avec la pince ○ NE PAS presser l'abdomen de la tique lorsqu'on la saisit avec la pince ○ NE PAS utiliser des produits pour retirer la tique (ex. : vaseline, huile, alcool à friction, vernis à ongles, etc.)



Travail seul ou en milieu éloigné

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves</p>	<p><input type="checkbox"/> Prévoir un système de communication;</p> <p><input type="checkbox"/> Prévoir un plan d'intervention si le contact avec un travailleur est perdu ou si celui-ci ne revient pas à l'heure convenue;</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître et faire connaître son plan de travail pour la journée (destination, heure de retour prévue...);</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître la ou les personnes contacts désignées en cas d'urgence.</p> 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (information) • Lors de changement de poste • Avant chaque départ, fournir des plans de travail et de communication (Information) 	
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Avant d'effectuer les travaux en milieu éloigné</p>	

Chutes de même niveau

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs sur les risques de chute de même niveau lors de la circulation à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de travail; <input type="checkbox"/> Former les travailleurs sur les mesures de prévention à suivre pour éviter les chutes; <input type="checkbox"/> Inciter les travailleurs à participer à l'identification et au contrôle des zones à risques. <p><u>Tenue des lieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inspecter fréquemment les lieux de travail afin de contrôler les principaux facteurs de risques : 			
<p>Contusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Entorse</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Foulure</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Commotion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lacération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Fracture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaussures non convenables; ➤ Mauvaise utilisation d'une chaise; ➤ Mauvaise utilisation d'un escabeau, tabouret, marchepied, etc.; ➤ Éclairage insuffisant; ➤ Absence de main courante, garde-corps; ➤ Encombrement; ➤ Affichage déficient (entrée ou plancher humide); ➤ Flaque d'eau au sol; ➤ Tapis retroussé, non fixé; ➤ Entrée, stationnement enneigé ou glacé; ➤ Plancher glissant (mauvais revêtement, méthode de nettoyage non efficace); ➤ Plancher souillé (liquide, huile, graisse, aliments); ➤ Plancher, marches, stationnement endommagé; ➤ Câbles, fils électriques ou autre qui traversent les voies de circulation; ➤ Corridors de circulation non balisés (ex. : dans un entrepôt). 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Rappels ponctuels en saison hivernale</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des aires de circulation, du stationnement et des entrées</p>	<p>Quotidiennement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chaque matin en saison hivernale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Suite aux changements dans les conditions météorologiques ou dans les activités</p>	

Chute de même niveau

Mesures de prévention

Mesures de prévention générale :


- Mandater un ou des employés responsables de faire des vérifications** ponctuelles en fonction des opérations;
- Impliquer l'ensemble des travailleurs** dans le contrôle des risques de chute;
- S'assurer** que les voies de circulation et l'espace de dégagement autour des équipements et des objets entreposés soient d'une largeur d'au moins 60 cm;
- Vérifier** si les voies servant d'accès direct à une issue ont une largeur d'au moins 110 cm;
- Délimiter et protéger** les voies de circulation où les piétons sont exposés à un danger (*circulation de véhicules, projections, chutes d'objets, etc.*);
- Installer des bandes** ou des revêtements antidérapants dans les zones glissantes et dans les escaliers;
- Couvrir ou suspendre** les câbles et fils électriques qui traversent les voies de circulation (*utiliser des enrouleurs si possible*);
- Assurer un bon drainage** dans les aires de travail sujettes à être mouillées et vérifier l'alignement des conduites versus grillages régulièrement;
- Nettoyer les planchers** à une fréquence régulière selon les activités;
- Nettoyer immédiatement** les déversements et les résidus glissants;
- Identifier clairement** les endroits mouillés ou humides (*postes de travail, accès aux bâtiments, débarcadères, etc.*);
- Disposer suffisamment** de récipients pour ramasser les déchets, les balayures ou autres résidus (*ne pas attendre qu'ils s'accumulent*);
- Utiliser adéquatement** les marchepieds, tabourets ou petits escabeaux pour atteindre des objets en hauteur;
- Entretien adéquatement** le terrain extérieur tout au long de l'année (*réparer les fissures, remplir les nids de poules, ramasser les débris et les cailloux, etc.*);
- Installer des repères visuels** sur les bordures de trottoirs, les passages piétonniers, les dos d'ânes, etc.

Mesures de prévention pendant la période hivernale :


- Mandater un ou des employés responsables de faire des vérifications** ponctuelles en fonction des conditions climatiques;
- Prévoir des rencontres de sensibilisation** des employés avant la période hivernale;
- Faire des rappels avant** les tempêtes de neige ou de verglas et pendant les périodes de gel/dégel;
- Installer des tapis** dans les entrées en périodes hivernales;
- Installer des auvents** aux entrées principales pour limiter l'accumulation de neige et de glace;
- Disposer suffisamment** de contenants d'abrasif clairement identifiés près de chacun des accès aux bâtiments;
- Fournir des chaussures adaptées** aux conditions hivernales aux employés exposés par leurs tâches (*ex. : crampons amovibles*);
- Recommander le port de chaussures antidérapantes** et adaptées aux conditions hivernales aux employés réguliers;
- S'assurer de la qualité du déneigement** des stationnements et des voies d'accès (*afficher les coordonnées des responsables*);
- S'assurer que les accès et le stationnement** sont bien entretenus lorsqu'un de vos employés doit se rendre chez un ou des clients;



Planchers glissants

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Chutes • Glissades	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier ce qui cause les glissades; <input type="checkbox"/> Porter des chaussures fermées à semelles antidérapantes qui assurent une bonne stabilité, éviter de courir et adopter un comportement sécuritaire; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'environnement de travail est bien éclairé et dégagé; <input type="checkbox"/> S'assurer que les poubelles sont en quantité suffisante et placées à des endroits faciles d'accès; <input type="checkbox"/> Évacuer les rebuts au fur et à mesure pour éviter l'accumulation; <input type="checkbox"/> Ramasser immédiatement tout ce qui présente un risque de glissade; <input type="checkbox"/> Éviter l'accumulation des résidus au sol; <input type="checkbox"/> S'assurer qu'aux endroits propices à l'accumulation d'eau, il y a des tapis de caoutchouc conçus pour prévenir les glissades ou utiliser un racloir pour pousser l'eau vers le drain; <input type="checkbox"/> Nettoyer les planchers à une fréquence régulière selon les activités et s'assurer qu'ils sont bien lavés (<i>les matières grasses incrustées peuvent les rendre glissants malgré qu'ils sont propres</i>); <input type="checkbox"/> Consulter la fiche signalétique des nettoyants avant de les manipuler. 		<p>Informer les travailleurs des mesures de préventions établies</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information par de l'affichage dans les zones à risque 	
	<p><u>Lavage des planchers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commencer par nettoyer les surfaces de travail (<i>le lavage des surfaces de travail produit beaucoup de rebuts au sol</i>); <input type="checkbox"/> Balayer le plancher avant de le laver; <input type="checkbox"/> Ramasser le plus gros avec une petite pelle et du papier absorbant, et non avec la moppe; <input type="checkbox"/> Débuter le lavage par les sections les moins sales pour éviter d'étendre la saleté des zones sales vers les moins sales; <ul style="list-style-type: none"> ◇ Utiliser des nettoyants adaptés au sol et aux contaminants (<i>gras, huile, poussière, liquide, produits chimiques, eau</i>); ◇ Utiliser une nouvelle solution de lavage avant chaque entretien (<i>l'efficacité diminue lorsque la solution est sale</i>); ◇ Éviter de surdoser le nettoyant; <input type="checkbox"/> S'assurer de bien nettoyer les aires les plus à risque (<i>brosser au besoin</i>); <input type="checkbox"/> Installer un écriteau indiquant que le plancher est glissant; <input type="checkbox"/> Jeter l'eau de rinçage et rincer la moppe à l'eau claire afin qu'elle soit propre pour la prochaine fois; <input type="checkbox"/> Entreposer les équipements d'entretien dans un endroit bien éclairé, aéré et rangé. 	<p>Inspection surprise</p>			


Tenue des lieux sur le chantier

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Encombrement • Chutes • Glissades • Chutes d'objets	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer les travailleurs sur l'obligation de tenir les lieux de travail propres et dégagés. <p><u>Tenue des lieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les voies de circulation et les postes de travail ne soient pas encombrés; <input type="checkbox"/> Entreposer les équipements et les matériaux de façon à ne pas nuire aux opérations; <input type="checkbox"/> Enlever tout équipement, outil ou matériel qui n'est pas utilisé; <input type="checkbox"/> Laisser un espace d'au moins 600 mm entre les équipements ou les matériaux entreposés (<i>prévoir un espace plus grand en cas de manipulation de pièces de grande dimension</i>); <input type="checkbox"/> Protéger toute ouverture dans un plancher ou un toit au moyen d'un garde-corps ou d'un couvercle; <input type="checkbox"/> Évacuer les rebuts au fur et à mesure au moyen de l'un de ces dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ contenants appropriés, ◇ conduits verticaux ou inclinés possédant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - couvert lorsque la pente est supérieure à 45°, - fermé à son entrée lorsqu'il n'est pas utilisé, - muni d'un butoir pour arrêter les brouettes, ◇ appareils de levage pour les gros objets; <input type="checkbox"/> Ne jamais jeter les rebuts d'un niveau à un autre; <input type="checkbox"/> Utiliser des contenants à rebuts suffisamment grands pour ne pas avoir de débordements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les rebuts en vrac soient empilés de façon sécuritaire (<i>bois, brique, blocs, pierre, acier; etc.</i>); <input type="checkbox"/> Arracher ou rabattre les clous en saillie; <input type="checkbox"/> Interdire de brûler des débris sur le chantier sans autorisation; <input type="checkbox"/> Ranger les produits nocifs ou dangereux aux endroits prévus à cet effet; <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements de lutte contre les incendies et de premiers soins sont visibles et accessibles en tout temps. 		Informer les travailleurs des procédures à suivre	Au début de chaque chantier • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	
	Vérification des lieux • Inspection complète des lieux	Quotidienne (vérification) • Hebdomadaire (inspection)			

Sécurité du public

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Blessures diverses	<p>Le chantier de construction doit être séparé de tout lieu où le public a accès par :</p> <p><u>Passage couvert :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si les travaux s'effectuent sur plus d'un étage; ◇ Si le trottoir ou la voie publique est à moins de 2 m; <p><input type="checkbox"/> Caractéristique d'un passage couvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Hauteur libre d'au moins 2,1 m et 1,5 m de largeur; ◇ Conçu et construit pour résister en toute sécurité aux charges qui pourraient raisonnablement y être appliquées; ◇ Avoir une toiture imperméable et inclinée vers le chantier; ◇ Complètement fermé du côté du chantier et ◇ présenter une paroi unie à l'intérieur du passage; ◇ Avoir un garde-corps de 1 070 mm de hauteur du côté de la rue; ◇ Suffisamment éclairé. <p><u>Mur de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si le trottoir ou la voie de circulation est à plus de 2 mètres; ◇ S'il peut y avoir danger pour les piétons; 	<p>Informer les travailleurs des procédures à suivre</p>	<p>Au début de chaque chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes</p>	
			<p>Inspection périodique des lieux</p>	<p>Quotidien</p>

Contrôle de la circulation sur les chantiers

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Frappé par un véhicule ou de la machinerie</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Coup de chaleur, hyperthermie, engelures, hypothermie</p>	<div style="text-align: right; margin-bottom: 10px;">  </div> <p><u>Contrôle de la circulation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparer un plan de circulation avant le début des travaux afin de protéger toute personne sur le chantier (<i>localisation, dimension des voies de circulation, signalisation, vitesses maximales</i>); <input type="checkbox"/> Former les signaleurs adéquatement afin qu'ils effectuent leur travail en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Disposer l'éclairage de façon à ne pas aveugler les véhicules et assurer une bonne visibilité du signaleur et des différents dispositifs de signalisation; <input type="checkbox"/> Prévoir un mécanisme de communication entre le signaleur et les conducteurs de camions ou d'engins lourds (<i>verbale, gestuelle ou par radio</i>); <input type="checkbox"/> Adapter les horaires et les temps de repos en fonction de la chaleur ou du froid intenses. <p><u>Opérateurs de machineries ou d'engins lourds :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur de marche arrière et s'assurer que leur niveau sonore est suffisant; <input type="checkbox"/> Vérifier si les vitres et les retroviseurs sont propres et dégelés afin de voir correctement le signaleur; <input type="checkbox"/> Tester le bon fonctionnement des freins; <input type="checkbox"/> Obéir à tout signal d'arrêt d'un signaleur; <input type="checkbox"/> Arrêter son véhicule ou sa manœuvre lorsque le signaleur n'est plus visible; <p><u>Opérations de signalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vêtements de couleur jaune-vert fluorescents confectionné avec un tissu opaque et muni de bandes rétroréfléchissantes sur le devant, l'arrière et les côtés (<i>norme CAN/CSA-Z96-02</i>); ◇ Casque de sécurité de couleur orange (<i>norme CSA Z94.1-Z195-M1984</i>); ◇ Chaussures de protection (<i>norme ACNOR Z195-M1984</i>); <input type="checkbox"/> S'habiller en fonction des conditions atmosphériques, prévoir des aliments et des boissons en quantité suffisante pour la journée de travail; <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>Suite page suivante</i></p>	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Avant d'effectuer les opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors des réunions de chantier</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Avant et pendant le déroulement des travaux</p>	

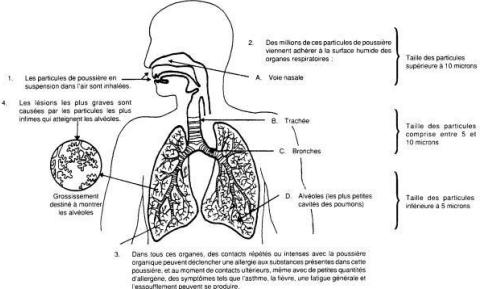
Contrôle de la circulation sur les chantiers

Mesures de prévention


Opérations de signalisation (suite) :

- Utiliser un fanion** de couleur **orange** dont les **côtés** mesurent au moins **0,65 m sur 0,50 m**;
 - ◇ Lors des opérations de nuit, le fanion doit être muni de deux bandes fluorescentes placées en diagonale sur chacune des faces. Chaque bande doit avoir une largeur d'au moins 50 mm et être munie d'une bande réfléchissante d'au moins 15 mm de largeur;
- Repérer une aire de protection** advenant qu'un **véhicule force** sur le **signaleur**;
- Demeurer debout**, face à la **circulation**, à un endroit permettant une bonne **visibilité**;
- Demeurer à bonne distance** des **équipements** ayant des **mouvements rotatifs** comme les pelles mécaniques ou les grues mobiles;
- Ne pas se tenir en arrière** des **véhicules** (*lorsque c'est nécessaire, aviser au préalable le conducteur*);
- Tenir compte des angles morts** spécifiques aux véhicules lourds et toujours **se positionner** de façon à **être vu** par le conducteur;
- S'éloigner** des **véhicules** lorsqu'ils **reculent** et se **positionner** du **côté conducteur**;
- Diriger les conducteurs** lorsqu'ils ont la **vue obstruée** ou s'ils font **marche arrière** et que la **sécurité** d'une personne peut être mise en **danger**;
- Être vigilants et attentif** en tout temps, **donner des directives claires et fermes**, **éviter** les **gestes inutiles** pouvant créer de la confusion et **faire preuve d'une attention soutenue** (*ne pas se laisser distraire par les autres travailleurs*);
- Éviter de marcher le long** des **véhicules** afin d'éviter de **tomber sous leurs roues**;
- Signaler au contremaître** toute **situation** pouvant **compromettre la sécurité**;
- Ne **jamais tenter d'arrêter** un véhicule en se plaçant **devant** lui.

Qualité de l'air (poussières nuisibles)

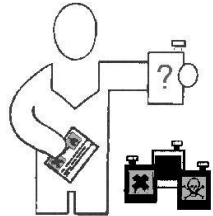
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Inconfort</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Difficulté respiratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Intoxication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Munir de capteur à la source tous les équipements, outils ou opérations qui produisent des poussières nuisibles; <input type="checkbox"/> S'assurer que le système de captation fonctionne durant toute la période d'exécution des travaux; <input type="checkbox"/> Effectuer l'entretien ménager et le ramassage des résidus de production à des fréquences régulières afin d'éviter l'accumulation (sol, murs, équipements...); <input type="checkbox"/> S'assurer que les machines exposées à des poussières potentiellement explosives sont antidéflagrantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les zones où le port du masque est obligatoire sont identifiées; <input type="checkbox"/> Entretenir les filtres et les systèmes de dépoussiérage sur une base régulière; <input type="checkbox"/> En cas de doute, faire évaluer la qualité de l'air; <p><u>Ventilation générale :</u></p>	<p>Vérification / inspection des mesures de prévention établies</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les changements d'air sont faits conformément aux normes; <input type="checkbox"/> Entretenir les filtres et les conduits de ventilation. 	<p>Inspection des filtres et des conduits de ventilation</p>	<p>Annuelle</p>	

CO

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les entrepreneurs, les sous-traitants et les travailleurs sont informés des risques de contamination par le CO; <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence de détecteurs de CO; <input type="checkbox"/> Maintenir les détecteurs opérationnels pendant toute la durée des travaux; <input type="checkbox"/> Assurer une ventilation efficace; <input type="checkbox"/> Évacuer les lieux si l'alarme du détecteur se déclenche et attendre que le niveau de concentration revienne à la normale avant de revenir; <input type="checkbox"/> S'assurer que tous les travailleurs exposés connaissent bien les symptômes d'une intoxication au CO; <input type="checkbox"/> Calibrer annuellement les détecteurs de CO. <p><i>Symptômes d'une intoxication au CO :</i></p>			
Intoxication	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une intoxication légère peut entraîner des symptômes pouvant ressembler à ceux de la grippe ou d'une gastro-entérite, comme : <ul style="list-style-type: none"> ◇ mal de tête; ◇ nausées; ◇ fatigue. <input type="checkbox"/> Une intoxication moyenne peut se manifester par : <ul style="list-style-type: none"> ◇ mal de tête frontal persistant avec sensation de battements; ◇ nausées; ◇ vertiges ou des étourdissements; ◇ somnolence; ◇ vomissements; ◇ pouls rapide; ◇ diminution des réflexes et altération du jugement. <input type="checkbox"/> Une intoxication sévère peut conduire rapidement à : <ul style="list-style-type: none"> ◇ de la faiblesse; ◇ une perte de connaissance; ◇ des convulsions et éventuellement au coma et à la mort, et ce, en quelques minutes. 		<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes de sécurité</p>	
		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>		
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des lieux</p>	<p>Lors des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Quotidiennement</p>	

SIMDUT

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Exposition à des produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions chimiques • Intoxication 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs utilisant des produits chimiques ont reçu la formation sur le SIMDUT. <p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre à la disposition des travailleurs les fiches de données de sécurité des produits présents (<i>les fiches doivent être mises à jour dans les 90 jours suivants la connaissance d'une nouvelle donnée importante relativement à un produit dangereux</i>); <input type="checkbox"/> S'informer sur la nature des produits avant de les utiliser (<i>consulter la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis afin d'éviter tout contact avec les produits (<i>se référer à la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que chaque produit soit pourvu d'une étiquette (<i>étiquette du fournisseur ou de l'employeur</i>); <input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser de produits chimiques non identifiés; <input type="checkbox"/> Ne pas manger, boire ou fumer en présence de produits chimiques; <input type="checkbox"/> Se laver les mains après chaque manipulation; <input type="checkbox"/> Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures • Lorsqu'un nouveau produit est présent sur le lieu de travail pour lequel le travailleur n'a pas reçu la formation • Nouvelle donnée d'un produit • Changement sur le milieu de travail qui modifie les risques d'exposition • Annuelle (rappel) 	
<p>Incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explosion 	<p><u>Transvidage de produits chimiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser un contenant en métal ou en plastique pour chaque produit à transvider ou à mesurer (<i>ne jamais utiliser de contenant en bois et s'assuré qu'il n'y ait pas d'interaction entre contenant et le produit</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer du bon état et de la propreté des contenants; <input type="checkbox"/> Identifier clairement les contenants (<i>nom, mesures de prévention, renvoi à la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas réutiliser les contenants avec d'autres produits; <input type="checkbox"/> Ne jamais remettre les produits restants dans leur contenant d'origine; <input type="checkbox"/> Ne jamais mélanger des produits différents avant d'avoir consulté leurs fiches de données de sécurité; <input type="checkbox"/> Verser toujours le produit chimique dans l'eau et jamais le contraire (<i>à moins d'indication contraire mentionnée par le fabricant</i>). 	<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p>	<p>Lors des différentes manipulations</p>	



SIMDUT - Déversement

Mesures de prévention

Déversement mineur :

- S'assurer** de sa sécurité
- Identifier** le **produit chimique** déversé;
- Vérifier** si le **produit** ne s'est **pas mélangé** à d'autres **produits chimiques** ou à d'autres **matières**;
- Respecter** la **méthode** de **nettoyage** et **porter** les **équipements** de **protection individuels** indiqués sur la **fiche de données de sécurité**;
- Ne pas nettoyer** et **demande** de l'**aide** si :
 - ◇ le **produit** est **inconnu**,
 - ◇ les **contenants** se **gonflent**,
 - ◇ il y a une **réaction chimique** (*sifflement, formation de bulles et de fumée, dégagement gazeux, combustion, etc.*);
- Évacuer immédiatement** les **lieux** et **appeler** les **pompiers** en cas de **réaction chimique** forte;
- Éloigner** les **travailleurs** se trouvant aux **alentours** en cas de **produit volatil**;
- Avoir** un **extincteur** à **portée de main** si le **produit** est **inflammable** (voir section 5 de la FDS);
- Ne jamais remettre** la matière déversée dans son **contenant original** :
 - ◇ **placer** la **matière** déversée dans un **sac** ou un **contenant** en **plastique propre et sec**,
 - ◇ **fermer hermétiquement** ce **contenant** ou ce **sac**,
 - ◇ **placer** un **sac** en **plastique** dans un **autre sac**,
 - ◇ **Identifier** de façon **lisible** le **sac** ou le **contenant** à **déchets**,
 - ◇ **entreposer les déchets de façon sécuritaire** (*attention ! une réaction tardive peut se produire*),
 - ◇ **disposer des déchets** en suivant les **directives** du **fabricant** et les **règlements municipaux**.



Déversement de plus de 50 kg:

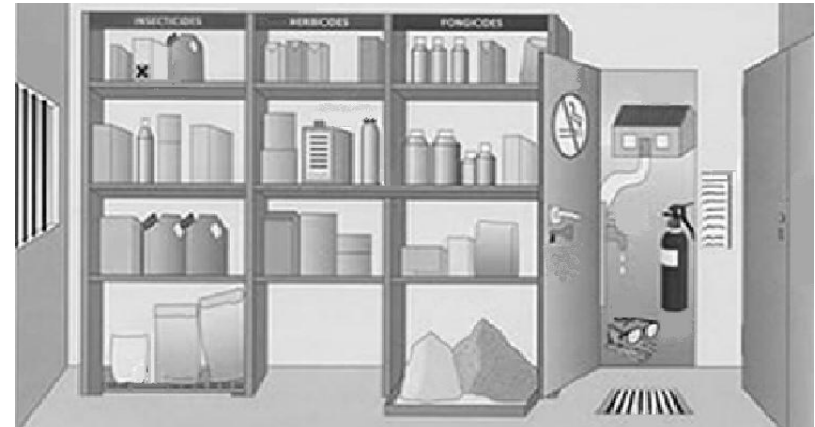
- Appeler immédiatement** les **pompiers** ou le **centre d'intervention** en cas de **déversements** de **produits chimiques** (*consulter les autorités municipales pour connaître les procédures à suivre*).

SIMDUT - Entreposage

Mesures de prévention











Condition d'entreposage à respecter :

- Ne pas entreposer de produits chimiques** dans des endroits où les risques d'incendie sont élevés;
- S'assurer** que les lieux d'entreposage soient **frais, secs, non ensoleillés** et bien **ventilés**;
- Identifier clairement** la zone d'entreposage, l'**interdiction de fumer** ainsi que les **procédures d'intervention** en cas de **déversement** ou d'**incendie**;
- Installer un extincteur** disponible en **tout temps**;
- Mettre à la disposition** des **travailleurs** une **douche oculaire** disponible en cas d'**éclaboussures aux yeux**;
- Maintenir** les **réipients** toujours **fermés**, en **bon état** et clairement **identifiés**;
- Ne pas entreposer** à une **hauteur** qui **dépasse la tête**;
- Ne pas empiler** les **contenants**;
- Éviter d'entreposer** les **produits liquides** :
 - ◇ **par-dessus** des **produits en poudre** ou **solides**,
 - ◇ **au-dessus** d'une **source d'alimentation électrique**;
- Éviter de placer** les **comburants** à **proximité** des **acides** ou des **inflammables**;
- Ranger à l'écart** tout **produit** qui, en **se mêlant** à d'autres, peut :
 - ◇ **provoquer un incendie** ou une **explosion**,
 - ◇ **libérer des gaz inflammables** ou **toxiques**;
- Protéger** les **produits chimiques** de la **moisissure** et de **l'eau** (rouille);
- Nettoyer immédiatement** les **planchers** ou les **étagères** sur lesquels un **produit** a été **renversé**.













SIMDUT

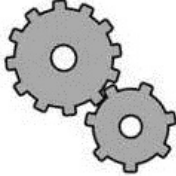
Pictogrammes

	Bombe explosant (pour les dangers d'explosion ou de réactivité)		Flamme (pour les dangers d'incendie)		Flamme sur un cercle (pour les matières comburantes)
	Bouteille à gaz (pour les gaz sous pression)		Corrosion (peut être corrosif pour les métaux ainsi que la peau ou les yeux)		Tête de mort sur deux tibias (peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de quantités)
	Danger pour la santé (peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)		Point d'exclamation (peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*)		Environnement* (peut être nocif pour le milieu aquatique)
	Matières infectieuses présentant un danger biologique (pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des chez l'humain ou chez l'animal)				

Équipements de protection individuelle (EPI)

Risques	Mesures de prévention		Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures à la tête</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessures aux pieds • Blessures aux yeux et au visage • Perte de l'ouïe • Blessures au corps • Blessures aux mains • Blessures aux genoux • Contamination des voies respiratoires • Heurté par 	<p><input type="checkbox"/> Le port du casque de sécurité est obligatoire en tout temps;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de bottes de sécurité à semelles antidérapantes est obligatoire en tout temps. S'assurer qu'elles sont conçues pour les risques auxquels les travailleurs sont exposés;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de lunettes ou d'une visière de sécurité est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les yeux ou pour le visage. S'assurer d'une quantité suffisante pour remplacer celles qui sont usées ou endommagées;</p> <p><input type="checkbox"/> Si c'est impossible de réduire le bruit à la source, alors porter des protecteurs auditifs ou limiter le temps d'exposition;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port d'un vêtement couvrant entièrement le torse, le dos et les jambes est obligatoire en tout temps. Attacher les cheveux longs et éviter les vêtements amples;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port des gants de protection est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les mains;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de protection pour les genoux est obligatoire dès que les opérations présentent des risques de blessures aux genoux;</p> <p><input type="checkbox"/> Éliminer à la source les impuretés de l'air afin de réduire leur concentration à un taux inférieur aux valeurs limites (annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail);</p> <p><input type="checkbox"/> Porter l'équipement de protection respiratoire prévu si c'est impossible de réduire la concentration (<i>Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec par l'IRSS</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Porter un dossard de sécurité pour être visible dès qu'il y a des risques de se faire heurté par de la machinerie ou des véhicules.</p>	         	<p>Formation / information des travailleurs sur le choix des bons EPI, de leurs disponibilités ainsi que des endroits où ils doivent être portés</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de tâches • Quand les travailleurs ne portent pas leurs EPI • Information par de l'affichage dans les zones à risque 	
			<p>Vérification du port des EPI</p>	<p>Quotidien</p>	

Sécurité des machines

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> Lacération • Mutilation • Amputation • Écrasement • Être heurté • Électrisation ou électrocution • Projection de matières dangereuses • Blessure thermique 	<p><u>Appréciation du risque :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Analyser le risque que représente la machine selon les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Déterminer l'étape au sein du cycle d'utilisation de l'équipement (<i>conception, installation, utilisation, déblocage, entretien ou démantèlement</i>); ◇ Considérer les conditions d'utilisation (<i>niveau de formation des travailleurs, environnement de travail, fréquence et durée d'utilisation, etc.</i>); ◇ Tenir compte des différentes situations possibles (<i>utilisation prévisible et situations inhabituelles</i>); <p><input type="checkbox"/> Repérer les phénomènes dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Pièces en mouvement (risque mécanique); ◇ Éléments sous tension (<i>risque électrique</i>); ◇ Éléments chauds ou froids (<i>risque thermique</i>); ◇ Vibrations; ◇ Rayonnements; ◇ Matières dangereuses (<i>produits chimiques, etc.</i>); <p><input type="checkbox"/> Tenir compte des sources d'énergie de la machine;</p> <p><input type="checkbox"/> Inventorier les situations où un travailleur peut être exposé à un phénomène dangereux;</p> <p><input type="checkbox"/> Estimer le niveau de risque de la machine selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ La gravité de la blessure potentielle (<i>ex : lésion mineure, réversible, irréversible ou danger de mort</i>); ◇ La fréquence et la durée de l'exposition (<i>utilisation de la machine fréquente ou occasionnelle, présence de travailleurs pendant de courtes ou longues périodes</i>); ◇ La probabilité qu'un évènement accidentel survienne (<i>fiabilité de la technologie, formation et expérience des utilisateurs, possibilité de fausse manœuvre</i>). ◇ Les possibilités d'évitement (<i>sensibilisation des travailleurs au danger, rapidité d'apparition du phénomène dangereux, possibilité de fuite</i>); <p><input type="checkbox"/> Déterminer si le niveau de risque est acceptable ou non;</p> <p><input type="checkbox"/> Implanter des mesures correctrices pour les risques non acceptables.</p>		<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>En cas de dispositif de protection enlevé</p>	
		<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>		
		<p>Vérification / inspection des équipements et des protections collectives</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection générale)</p>	

Sécurité des machines

Mesures de prévention


Élimination ou réduction du risque :

- Prioriser l'élimination du phénomène dangereux** dès la **conception** de la **machine** (*prévention intrinsèque*);
- Installer des protecteurs adaptés** pour **empêcher l'accès à chaque zone dangereuse** (*barrière physique entre le travailleur et la zone dangereuse*) :
 - ◇ **Protecteur fixe** : installé de façon à **être enlevé** seulement à l'aide d'un **outil** ou par **destruction** du **moyen de fixation**;
 - **accès à la zone dangereuse impossible** par **tous les côtés** (*protecteur enveloppant*);
 - **maintien à distance** des **travailleurs** sans enfermer la zone dangereuse (*ex : cage périphérique tout autour d'une machine*);
 - **ouvertures** de dimensions **ne permettant pas d'atteindre** la **zone dangereuse** (*la dimension doit tenir compte de la partie du corps à protéger et de la forme des ouvertures*);
 - ◇ **Protecteur muni d'un dispositif de verrouillage** :
 - **mise en fonction** de la **zone dangereuse** de la **machine** seulement si le **protecteur** est **fermé**;
 - **arrêt** des éléments de la **zone dangereuse** si le **protecteur** est **ouvert pendant leur fonctionnement**;
 - **remise en fonction** des **éléments** de la **zone dangereuse impossible** au moyen de la **seule fermeture** du **protecteur** (*une commande de remise en marche de la machine doit être utilisée*);
 - ◇ **Protecteur muni d'un dispositif d'interverrouillage** : dispositif de **verrouillage** associé à un dispositif de **blocage** (*aussi appelé protecteur à enclenchement*) :
 - **mise en fonction** de la **zone dangereuse** de la **machine** seulement si le **protecteur** est **fermé et bloqué**;
 - **ouverture** du **protecteur impossible** jusqu'à la **disparition** du **risque** attribuable à la **zone dangereuse** (*respecter le temps d'arrêt de la machine*);
 - **remise en fonction** des **éléments** de la **zone dangereuse impossible** **seulement** au moyen de la **fermeture** et du **blocage** du **protecteur** (*une commande de remise en marche de la machine doit être utilisée*);
- Installer des protecteurs immatériels** lorsque l'installation de **protecteurs fixes** est **impossible** : **tapis sensible, commande bimanuelle, rideau optique, etc.** (*l'installation de protecteurs fixes devrait cependant être priorisée*);
- Protéger les travailleurs** contre les **risques d'écrasement** :
 - ◇ **Réduction** de l'**écartement** entre deux **éléments mobiles** (*déterminer l'écartement en fonction de la partie du corps à protéger*);
 - ◇ **Limitation** de la **force** des **pièces mobiles** (*ex : machine à cercler les boîtes*) en **fonction** de la **partie** du **corps** et à **condition** que les **caractéristiques** des **pièces mobiles** permettent d'**atteindre** un niveau de **sécurité acceptable** (*ex : absence de bords tranchants*).

Validation et moyens de contrôle :

- Apprécier de nouveau le risque** après l'installation des **dispositifs de protection** (*modifier ceux-ci s'ils ne permettent pas d'atteindre un niveau de sécurité acceptable*);
- Former les travailleurs** sur les **caractéristiques** et l'utilisation des **dispositifs de protection** en place;
- Interdire toute modification** aux **dispositifs de protection** sans autorisation;
- Implanter des moyens de contrôle** visant à **assurer** la **permanence** des **mesures de protection** implantées.

Cadenassage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lacération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mutilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Amputation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former les travailleurs à la politique et aux procédures de cadenassage de l'entreprise; <input type="checkbox"/> Les sensibiliser au danger des interventions sur des équipements non cadenassés. <p><u>Identification des sources d'énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inventorier pour chaque équipement les opérations où le cadenassage sera nécessaire (<i>installation, utilisation, réglage, nettoyage, réparation, démontage, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Repérer pour chaque équipement les sources d'énergie qui l'alimentent (<i>tenir compte de l'énergie accumulée ou résiduelle</i>); <input type="checkbox"/> Élaborer un système d'identification normalisée des sources d'alimentation; <input type="checkbox"/> Identifier les sources d'alimentation au moyen de dispositifs de marquage adaptés (<i>les protéger contre les différents contaminants qui pourraient les rendre illisibles</i>); <input type="checkbox"/> Mettre à niveau tout équipement dont la conception d'origine ne permet pas de le cadenasser alors que ceci est nécessaire. <p><u>Fiches de cadenassage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir une fiche de cadenassage pour chaque équipement en tenant compte au moins des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◇ nom de l'équipement, ◇ liste des dispositifs d'isolement des sources d'énergie (<i>incluant leur emplacement</i>), ◇ description étape par étape de la procédure de mise à énergie zéro de l'équipement (<i>ne pas oublier de libérer l'énergie accumulée ou résiduelle</i>), ◇ description étape par étape des procédures de mise en place et de retrait des dispositifs de cadenassage, ◇ vérification de la coupure de l'alimentation (<i>ne jamais intervenir sur un équipement sans être certain de sa mise à énergie zéro</i>), ◇ vérification des équipements et de la zone de travail avant leur remise en fonction; <input type="checkbox"/> Intégrer à la procédure les différentes situations possibles (<i>changement de quart de travail, arrivée d'un travailleur supplémentaire, cadenas oublié, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Rendre ces procédures disponibles pour tous les utilisateurs concernés; <input type="checkbox"/> Mettre à jour les procédures et les fiches lors de chaque modification ayant une influence sur la façon de cadenasser un équipement; <input type="checkbox"/> Modifier la fiche de cadenassage dès qu'on constate que la procédure inscrite ne permet pas de cadenasser adéquatement un équipement. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les procédures</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors de travaux en cours</p>	

Cadenassage

Mesures de prévention

Dispositifs de cadenassage :

- Se procurer** les **dispositifs** de **cadenassage** nécessaires (*cadenas, boîtes à cadenas, morillons, dispositifs pour valves, etc.*);
- S'assurer** qu'ils sont en **nombre suffisant** (*se référer aux fiches de cadenassage*);
- Sélectionner** des **dispositifs** pouvant **résister** aux **conditions ambiantes** (*chaleur, présence de produits chimiques, etc.*);
- Identifier** les **cadenas individuels** au **nom** des **travailleurs** à qui ils sont remis.



Suivi du programme de cadenassage :

- Contrôler** régulièrement la **mise en application** du **programme** de **cadenassage** :
 - ◇ **respect** de l'**obligation** de **cadenasser**,
 - ◇ **respect** des **procédures** et des **fiches** de **cadenassage**,
 - ◇ **disponibilité** et **bon état** des **dispositifs** de **cadenassage**;
- Auditer** au moins une fois par année l'**efficacité** du **programme** de **cadenassage**.



Exemple de procédure de cadenassage individuel :

- Arrêter** l'**équipement** selon la **méthode régulière**;
- Cadenasser** l'**équipement** avec le **cadenas personnel** du (des) **travailleur(s)**;
- Contrôler**, en **présence** d'un **témoin**, la **mise à énergie zéro** de l'**équipement** et l'**absence d'énergie résiduelle**;
- Effectuer** l'**intervention**.

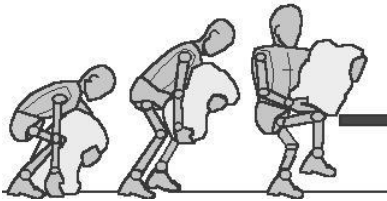
Exemple de procédure de cadenassage de groupe :

- Se procurer** la **fiche** de **cadenassage**;
- Informers** les **travailleurs** de la **réalisation** d'une **intervention**;
- Arrêter** l'**équipement** selon la **méthode régulière**;
- Cadenasser** l'**équipement** avec le(s) **cadenas d'équipement**;
- Contrôler**, en **présence** d'un **témoin**, la **mise à énergie zéro** de l'**équipement** et l'**absence d'énergie résiduelle**;
- Placer** la (les) **clé(s)** du (des) **cadenas d'équipement** dans la **boîte** de **cadenassage**;
- Demander** au(x) **travailleur(s)** d'**apposer** leur **cadenas personnel** sur la **boîte** de **cadenassage**;
- Contrevérifier** le **cadenassage** et **apposer** le **cadenas** de **contrôle**;
- Effectuer** l'**intervention**.


Exemple de procédure de decadenassage :

- Valider** que les **travaux** sont **terminés**;
- Enlever** le(s) **cadenas** (*personnel, d'équipement ou de contrôle selon le cas*);
- S'assurer** que **personne** ne se situe dans la **zone dangereuse** (*travailleurs ayant réalisé les travaux ou opérateurs*);
- Remettre** l'**équipement** en **fonction**;
- Vérifier** avec les **personnes responsables** de l'**utilisation** de l'**équipement** si celui-ci **fonctionne normalement**.

Risques attribuables à l'effort physique

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Blessures de type musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les risques reliés aux tâches; <input type="checkbox"/> Impliquer les travailleurs dans la recherche de solutions pour réduire ou éliminer les contraintes; <input type="checkbox"/> Adapter les tâches aux caractéristiques physiques des travailleurs; <input type="checkbox"/> Déterminer des méthodes de travail individuelles ou en équipe pour les tâches à risques; <input type="checkbox"/> Utiliser les équipements permettant une manipulation sécuritaire; <input type="checkbox"/> Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongation, etc.); <input type="checkbox"/> Diversifier les tâches ou établir des rotations de poste afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longues périodes de temps; <input type="checkbox"/> Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position); <input type="checkbox"/> Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche; <ul style="list-style-type: none"> ◇ Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets; ◇ Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible; 	<p style="text-align: center;"></p>	<p style="text-align: center;">Formation / information des travailleurs sur les mesures de préventions</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
			<p style="text-align: center;">Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p style="text-align: center;">Analyse de poste (organisation physique et méthodes de travail en fonction des tâches)</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de l'implantation de nouveaux postes ou de nouvelles tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chaque fois que des lésions surviennent à un poste (analyse du poste)</p>	

Exposition au bruit

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Fatigue</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Irritabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Surdit�</p>	<p><u>R�duction de l'exposition au bruit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter les valeurs d'exposition des travailleurs au bruit admis dans le <i>R�glement sur la sant� et la s�curit� du travail</i> (voir tableaux � la page suivante); <input type="checkbox"/> S'assurer que le bruit ne puisse pas se propager par les plafonds, les murs, les planchers, les corridors ou les gaines d'escalier, de monte-charge ou d'ascenseur vers tout b�timent ou local contigu; <input type="checkbox"/> Mettre en oeuvre des mesures de r�duction du bruit dans l'ordre suivant (<i>des mesures d'att�nuation du bruit doivent �tre mises en place m�me s'il s'av�re impossible d'atteindre les valeurs pr�vues par les normes</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ r�duire le bruit � la source; ◇ isoler le poste de travail; ◇ insonoriser les locaux de travail; <input type="checkbox"/> Utiliser des protecteurs auditifs lorsque la r�duction du bruit est impossible; <input type="checkbox"/> S'assurer que les protecteurs auditifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ sont conformes � la norme Protection auditive, CSA Z94.2-2014; ◇ att�nuent le bruit de telle sorte que le travailleur ne soit plus expos� � des bruits qui exc�dent les normes; ◇ sont d�sinfect�s apr�s utilisation si plusieurs travailleurs les partagent; <input type="checkbox"/> Afficher l'obligation de porter des protecteurs auditifs lorsque le niveau de bruit d�passe les valeurs autoris�es (<i>sur une affiche �crite, les caract�res doivent avoir une hauteur d'au moins 30 mm</i>). 	<p>Informer les travailleurs sur les mesures de pr�vention � respecter</p>	<p>D�s l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les proc�dures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage � des endroits strat�giques</p>	
	<div style="text-align: center;">  </div>	<p>V�rification du respect des mesures de pr�vention</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>�valuation du niveau de bruit</p>	<p>Quotidien (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de nouvelles op�rations (�valuation)</p>	

Exposition au bruit

Mesure du bruit :


- Mesurer le niveau de bruit** avec un **sonomètre** conforme à la norme CSA Z107.56-13,2014 et/ou **déterminer** la pression acoustique selon la norme Acoustique – Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail - Méthode d'expertise, ISO 9612 :2009
- Utiliser les méthodes de calcul** du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* lorsque les **travailleurs** sont **exposés** à des **niveaux de bruit variables**;
- Conserver les registres de mesures du bruit** pendant au moins **cinq ans** si l'**établissement** comporte **50 travailleurs** ou plus et si le **bruit** est **susceptible de dépasser les normes** (*dans un tel établissement, le bruit émis à un poste de travail doit être mesuré au moins une fois par année*).

Durées maximales d'exposition permises par jour en fonction du niveau de pression acoustique continu équivalent		
Niveau de pression acoustique continu équivalent (dBA)	Durée maximale permise par jour	
82	16	Heures
83	12	
85	8	
88	4	
91	2	
94	1	
97	30	Minutes
100	15	
103	7	
106	4	
109	2	
112	1	
115	28	Secondes
118	14	
121	7	
124	3	
127	1	
130-140	<1	

Risques biologiques

Risques	Mesures de prévention
<p>Contamination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des infections 	<p><u>Information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs à l'importance de se laver régulièrement les mains pour prévenir la transmission des infections (70 % à 80 % des infections sont transmises par les mains). <p><u>Lavage des mains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prioriser l'utilisation de distributeurs de savon transparents dont les cartouches sont à usage unique (éviter d'utiliser des pains de savon); <input type="checkbox"/> Respecter une bonne méthode de lavage des mains avec de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ◇ se mouiller les mains et appliquer du savon; ◇ se frictionner les mains et les poignets pendant au moins 10 à 15 secondes, entrelacer les doigts et frotter le pourtour des ongles; ◇ rincer en s'assurant d'enlever toute trace de savon; ◇ assécher complètement les mains avec un papier à mains ou avec un sèche-mains à air chaud pulsé; ◇ fermer le robinet avec un papier à mains; <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence d'une poubelle contenant un sac de plastique jetable à proximité (<i>vider cette poubelle régulièrement</i>); <input type="checkbox"/> Nettoyer et désinfecter les lavabos tous les jours; <input type="checkbox"/> Utiliser des agents de nettoyage sans eau, des antiseptiques à séchage rapide ou des nettoie-mains sans eau lorsque les travailleurs n'ont pas accès à des installations sanitaires (ex : <i>mousses, gels, liquides, lingettes, etc.</i>). <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="310 987 1155 1437"> <p style="text-align: center;">Lavage des mains avec de l'eau</p> </div> <div data-bbox="1176 987 2020 1437"> <p style="text-align: center;">Lavage des mains sans eau</p> </div> </div>

Travailler en présence de silice

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Silicose	<p><u>Formation des travailleurs :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information et la formation nécessaires.</p>  <p><u>Risques pour la santé :</u></p> <p><input type="checkbox"/> La poussière de silice est très fine et s'accumule progressivement dans les poumons même s'il est possible que le travailleur n'éprouve aucun symptôme pendant plusieurs années.</p> <p><input type="checkbox"/> La granulométrie très fine de la poussière de silice la rend invisible (<i>elle est également inodore</i>).</p> <p><input type="checkbox"/> La poussière de silice peut rester longtemps en suspension dans l'air et se déposer dans le milieu de travail avant de revenir en suspension dans l'air (<i>courant d'air, coup de balai, circulation, procédé de travail, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> La silicose est une atteinte significative de la fonction pulmonaire pouvant se présenter sous trois formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ aiguë : après 8 à 18 mois d'exposition massive sans aucune protection (<i>essoufflement, toux, fièvre, perte de poids</i>); ◇ accélérée : exposition à de grandes quantités de poussière de silice durant une courte période qui conduit à l'apparition de nodules (tâches) sur les poumons après cinq ans; ◇ chronique : développement de la maladie sur une période de 10 à 40 ans sans symptômes au début jusqu'à l'apparition d'un essoufflement en cas d'effort, une respiration sifflante, de la toux avec crachats ou sécrétions et des complications (<i>cancer du poumon, tuberculose, problèmes pulmonaires et cardiaques</i>) pouvant être mortelles (<i>il s'agit de la forme la plus courante au Québec</i>); <p><input type="checkbox"/> La silicose est une maladie à déclaration obligatoire aux autorités de santé publique du Québec;</p> <p><input type="checkbox"/> Il s'agit d'une tolérance zéro de la CNESST (<i>établissements et chantiers</i>).</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ combinaison jetable ou vêtement de travail à laisser et laver sur place (<i>ne pas ramener à la maison de vêtements contaminés</i>); ◇ lunettes ou visière de protection; ◇ gants. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du non-respect des consignes de sécurité 	
			<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors des opérations</p>

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Protection respiratoire :

- Élaborer un programme de protection respiratoire** conformément à la norme CSA Z94.4-18, *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*. **S'assurer** qu'un essai d'ajustement « fit test » est effectué tous les **2 ans** ou lors de changements de morphologie important conformément aux normes en vigueur (CSA Z94.4-18);
- Porter un appareil de protection respiratoire** dès que la **concentration** de poussière de silice **dépasse 0,05 mg/m³** (*concentration moyenne, pondérée pour une période de 8 heures par jour, en fonction d'une semaine de 40 heures*);
- Sélectionner un type d'appareil de protection respiratoire** selon la **concentration** rencontrée, **minimalement** :
 - ◇ **jusqu'à 1 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **demi-masque**,
 - ◇ **jusqu'à 2,5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **approvisionnement d'air à débit continu**, avec **masque souple / visière-écran**;
 - ◇ **jusqu'à 5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **adduction d'air**, avec un **demi-masque**;
 - ◇ **jusqu'à 10 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air, muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **masque complet**;
 - ◇ **jusqu'à 50 mg/m³** (*concentration de DIVS – danger immédiat pour la vie et la santé*) : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)** ou à **adduction d'air**, avec un **masque complet** ou un **casque / cagoule**.



Méthodes de travail sécuritaires (consignes générales) :

- Prioriser l'utilisation de matériaux** ou de **méthodes de travail** permettant d'**éliminer** ou **réduire** le **danger**;
- Confiner, tenir à l'écart** ou **maintenir en pression négative** les **postes de travail** susceptibles d'**émettre** des **poussières de silice** (*éviter de contaminer le reste du milieu de travail*);
- Prioriser le travail humide** par rapport au **travail à sec**;
- Favoriser l'utilisation d'outils** munis d'un **dispositif d'aspiration intégré**;
- S'assurer** que les **dispositifs de captation** à la **source** des **poussières** sont **positionnés à proximité** des **sources d'émission**;
- Ne pas installer** une sortie d'**air contaminé** trop **près** d'une **entrée d'air neuf** (*l'air contaminé ne doit pas être retourné dans le milieu de travail*);
- Changer les filtres** et **entretenir** le système de **ventilation** conformément aux **directives du fabricant**.

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel à sec) :

- Effectuer l'opération** au sein d'une **enceinte** ayant un flux d'**air descendant** et munie d'un **dispositif de captation** à la **source**;
- Se positionner** de façon à **ne pas nuire** aux **mouvements** de l'**air** (*surtout lorsque la ventilation est horizontale ou oblique*);
- S'assurer** que le **tourbillon** créé par les **outils rotatifs à grande vitesse** n'entraîne pas la présence de **particules fines** dans la **zone respiratoire** du travailleur (*ajuster l'angle d'attaque*).

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel humide) :

- S'assurer** que l'**humidification** permet un **contrôle** adéquat de l'**émission** de **particules**;
- Équiper le poste de travail** d'une **ventilation à flux d'air descendant** ou **oblique** avec **captation** à la **source** dès que l'**humidification** est **insuffisante** pour **éliminer le danger** (*faire évaluer la qualité de l'air pour s'en assurer*).

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Utilisation de machines à jets d'eau :

- Vérifier** si les **jets d'eau** et les **enceintes** de l'équipement **contrôlent** efficacement l'émission de **particules** lors de l'utilisation de **machines automatisées** pour **travail humide** (*faire évaluer la qualité de l'air sur une base régulière*);
- Ajouter** un **système de captation** à la **source** des **poussières** en cas d'**émission** de **particules contaminées**;
- Traiter** l'**eau utilisée** par les **machines** (*les gouttelettes d'eau peuvent contenir des poussières qui ne doivent pas être renvoyées dans le milieu de travail*).

Nettoyage des lieux :

- Nettoyer** les **lieux**, les **machines** et les **outils** après **chaque quart** de **travail**;
- Utiliser** de l'**eau** ou un **aspirateur** muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)** pour **nettoyer** la **poussière accumulée**;
- Humecter** les **rebuts** avant de procéder à leur **enlèvement**;
- Interdire** l'**utilisation** de l'**air comprimé** pour le **nettoyage** de la **poussière**.

Travaux effectués à l'extérieur :

- Délimiter** les **zones de travail à risque** et en **limiter l'accès**;
- Prioriser** l'**utilisation** d'**outils** munis d'un **aspirateur** ou d'un **apport en eau** (*ponceuses, perceuses, scies, etc.*);
- Porter** un **appareil de protection respiratoire** dès que la **captation** des **poussières** ou l'**apport d'eau** sont **insuffisants** pour **éliminer le danger**;
- Élargir** le **port** d'un **appareil de protection respiratoire** à l'**ensemble** des **travailleurs** susceptibles de **se trouver** dans la **zone contaminée**;
- Tenir compte** de la **direction** et de la **force** du **vent** pour **installer** les **dispositifs** de **captation** à la **source** de la **poussière** (*le vent ne doit pas avoir pour effet de réduire ou annuler l'aspiration*);
- Ramasser** et **traiter** les **boues contaminées** à la suite de l'**utilisation** d'**outils** à **adduction d'eau** (*ne pas laisser sécher les boues afin d'éviter la libération et la remise en suspension dans l'air de particules*).




Hygiène personnelle :


- Interdire** de **boire, manger** ou **fumer** dans une **aire empoussiérée**;
- Se laver** les **mains** et le **visage** avant de **manger, boire** ou **fumer**;
- Utiliser** un **chiffon humide** ou **aspirateur** muni d'un **filtre à haute efficacité** pour **enlever** la **poussière** présente sur les **combinaisons** de **travail**;
- Prioriser** le **lavage sur place** des **vêtements contaminés** (*sinon, les transposer au moyen de contenants hermétiques*);
- Ne pas mélanger** les **vêtements contaminés** avec les **vêtements** de **ville propres**;
- Fournir** aux **travailleurs** les **installations sanitaires** nécessaires.



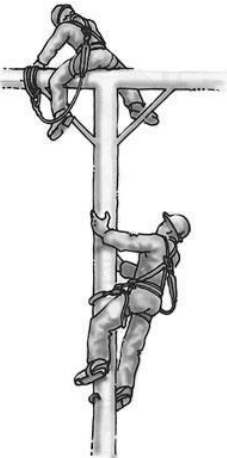
Contrainte thermique reliée à la chaleur

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Déshydratation</p> <p>•</p> <p>Coup de chaleur</p> <p>•</p> <p>Hyperthermie</p> <p>•</p> <p>Syncope</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque; <input type="checkbox"/> Favoriser le travail d'équipe; <input type="checkbox"/> Ajuster le rythme de travail en fonction des conditions météorologiques, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur adaptation à la chaleur; <input type="checkbox"/> Redoubler de prudence en cas de problèmes de santé ou de prise de médicaments; <input type="checkbox"/> Tenter d'éviter autant que possible les endroits exposés au soleil ou sans circulation d'air; <input type="checkbox"/> Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles; <input type="checkbox"/> Prendre des pauses à l'ombre, dans un endroit frais ou climatisé (<i>lorsqu'une tâche exige des efforts soutenus ou un rythme de travail rapide, prendre plus de pauses</i>); <input type="checkbox"/> Porter, si possible, des vêtements légers, de couleur claire, qui permettent l'évaporation de la sueur et se couvrir la tête; <input type="checkbox"/> Boire de l'eau fraîche (12°C à 15°C) avant, pendant et après le travail sans attendre d'avoir soif : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Boire de petites quantités fréquemment; ◇ Boire plus si l'on consomme des boissons contenant de la caféine; ◇ Éviter les boissons gazeuses ou sucrées, privilégier plutôt les jus de fruits et de légumes naturels; <input type="checkbox"/> S'alimenter à des heures régulières en privilégiant les aliments riches en eau; <input type="checkbox"/> Surveiller ses réactions et celles de ses collègues pour déceler les symptômes et les signes de malaises. Cesser le travail aux premiers symptômes de malaises. 	<p>Informer les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition à la chaleur</p>	<p>Dès l'embauche</p> <p>•</p> <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <p>•</p> <p>Avant de débiter les travaux</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p>	<p>Lorsque des opérations sont effectuées à la chaleur</p>	

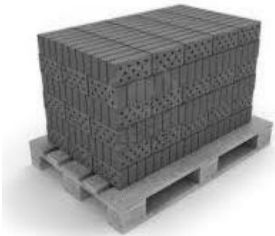
Contrainte thermique reliée au froid

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Engelles • Hypothermie	<input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque; <input type="checkbox"/> Porter des vêtements appropriés (ex. : tuque, gants, mitaines, etc.) <i>(50 % de la chaleur corporelle est perdue par la tête) :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Porter plusieurs couches de vêtements <i>(offre une meilleure protection qu'un seul vêtement épais);</i> ◇ S'assurer que la couche intérieure est isolante pour éloigner l'humidité de la peau <i>(les sous-vêtements isolants faits de polyesters et de polypropylène sont adaptés à cette fin);</i> ◇ Porter des chaussettes dont l'épaisseur est adaptée aux bottes de travail; ◇ Éviter la transpiration excessive, gardez les vêtements secs et changez-les lorsqu'ils sont trempés; ◇ Garder les vêtements propres <i>(la saleté remplit les cellules d'air contenues dans les fibres et annule leur pouvoir d'isolement);</i> 	<p>Informer les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition au froid</p>	Dès l'embauche • Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures • Avant de débiter les travaux	
	<input type="checkbox"/> Prendre des repas équilibrés et un apport suffisant de liquides pour permettre au corps de conserver sa chaleur en plus de prévenir la déshydratation : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Manger convenablement et souvent <i>(il faut plus d'énergie pour travailler au froid qu'à la chaleur);</i> ◇ Boire souvent, surtout lorsqu'on doit faire un travail physiquement exigeant <i>(pour se réchauffer, il est recommandé de boire des breuvages chauds ou de manger de la soupe);</i> ◇ Éviter de prendre des boissons alcoolisées; <input type="checkbox"/> Contrôler la durée des tâches et de l' exposition ;			
	<input type="checkbox"/> Prendre des pauses supplémentaires selon la durée de l'exposition;			
	<input type="checkbox"/> Se réchauffer dans des abris aux besoins .			

Travail en hauteur

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves reliées aux chutes</p>	<p><u>Tout travailleur doit être protégé contre les chutes dans les cas suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'il est exposé à une chute de plus de 3 m de sa position de travail; <input type="checkbox"/> S'il risque de tomber : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Dans un liquide ou une substance dangereuse; ◇ Sur une pièce en mouvement; ◇ Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger; ◇ D'une hauteur de 1,2 m ou plus lorsqu'il utilise une brouette ou un véhicule; <p><u>Déterminer la méthode de travail sécuritaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modifier la position de travail du travailleur de manière à ce que celui-ci exécute son travail à partir du sol ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute; <input type="checkbox"/> Installer un garde-corps ou un système qui, en limitant les déplacements du travailleur, fait en sorte que celui-ci cesse d'être exposé à une chute; <ul style="list-style-type: none"> ◇ Le garde-corps peut être enlevé pendant les travaux s'il gêne leur exécution à condition de porter un harnais de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90 (inspecter les composantes avant chaque utilisation); <ul style="list-style-type: none"> ◇ Avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie d'une longueur maximale de 2 mètres (le point d'attache doit être ancré à un élément ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kN (4 045 lb) par personne raccordé ou respecter les normes en vigueur pour des stratégies alternatives (voir article 2.10.12 du Code de Sécurité pour les Travaux de Construction)); ou ◇ Avec un enrouleur-dérouleur qui inclut un absorbeur d'énergie ou qui y est relié (le point d'attache doit être ancré à un élément ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kN (4 045 lb) par personne raccordé). <input type="checkbox"/> Utiliser un moyen ou un équipement de protection collectif; <input type="checkbox"/> Utiliser un autre moyen qui assure une sécurité équivalente au travailleur; <input type="checkbox"/> Délimiter l'aire de travail de manière à limiter l'accès aux personnels autorisés seulement. 	 <p>Formation / information des travailleurs exposés aux chutes en hauteur</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (information) • Lors de changement de poste exposant les travailleurs à ce type de risque • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
			<p>Vérification/ inspection du respect des procédures établies</p>	<p>Lorsque des travaux sont effectués en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation des équipements (inspection)

Entreposage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Chutes de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Obstruction de l'accès aux équipements de premiers soins, de lutte contre les incendies</p>	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les zones d'entrepôts permises ou interdites (ex : <i>peinture au sol</i>); <input type="checkbox"/> Empiler les objets de façon à ne pas entraver : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la propagation de la lumière du jour ou artificielle, ◇ le fonctionnement des machines et autres installations, ◇ la circulation dans les passages, les allées, les escaliers, les ascenseurs, les portes et l'accès aux sorties de secours, ◇ l'accès aux panneaux électriques, ◇ l'accès aux équipements de premiers soins, d'urgence et de lutte contre les incendies; <input type="checkbox"/> S'assurer que la stabilité des pires ne soit pas compromise par leur hauteur; <input type="checkbox"/> Vérifier la résistance à la pression latérale des parois ou des cloisons des bâtiments avant d'appuyer des objets contre celles-ci; <input type="checkbox"/> Sécuriser l'entrepôt vertical (ex. : <i>tuyau debout retenu avec une chaîne</i>); <input type="checkbox"/> Utiliser un escabeau ou tout autre équipement approprié pour atteindre le matériel entreposé plus haut que la hauteur des épaules; <input type="checkbox"/> S'assurer que la distance entre le côté d'une ouverture dans un plancher ou dans un toit et la base d'une pile de matériaux soit supérieure à la hauteur de la pile (<i>sauf si un dispositif empêche la chute des matériaux</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas utiliser les salles de repas ou les vestiaires comme lieu d'entrepôt. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	

Entreposage

Mesures de prévention

Matériaux :

- S'assurer** que les **pires de bois de construction** soient :
 - ◇ **supportées** à une certaine **hauteur** du **sol**,
 - ◇ **faites de couches horizontales entrecroisées** et **légèrement inclinées**,
 - ◇ **stabilisées** à l'aide de **traverses** ou de **coins** si elles ont **plus de 1,2 m (4 pi)** de **hauteur**;
- Empiler** les **éléments de maçonnerie** :
 - ◇ sur des **madriers**, une **plate-forme** ou autre **base à niveau**,
 - ◇ par **rangées** sur toute l'**étendue** des **pires**,
 - ◇ de façon à ce que la **face des pires ne dépasse pas 1,8 m (6 pi)** de **hauteur**,
 - ◇ en **gradins** lorsque la **hauteur de l'empilage dépasse 1,8 m (6 pi)**,
 - ◇ en plaçant des **traverses de bois** entre les **rangées** afin d'**éviter** que la **pire ne s'écroule** lorsque sa **hauteur dépasse 1,8 m (6 pi)**,
 - ◇ en plaçant des **liens** au besoin pour **assurer** la **stabilité** de la **pire**;
- Entreposer** les **matériaux en sac** :
 - ◇ **empilés** en les **croisant** par **couches horizontales régulières** dont le **nombre** est **inférieur à 10** (*sauf si les sacs sont entreposés dans des réservoirs ou des enclos, les faces des pires ne s'appuyant pas sur les côtés de ces réservoirs ou enclos*);
 - ◇ de façon à ce que le **sommet** de la **pire** reste **horizontal**;
- Empiler** les **tuyaux** sur l'un des **dispositifs** suivants :
 - ◇ des **râteliers** ou des **étagères solides**,
 - ◇ des **tasseaux de bois** munis de **taquets d'arrêt** à leurs **extrémités**,
 - ◇ des **barres de métal** dont les **extrémités** sont **coudées** vers le **haut**;
- Empiler** les **tonneaux** ou les **barils**, les **tuyaux de grand diamètre**, les **rouleaux de papier** ou **tout autre objet de section circulaire** :
 - ◇ lorsqu'ils sont **pleins** : sur leur **fond**, en limitant la **hauteur** des **pires** et en plaçant **2 planches** disposées **côte à côte** entre les **rangées superposées**,
 - ◇ lorsqu'ils sont **vides** : sur leur **face latérale**, en faisant des **pires régulières, stables** et en **stabilisant** à l'aide de **cales** tous les **réipients** de la **rangée inférieure**.


Entreposage

Mesures de prévention

Produits contrôlés :

- Entreposer à part** tout **produit contrôlé** pouvant **causer** un **incendie**, une **explosion** ou pouvant **libérer** des **gaz inflammables** ou **toxiques** en cas de **mélange** avec d'**autres substances**;
- S'assurer** du **bon état** des **réipients** et des **canalisations**;
- Disposer** des **extincteurs** dans tout **bâtiment d'entrepasage** de **matériaux combustibles** ou de **liquides inflammables**;
- Nettoyer immédiatement** les **déversements** sur les **planchers** ou les **étagères** (*utiliser la méthode indiquée sur la fiche signalétique*);
- Limiter** à la **quantité nécessaire** pour **une journée** de **travail l'entrepasage**, dans un **bâtiment en construction**, de **liquides inflammables** et **combustibles** contenus dans des **bidons sécuritaires** (*sauf si l'entrepasage est effectué dans une chambre de résistance au feu d'au moins 2 heures et ventilée*);
- Stocker** les **bouteilles** de **gaz comprimé** de façon à les **protéger** contre les **chocs** ou les **chutes**;
- Entreposer** les **matières corrosives** :
 - ◇ à l'**écart** des **lieux** où les **risques d'incendie** sont **élevés**,
 - ◇ à l'**écart** des **matières comburantes**,
 - ◇ à l'**abri** des **rayons directs** du **soleil**,
 - ◇ dans des **endroits frais** et **bien ventilés**,
 - ◇ dans des **réipients** tenus **fermés**;
- Entreposer** les **matières toxiques** ou **dangereusement réactives** :
 - ◇ à l'**écart** des **lieux** où les **risques d'incendie** sont **élevés** et des **sources** de **chaleur**,
 - ◇ à l'**écart** des **matières comburantes**,
 - ◇ dans des **endroits frais** et **bien ventilés**.

Livraison

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Troubles musculo-squelettiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chutes</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs à la conduite sécuritaire du véhicule de livraison.  <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Utiliser des pneus conformes au Code de sécurité routière (<i>les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 15 mars</i>); <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>); <input type="checkbox"/> Équiper le véhicule de dispositifs d'arrimage permettant de maintenir la cargaison en place; <input type="checkbox"/> Faire effectuer la vérification mécanique périodique par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec lorsque la catégorie du véhicule l'exige. <p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention et les procédures à suivre</p> <p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification du respect des procédures</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les mesures de prévention</p> <p>Au début du quart de travail (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors des opérations (vérification)</p>	

Livraison


Conduite du véhicule :

- Organiser** le travail de façon à **avoir suffisamment de temps** pour **effectuer les déplacements requis**;
- Ne jamais conduire** un véhicule sous l'**effet de la drogue** ou de l'**alcool**;
- Effectuer** une **inspection visuelle** du véhicule **avant de partir** (*vitres, essuie-glaces, liquide lave glace, huile, pneus, lumières, avertisseur, rétroviseur, pare-chocs, etc.*);
- Ajuster** le **siège**, le **volant** et les **rétroviseurs** lors d'un **changement de véhicule**;
- Respecter** les **limitations de vitesse**, la **signalisation routière** et les **règles de circulation routière** établies par le **Code de sécurité routière**;
- Adapter sa conduite** aux **conditions ambiantes** (*visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.*);
- Reporter** son **déplacement** en cas de **mauvaises conditions routières** pouvant **rendre la conduite trop dangereuse**;
- Évaluer** la **situation** en cas de **dégradation des conditions routières** pendant un **déplacement** et **s'arrêter** ou **faire demi-tour** au besoin;
- Conserver** une **distance sécuritaire** avec tout **autre véhicule**;
- Éviter** les **accélération**s et les **freinages brusques**;
- Utiliser** un **dispositif mains libres** pour les **conversations téléphoniques** en **roulant**;
- Ne pas composer** ou **lire de courriels** ni de **messages texte** lors de la **conduite** (*s'arrêter dans un lieu sécuritaire*);
- S'arrêter immédiatement** si le **véhicule** présente des **réactions anormales** (*ex : distance de freinage anormalement longue*);
- Se stationner** de façon à pouvoir **descendre** du véhicule **sans être exposé** aux **autres usagers** de la **route**;
- Tenter** de **prendre contact** avec un **travailleur** qui **n'arrive pas à destination** à l'**heure prévue**.



Manutention des charges :

- S'assurer** que les **zones de chargement** et de **déchargement** sont **libres** de tout **obstacle**;
- Vérifier** la **nature** du **sol** (*rechercher les trous, fissures, inégalités, la présence de matières glissantes, etc.*);
- Éclairer** adéquatement l'**aire de travail**;
- Vérifier** la **stabilité** des **charges** et la **solidité** de leurs **contenants**;
- Utiliser** des **techniques de manutention** sécuritaires :
 - ◇ **Positionner** ses **pieds** de façon **stable**,
 - ◇ **Soulever** la charge en **position accroupie** avec le **dos droit**,
 - ◇ **Ne pas forcer** avec le **dos courbé**,
 - ◇ **Ne pas effectuer** de **flexions** du **haut du corps**,
 - ◇ **Empoigner fermement** la **charge** et la **tenir** près du **corps**,
 - ◇ **Éviter** d'avoir le **champ de vision obstrué**;
- Travailler à deux** pour les **charges encombrantes** ou **volumineuses** en s'assurant de **coordonner les efforts**;
- Utiliser** des **équipements d'aide** à la **manutention** lorsque nécessaire (*diable, chariot, etc.*).

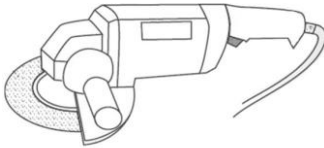
Utilisation d'un couteau à lame rétractable

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lacérations 	<p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type de couteau a reçu l'information requise pour l'utiliser en toute sécurité;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que le couteau est en bon état;</p> <p><input type="checkbox"/> L'utiliser selon la tâche à effectuer et seulement dans le cadre de leur fonction;</p> <p><i><u>Adopter des techniques de travail sécuritaire:</u></i></p> <p><input type="checkbox"/> Travailler debout à la bonne hauteur;</p> <p><input type="checkbox"/> Bloquer la lame à l'aide du cran d'arrêt lors de l'utilisation;</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains (<i>une main qui retient alors que l'autre manœuvre le couteau</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Éviter de placer la main devant la lame;</p> <p><input type="checkbox"/> Éviter de diriger le couteau vers soi en forçant;</p> <p><input type="checkbox"/> Changer la lame dès qu'elle devient moins efficace (<i>ne pas attendre qu'elle ne coupe plus</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Disposer des lames usées dans un contenant conçu à cet effet et non directement dans les poubelles;</p> <p><input type="checkbox"/> Rétracter et bloquer la lame lorsqu'il n'est pas utilisé;</p> <p><input type="checkbox"/> Éviter de laisser le couteau sans surveillance, rangez-le dans un étui ou à un endroit conçu à cet effet (<i>pas dans les poches</i>).</p>	 <p>Informer les travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
	<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection 	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'utilisation (inspection) 		

Utilisation d'outils manuels

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Blessures diverses • Électrisation • Électrocution	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire sur les outils utilisés.</p> <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier régulièrement le bon état des outils (<i>manches, poignées, affutage des outils tranchants, boîtiers des outils électriques, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Nettoyer fréquemment les fentes d'aération des outils électriques;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer de la présence des gardes protecteurs pour les outils qui en sont munis;</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser des outils électriques comportant une fiche de mise à la terre ou une double isolation;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas modifier un outil par soi-même et confier les réparations à une personne qualifiée.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser les outils aux fins pour lesquelles ils ont été conçus;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis (<i>lunettes de sécurité, gants, protecteurs auditifs, appareil de protection respiratoire, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir les aires de travail dégagées et bien éclairées;</p> <p><input type="checkbox"/> Amener l'interrupteur en position arrêt avant de brancher un outil électrique;</p> <p><input type="checkbox"/> Débrancher les outils électriques avant d'installer leurs accessoires ou de procéder à leur ajustement;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les rallonges électriques soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ d'un calibre du fil égal ou supérieur à celui du fil de l'outil, ◇ protégées lorsqu'elles passent au sol contre les risques d'être endommagées ou de causer une chute, ◇ suspendues à une hauteur d'au moins 2,4 mètres (<i>ou suffisante pour permettre un passage libre</i>); ◇ munies d'un troisième conducteur pour la mise à la terre (<i>à l'exception des rallonges réservées exclusivement à l'éclairage</i>); <p><input type="checkbox"/> Débrancher toute rallonge ou tout outil électrique non utilisé.</p>	  <p>Formation / information des travailleurs sur les règles à respecter</p>	Dès l'embauche <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changements de poste <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des équipements et de la zone de travail</p>	Lors de l'utilisation (vérification) <ul style="list-style-type: none"> • À la prise de poste (inspection visuelle)

Utilisation d'une meuleuse portative (buffer)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Projection de débris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Abrasion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Contusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Fracture</p>	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire.</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes de protection et écran facial, ◇ protecteurs auditifs, ◇ chaussures de sécurité, ◇ gants résistant aux coupures; <p><input type="checkbox"/> Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux longs.</p> <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que la meuleuse est munie d'un garde protecteur lorsque le diamètre de la meule est supérieur à 50 mm (2 po);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser une meule fêlée, fissurée, ébréchée ou déséquilibrée;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier régulièrement le bon état du fil d'alimentation électrique;</p> <p><input type="checkbox"/> Serrer les vis de fixation des meules de grande dimension avec une clé dynamométrique (<i>alterner le serrage des vis opposées diamétralement</i>).</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sélectionner un type de meuleuse adaptée au travail à réaliser (<i>légère pour les surfaces verticales, plus lourde pour les surfaces horizontales de façon à ne pas devoir presser l'outil pour effectuer le travail</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Serrer adéquatement la meule (<i>la meule doit pouvoir glisser sur l'arbre sans avoir un jeu excessif</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Placer le fil d'alimentation électrique de façon à ce qu'il ne puisse pas être endommagé ou causer une chute;</p> <p style="text-align: center;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des meules</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de la meuleuse</p>	<p>Lors des opérations (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection des meules)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'une meuleuse portative (buffer)


Mesures de prévention

- Éclairer** adéquatement la **zone de travail**;
- S'assurer** de la **stabilité** de la **pièce à meuler** (*utiliser des accessoires de serrage dès que nécessaire*);
- Tenir l'outil à deux mains** pendant le **meulage**;
- Adopter** une **position** de travail **stable**;
- Ne pas fixer** la **meuleuse** dans un **étau** pour **meuler** des **objets tenus** à la **main**;
- Ne jamais dépasser** la **vitesse maximale** de **rotation** indiquée sur la **meule** par son **fabricant**;
- Remplacer** une **meule** présentant une **usure réduisant** son **efficacité** (*ne pas compenser en poussant sur l'outil*);
- Ne pas meuler** à l'aide d'un **liquide de refroidissement**;
- Enlever** toute **matière inflammable** pouvant être **atteinte** par les **étincelles** produites lors du **meulage**;
- Éloigner** ou **protéger** les **postes de travail** exposés aux **étincelles** ou aux **projections de débris**;
- Aspirer** à la **source** les **poussières émises** lorsque la **surface à meuler** contient des **substances nocives** (*porter un appareil de protection respiratoire s'il est impossible d'éliminer le danger*);
- Cesser** les **opérations en cas de vibrations** ou de **bruit inhabituels**;
- Arrêter** la **meuleuse** dès que le **meulage** est **terminé**;
- Attendre** la **fin** de la **rotation** de la **meule** avant de **poser l'outil**;
- Débrancher** la **meuleuse** avant d'**installer** ou de **changer** la **meule**.

Entreposage des meules :

- Entreposer** les **meules** :
 - ◇ selon les **recommandations** du **fabricant**,
 - ◇ dans un **tiroir** ou une **armoie** à l'**abri** des **chocs**,
 - ◇ au **sec** et à l'**abri** de **variations** importantes de **températures**.

Utilisation d'air comprimé et d'outils pneumatiques

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Projections • Perforations • Lacérations • Surdit� • Incendie ou explosion 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'�quipement a re�u la formation n�cessaire. <p><u>�quipements (compresseur) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le compresseur est muni : <ul style="list-style-type: none"> � d'une valve de s�curit� � d'un indicateur de pression; � d'un dispositif de purge; � d'un garde protecteur sur les pi�ces mobiles; � d'un r�gulateur de pression (<i>ajuster la pression selon l'outil utilis� et les recommandations du fabricant</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas installer un compresseur dans un local contenant des mat�riaux ou des vapeurs inflammables (<i>� moins que l'appareil soit con�u � cette fin</i>); <input type="checkbox"/> Installer le compresseur dans un endroit suffisamment ventil�; <input type="checkbox"/> Positionner le compresseur sur une surface stable et plane; <input type="checkbox"/> Ne pas poser d'objets sur le compresseur. <p><u>�quipements (tuyauterie) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser des boyaux poss�dant une r�sistance �quivalente � 150% de la pression maximale utilis�e (<i>ex : 1 035 kPa (150lb/po²) pour 690 kPa (100 lb/po²)</i>); <input type="checkbox"/> S�lectionner des boyaux qui sont con�us pour r�sister aux abrasions, aux coupures, � l'�crasement et aux bris dus � la flexion constante; <input type="checkbox"/> S'assurer que les raccords de sections de tuyauterie flexible sont munis d'un des dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> � collets situ�s de part et d'autre de l'accouplement et reli�s ensemble par un lien de retenue, � dispositif d'autoverrouillage, � accouplement muni d'un dispositif de blocage; <input type="checkbox"/> Prot�ger les tuyaux flexibles : <ul style="list-style-type: none"> � au sol : prot�g�s de fa�on � ne pas �tre endommag�s et fix�s de mani�re � �liminer tout risque de chute, � suspendus : � une hauteur suffisante pour assurer un libre passage, mais � au moins 2 m�tres. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les proc�dures � suivre</p>	<p>D�s l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
		<p>V�rification du respect des consignes de s�curit�</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>V�rification visuelle des �quipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection du compresseur et des �quipements</p>	<p>Lors de l'utilisation (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>� la prise de poste (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'air comprimé et d'outils pneumatiques

Mesures de prévention

Équipements (outils) :

- Sélectionner** des **outils adaptés** aux **travaux** à réaliser (*ils doivent être utilisés aux seules fins pour lesquelles ils ont été conçus*);
- Utiliser** seulement des **outils** dont la **gâchette** est **conçue** de façon à **fermer automatiquement** la **soupape d'admission** de l'**air comprimé** lorsque l'**opérateur** la **relâche**.

Équipements de protection individuels :

- Porter** les **équipements** de **protection individuels** requis : **chaussures** de **sécurité**, **lunettes** de **protection**, **gants**, **protecteurs auditifs** et **appareil de protection respiratoire** en cas de **projection** de **poussières**;
- Porter** des **vêtements ajustés**, **attacher** les **cheveux longs** et **ne pas porter** de **bijoux**.

Méthodes de travail sécuritaires :

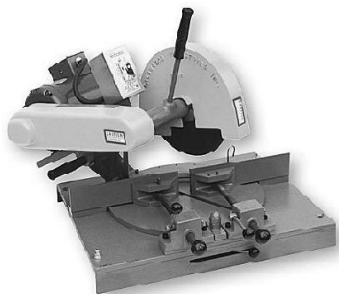
- Interdire** l'**utilisation** d'**air comprimé** pour **se nettoyer** ou **nettoyer** ses **vêtements**;
- Inspecter visuellement** les **boyaux** et les **outils** avant de les **utiliser**;
- S'assurer** que toutes les **connexions** **s'emboîtent correctement** et sont **dotées** d'un dispositif de **fixation mécanique** (ex : *chaîne, fil métallique ou dispositif de blocage*);
- Purger** la **canalisation** d'**air** avant de **raccorder** l'**outil** (*tenir le boyau à l'écart d'autres travailleurs et laisser un jet d'air s'échapper*);
- Vérifier** le **réglage** de la **pression** d'**air** avant de **raccorder** l'**outil** (*ne pas faire fonctionner l'outil au-delà de la pression nominale*);
- Ne pas pointer** l'**outil** dans **sa direction** ou en **direction** d'un **autre travailleur**;
- Ne pas transporter** les **outils** en les tenant **par le boyau**;
- Ne pas garder** le **doigt** sur la **détente** lors des **déplacements**;
- Adopter** une **posture** de **travail** permettant une **prise solide** de l'**outil** et un **bon équilibre**;
- Éviter** de trop **solliciter** les **muscles** du **dos** et de **s'étirer**;
- Éviter** de **générer** des **poussières inflammables** pouvant **rester** en **suspension** dans l'**air** (*lorsqu'il n'y a pas d'autres méthode de travail que l'utilisation d'air comprimé, s'assurer qu'aucune source potentielle d'ignition ne se trouve dans l'aire de travail*);
- Se servir** de l'**air comprimé** pour **effectuer** du **nettoyage** seulement lorsqu'il n'y a **pas d'autre méthode possible** et en **respectant** les **conditions suivantes** :
 - ◇ **utiliser** le **moins de pression possible** et maintenir la **pression maximale** de sortie à **moins de 200 kPa** (*29 lb/po²*),
 - ◇ **installer** un **dispositif** de **protection** afin d'**empêcher** la **projection** de **particules** en **direction** de l'**opérateur**;
 - ◇ **protéger** les **autres travailleurs** au moyen d'**écrans protecteurs** dès qu'il y a un **risque** de **projection** de **particules**;
- Stopper** l'**alimentation** en **air** lorsque les **outils** ne sont **pas utilisés** et pour leur **nettoyage** ou leur **réparation** (*s'assurer que l'air est entièrement purgé en appuyant sur la détente de l'outil*);
- Couper** l'**alimentation** en **air** et **amener** le **compresseur** à **énergie zéro** avant de **procéder** aux **activités** de **réglage** ou de **maintenance**.

Entretien :

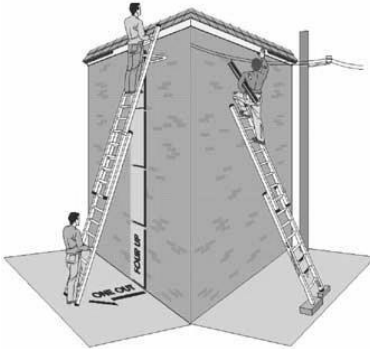
- Nettoyer** régulièrement les **dépôts** sur l'**extérieur** du **compresseur** au moyen d'un **produit non inflammable**;
- Respecter** le programme d'**entretien préventif** établi par le **fabricant** du **compresseur** (*filtre à air, soupape de sécurité, purge du collecteur d'humidité, etc.*);
- Ne jamais modifier** un **équipement** sans **autorisation écrite** du **fabricant**;
- S'assurer** que tout **changement** de **pièce** garantisse une **sécurité équivalente** à l'**état neuf**.



Utilisation d'une scie à onglets à fer

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs sont formés pour utiliser la scie de façon sécuritaire; <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des vêtements de travail ajustés, des chaussures de protection et de la protection auditive; <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement du garde de protection qui recouvre la lame; <input type="checkbox"/> Vérifier que le commutateur de la scie est en position d'ARRÊT (OFF) avant de brancher la scie; <input type="checkbox"/> Fixer fermement la scie à un établi ou à un autre support rigide; <input type="checkbox"/> Travailler avec la scie posée à la hauteur de la taille; <input type="checkbox"/> Garder la scie propre et en bon état; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, bien dégagée et bien éclairée; <input type="checkbox"/> Vérifier que la lame est bien serrée, propre, aiguisée et correctement réglée pour couper aisément, sans effort; <input type="checkbox"/> Conserver une main sur la poignée et le commutateur de mise en marche, et utiliser l'autre pour maintenir la pièce contre la butée; <input type="checkbox"/> S'assurer que la main qui manipule la pièce à couper n'est jamais dans l'axe de coupe (<i>ne jamais couper de petites pièces qui obligent l'opérateur à approcher la main à moins de 15 cm de la lame</i>); <input type="checkbox"/> Attendre que le moteur ait atteint son plein régime avant de couper la pièce; <input type="checkbox"/> Éviter d'approcher de la lame avec des gants ou un chiffon; <input type="checkbox"/> Retourner le bloc moteur-lame à sa place initiale après chaque coupe; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires pour couper des pièces en longueur; 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'équipement</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'une échelle ou d'un escabeau

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Glissade</p>	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise une échelle ou un escabeau a reçu toute l'information nécessaire pour l'utiliser en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Utiliser seulement des échelles ou des escabeaux conformes à la norme <i>Échelles portatives, CAN3-Z11-M81</i>; <input type="checkbox"/> Éviter de monter sur une échelle ou un escabeau si les conditions climatiques rendent son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des fils électriques (<i>ne pas oublier que le métal est conducteur d'électricité</i>); <input type="checkbox"/> Remiser les échelles et les escabeaux à l'abri des intempéries, dans un endroit sec et ne jamais entreposer de matériaux sur ceux-ci.  <p><u>Choisir la bonne échelle ou le bon escabeau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que la classe est choisie en fonction son utilisation et de sa résistance à la charge : <p><i>Classement du niveau de résistance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Classe 1 : Forte (<i>Bâtiment et industrie</i>); ◇ Classe 2 : Moyenne (<i>Commerce et usage agricole</i>); ◇ Classe 3 : Faible (<i>Usage domestique seulement</i>); <p><i>* La classe no.3 ne doit jamais être utilisée sur les lieux du travail;</i></p> <input type="checkbox"/> Choisir une échelle ou un escabeau d'une hauteur appropriée au travail à exécuter; <input type="checkbox"/> S'assurer de leur état avant chaque utilisation (<i>s'assurer que l'échelle ou l'escabeau ne présente pas de défauts structuraux ni de risques d'accident tels que des arêtes vives ou des ébarbures</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que l'échelle ou l'escabeau est propre, exempt de peinture fraîche, de boue, de neige, de graisse, d'huile ou de toutes autres matières glissantes; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser une échelle ou un escabeau endommagé, usé, ou qui présente des signes de corrosion (<i>éviter de faire des réparations temporaires pour des pièces endommagées ou manquantes</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'état et des lieux</p>	<p>Lors de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection)</p>	

Utilisation d'une échelle

Mesures de prévention

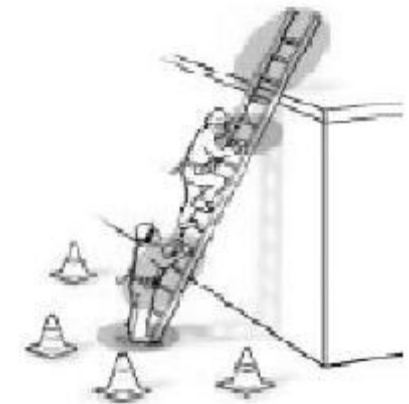
Positionner l'échelle de façon sécuritaire :

- Éviter de **placer** l'échelle **devant** une **porte** (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'échelle le **plus près** possible du lieu de travail afin **d'éviter** tout **déplacement latéral**;
- Assujettir** la **base** avant de **déployer** l'échelle (éviter de l'installer lorsqu'elle est déjà déployée);
- S'assurer** qu'elle **repose** sur une **base solide, stable** et à **niveau** (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- Éviter de **l'allonger au-delà** de la **longueur prévue** et s'assurer qu'elle **prend appui**, au sommet, sur ses **deux montants**;
- Ajuster** l'échelle à un **angle d'inclinaison** d'environ 75° (la distance entre le pied de l'échelle et le plan vertical doit être d'environ un quart de sa hauteur);
- S'assurer** qu'elle est **dressée** de manière à **dépasser d'au moins 1 m (3 pi)** lorsqu'elle est **utilisée** pour **monter** sur un **toit** ou à un **autre niveau**;
- Demander** à une **deuxième personne** de **tenir la base** de l'échelle lorsque c'est possible.



Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'assurer** que les **dispositifs de verrouillage** sont bien **enclenchés avant** de **monter**;
- Faire face** à l'échelle et **utiliser** toujours les **deux mains** pour **monter** ou **descendre** (toujours avoir trois points d'appui);
- S'assurer** qu'elle est **utilisée** que par **une seule personne** à la **fois**;
- Éviter de **monter** sur le **troisième barreau** du **haut** ou **au-dessus** de ce dernier;
- Garder** le **corps** au **centre** des **montants** et éviter de **trop étendre** les **bras** de chaque côté de l'échelle (déplacer plutôt l'échelle selon les besoins);
- Éviter de tenter de **déplacer** l'échelle **lorsqu'on se tient** sur cette dernière;
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lorsque des **travaux** sont **effectués à 3 mètres et plus** du sol;
- Éviter de **laisser** une échelle en place **sans surveillance**.



Utilisation d'un escabeau

Mesures de prévention

Positionner l'escabeau de façon sécuritaire :

- Éviter de se servir d'un escabeau comme support, plate-forme ou planche;
- Éviter de placer l'escabeau devant une porte (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'escabeau le plus près possible du lieu de travail afin d'éviter tout déplacement latéral;
- S'assurer qu'il repose sur une base solide, stable et à niveau (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- S'assurer qu'il est entièrement ouvert, que les barres d'écartement sont solidement fixées et que la tablette à seau est bien positionnée;

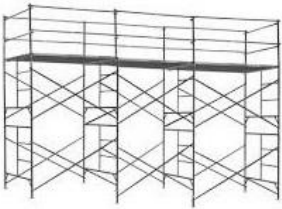


Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'assurer que les dispositifs de verrouillage sont bien enclenchés avant de monter;
- Faire face à l'escabeau et utiliser toujours les deux mains pour monter ou descendre (toujours avoir trois points d'appui);
- S'assurer qu'il est utilisé que par une seule personne à la fois;
- Éviter de monter sur la dernière marche et éviter de monter ou de s'asseoir sur le dessus de l'escabeau;
- Éviter de monter ou de s'asseoir sur la tablette à seau, les tirants ou la section arrière;
- Garder toujours les deux pieds sur les marches, ne jamais poser un pied sur une autre surface ou débarquer en hauteur;
- Garder le corps au centre des montants et éviter de trop étendre les bras de chaque côté de l'escabeau (déplacer plutôt l'escabeau selon les besoins);
- Éviter de tenter de déplacer l'escabeau lorsqu'on se tient sur ce dernier;
- S'assurer que tous les travailleurs sont protégés contre les chutes lorsque des travaux sont effectués à 3 mètres et plus du sol;
- Éviter de laisser un escabeau en place sans surveillance.



Utilisation d'un échafaudage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Glissades • Chutes • Chutes d'objets • Effondrement	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant un échafaudage a reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Vérifier si le montage et le démontage sont exécutés sous la surveillance d'une personne qualifiée. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer en tout temps du bon état des échafaudages; <input type="checkbox"/> Vérifier si les parties métalliques ne présentent pas de défectuosités : <ul style="list-style-type: none"> ◇ traces de rouille ou de corrosion, ◇ déformations, action du froid et de la chaleur; <input type="checkbox"/> S'assurer que les composantes en bois soient conformes : <ul style="list-style-type: none"> ◇ en bois sain et exempts de défauts pouvant en diminuer la solidité, ◇ de qualité équivalente à celle de l'épinette de catégorie n° 1, ◇ sans peinture, ni revêtement opaque; <input type="checkbox"/> Utiliser des planchers d'une largeur minimale libre de 470 mm (<i>18 ½ po</i>); <input type="checkbox"/> Vérifier la conformité des planchers en madriers de bois d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ◇ de dimensions d'au moins 38 mm X 235 mm et estampillés par un organisme accrédité par la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre, ◇ d'une longueur telle qu'ils dépassent leurs supports d'au moins 150 mm et d'au plus 300 mm, ◇ disposés de telle sorte que la portée entre deux points d'appui n'excède pas 3 mètres s'ils sont estampillés CAN/CSA-S269.2-M87 et 2,1 m dans les autres cas; <input type="checkbox"/> Contrôler régulièrement le bon état des madriers en bois d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ◇ fentes, séparation du bois, ◇ creux, déformations (<i>torsion, cambrure, voilement</i>), ◇ traces de pourriture, ◇ traits de scie ou autres dommages; <input type="checkbox"/> S'assurer que les madriers manufacturés soient conformes à la norme Échafaudage CAN/CSA-S269.2-M87 (<i>bois lamellé, collé, cloué, en aluminium, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Inspecter régulièrement les madriers manufacturés (<i>décollements, fentes, déformations, traces de pourriture, traits de scie ou autres dommages</i>); <input type="checkbox"/> Installer les planchers de façon à ce qu'ils ne puissent ni basculer, ni glisser (<i>les fixer lorsque nécessaire</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que les échafaudages ont des moyens d'accès sûrs et sans encombre (<i>échelle ou escalier</i>). 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre et sur les matériaux à utiliser</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Rappel avant de débiter les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes de sécurité</p>	
			<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection complète des composantes</p>	<p>Lors des travaux (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection complète)</p>	


Échafaudage

Mesures de prévention


Méthodes de travail sécuritaires :

- Délimiter** une **zone de travail** à l'aide de **signaux de danger** et en **limiter l'accès** aux **personnes et véhicules autorisés**;
- Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques** (3 mètres si la tension est inférieure à 125 kV, 5 mètres si la tension est de 125 à 250 kV, 8 mètres si la tension est de 250 à 550 kV, 12 mètres si la tension est supérieure à 550 kV);
- Installer l'échafaudage** de façon **complète** et le **contreventer** selon les **instructions** du **fabricant**;
- Ne pas utiliser ni laisser sans surveillance** un **échafaudage** en **cours de montage** ou de **démontage** dans un **état** où il peut être **dangereux**;
- S'assurer** que tous les **dispositifs de verrouillage** sont **en place** (*utiliser seulement des dispositifs autorisés par le fabricant*);
- Positionner l'échafaudage** sur une **surface stable** et suffisamment **résistante** (*tenir compte du poids de l'échafaudage, des travailleurs, des outils et des matériaux*);
- Ériger la rangée intérieure** des **montants** aussi **près** que possible du **bâtiment** ou de la **structure**;
- S'assurer** que le **plancher** est **éloigné d'au plus 350 mm** de la **construction** (*si la distance est supérieure à 350 mm, installer un garde-corps ou porter un dispositif anti-chutes*);
- Clouer les plaques de base** sur des **madriers au sol d'au moins 50 mm X 250 mm** (*2 po X 10 po*);
- S'assurer** de l'**aplomb** de l'**échafaudage** au moyen de **vérins à vis**;
- Ne pas utiliser** des **rebut**s de **construction** pour **égaliser le sol**;
- Stabiliser l'échafaudage** lorsque sa **hauteur dépasse trois fois** la plus **petite dimension** de sa **base** :
 - ◇ à l'aide de **béquilles** ou de **stabilisateurs**,
 - ◇ en le **fixant** à une **structure** suffisamment **solide**;
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lors du **montage** ou du **démontage** d'un **échafaudage** (*ex : barre d'assurance horizontale*);
- Ne jamais dépasser** la **charge maximale** que l'**échafaudage** peut **supporter** (*seuls les planchers constitués d'une double épaisseur de madriers peuvent supporter des matériaux empilés, en plus des travailleurs et de leurs outils*);
- Travailler** seulement sur des **sections entièrement assemblées** et **conformes**;
- Ne jamais travailler** sur un **seul madrier**;
- Ne pas travailler** en **dessous** des **sections** encore **occupées** (*à moins qu'une protection contre les chutes d'objets soit installée au-dessus des travailleurs*);
- Ne pas monter** sur un **échafaudage** pendant une **tempête**, lors de **vents violents** ou d'**autres conditions météorologiques** pouvant **causer un danger**;
- Nettoyer la plate-forme** lorsque celle-ci est **recouverte** de **matières glissantes** (*glace, neige, verglas, résidus, etc.*);
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lorsque des **travaux** sont **effectués à 3 mètres et plus** du **sol**;
- Porter un harnais de sécurité** relié à un **point d'ancrage** lorsque les **garde-corps** sont **enlevés**;
- Entreposer les échafaudages** de façon à ce qu'ils **ne subissent pas** de **dommages**.


Utilisation d'une scie à béton

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mutilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules dans les yeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Contamination des voies respiratoires (poussières de silice cristalline)</p>	 <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier fréquemment le disque à découper et le remplacer immédiatement s'il est fissuré ou bombé; <input type="checkbox"/> Privilégier une scie avec apport d'eau afin de réduire l'empoussièrément. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des vêtements bien ajustés, des chaussures de sécurité, un casque de sécurité, des lunettes de protection et des gants de travail; <input type="checkbox"/> Porter un masque de protection contre la poussière (<i>P-100, N-95 ou l'équivalent</i>). <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Examiner l'aire de travail et identifier les conduites, les câbles électriques ou tout autre obstacle; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir une ventilation suffisante pour l'exécution des travaux (installer un dispositif de ventilation dans les espaces restreints); <input type="checkbox"/> Éviter de démarrer le moteur dans un local fermé; <input type="checkbox"/> S'assurer que la pièce à couper est supportée de façon adéquate afin d'éviter les rebonds dus aux coincements du disque; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour manier la scie (une sur la poignée avec la gâchette et l'autre sur la poignée avant); <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la partie avant du disque pour initier la coupe; <input type="checkbox"/> Se positionner de façon à n'avoir aucune partie du corps dans le prolongement du plan de coupe du disque; <input type="checkbox"/> S'assurer que le garde protecteur dirige le jet de particules dans le sens opposé à l'opérateur et interdire à toute personne de s'approcher; <input type="checkbox"/> Ne pas changer de direction au cours de la coupe; <input type="checkbox"/> Ne pas exercer une pression latérale sur le disque; <input type="checkbox"/> Arrêter la scie en cas de bruit inhabituel; <input type="checkbox"/> Transporter l'outil par la poignée, le disque à découper orienté vers l'arrière et le silencieux très chaud du côté opposé au corps. <p><u>Plein de carburant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas faire le plein lorsque le moteur est en marche ou très chaud; <input type="checkbox"/> Interdire de fumer lors de la manipulation de carburant; <input type="checkbox"/> Redémarrer la scie à au moins 3m du lieu où le plein a été fait. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Début de saison</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	


Mélangeur à béton (bétonnière)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Écrasement lors d'un retournement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frappé • Électrisation • Blessures musculo-squelettiques • Contamination par la poussière 	<p><u>À vérifier avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer du bon fonctionnement du bouton d'arrêt d'urgence et vérifier l'état des câbles et de la clenche ainsi que des dispositifs de sécurité (<i>les parties mobiles des organes de transmission doivent être protégées par des gardes de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que la bétonnière est munie d'un frein de basculement de la cuve, pour éviter les efforts excessifs et les risques provenant des mouvements incontrôlés.  <p><u>Utilisation sécuritaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuelle requis (<i>casque, bottes, lunettes antipoussière, gants de caoutchouc ou de P.V.C. et vêtements imperméables</i>) et éviter les vêtements amples et les bijoux; <input type="checkbox"/> Demeurer à une distance d'au moins 3 mètres des excavations et des tranchées; <input type="checkbox"/> S'assurer que les lieux sont sécuritaires et suffisamment éclairés; <input type="checkbox"/> Placer la bétonnière à niveau sur un sol stable qui n'est pas glissant et bloquer les roues; <input type="checkbox"/> Respecter les directives indiquées sur les étiquettes de sécurité fixées à l'équipement; <input type="checkbox"/> Éviter d'introduire une pelle ou vos mains dans le tambour en rotation; <input type="checkbox"/> Utiliser des techniques de travail sécuritaire lors des opérations de manutention; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer la bétonnière lors de son fonctionnement; <input type="checkbox"/> Immobiliser la bétonnière dans un endroit sécuritaire à la fin des travaux; <input type="checkbox"/> Utilisation d'une bétonnière électrique : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vérifier que l'installation électrique est en parfait état et adaptée aux risques de projection d'eau; ◇ S'assurer de la mise à la terre; ◇ Assurer la protection du circuit par un fusible, selon la puissance du moteur; <input type="checkbox"/> Utilisation d'une bétonnière à essence : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Arrêter le moteur pour faire le plein et éviter de fumer; ◇ Verser l'essence à l'aide d'un bec verseur; ◇ Prévenir les risques d'intoxication reliés au CO. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de la bétonnière</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection)</p>


Utilisation d'appareils de chauffage temporaire

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Incendies	<p><u>Utilisation sécuritaire :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Choisir les équipements en tenant compte des risques qu'ils représentent;</p> <p><input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser des appareils de chauffage à l'essence ou au naphte;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que l'installation et le fonctionnement ne présentent aucun danger;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les appareils sont situés, protégés et utilisés de façon à éliminer les risques d'incendie;</p> <p><input type="checkbox"/> Veiller à ce qu'il soit protégé contre tout dommage ou danger de renversement;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer d'un volume d'air suffisant lorsque l'appareil est utilisé dans un espace restreint;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les conduites de distribution d'air chaud et de reprise d'air sont faites d'un matériau incombustible;</p> <p><input type="checkbox"/> Éviter les rejets de gaz dans le milieu de travail ;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout radiateur, appareil ou équipement alimenté au gaz naturel soit conforme à la norme Code d'installation du gaz naturel CAN/CGA B.149.1-M91, s'il est alimenté au gaz naturel, et Code d'installation du propane CAN/CGA B.149.2-M91, s'il est alimenté au gaz propane.</p>		<p>Informers les travailleurs des procédures à suivre</p>	<p>Avant le début des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
	<p>Vérification des installations et du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des installations et des équipements de chauffage</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Hebdomadaire (inspection complète)</p>			

Utilisation d'une scie à onglets

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Amputations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant de type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'un garde de protection d'accès à la lame; <input type="checkbox"/> Fixer fermement la scie à un établi ou à un autre support rigide; <input type="checkbox"/> Installer la scie à la hauteur de la taille; <input type="checkbox"/> Vérifier si la lame est bien serrée, propre et aiguisée; <input type="checkbox"/> Sélectionner une lame appropriée au travail à effectuer; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires pour couper de longues pièces. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des chaussures de protection et des protecteurs auditifs; <input type="checkbox"/> Porter des vêtements de travail ajustés, attacher les cheveux longs et ne pas avoir de bijoux. <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amener le commutateur de la scie en position d'arrêt avant de la brancher; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, bien dégagée et bien éclairée; <input type="checkbox"/> Conserver une main sur la poignée et le commutateur de mise en marche et utiliser l'autre pour maintenir la pièce de bois contre la butée; <input type="checkbox"/> S'assurer que la main qui manipule la pièce à couper n'est jamais dans l'axe de coupe; <input type="checkbox"/> Ne pas couper de petites pièces qui obligent l'opérateur à approcher la main à moins de 15 cm de la lame; <input type="checkbox"/> Attendre que le moteur ait atteint son plein régime avant de couper la pièce; <input type="checkbox"/> Ne pas approcher de la lame avec des gants ou un chiffon; <input type="checkbox"/> Retourner le bloc moteur-lame à sa position initiale après chaque coupe; <input type="checkbox"/> Amener la scie à énergie zéro avant d'effectuer des tâches de nettoyage, de maintenance, de changement de lame ou de réparation. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification visuelle des équipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'appareil</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>À la prise de poste (vérification visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>

Utilisation d'une scie circulaire

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lacérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de débris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Entraînement</p>	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire.</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux longs;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes de protection et écran facial, ◇ protecteurs auditifs, ◇ chaussures de sécurité, ◇ masque protecteur contre la poussière lors d'exposition à des poussières nocives ou nuisibles. <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que le protège-lame rétractable pivote librement, qu'il entoure les dents de la scie et qu'il couvre la partie inutilisée de la lame pendant la coupe;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer du retour automatique du protecteur;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier si la lame tourne librement;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les dents sont orientées en fonction du sens de rotation;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser la scie comme un outil à poste fixe par simple retournement;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser un équipement qui vibre anormalement.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Effectuer une inspection visuelle de l'équipement et ne pas utiliser ceux qui nécessitent des réparations;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier si la lame est appropriée au bois à couper, en bonne condition et bien affilée;</p> <p><input type="checkbox"/> Éclairer adéquatement la zone de travail;</p> <p><input type="checkbox"/> Travailler sur un sol dégagé en position stable;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les matériaux à couper ne comportent pas d'objets comme des clous ou des vis dans le trajet de la scie;</p> <p style="text-align: right;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle de la scie et de la lame</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de la scie</p>	<p>Lors des opérations (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>

Utilisation d'une scie circulaire

Mesures de prévention


- Veiller** à ce que les **personnes présentes** se tiennent à une **distance sécuritaire**;
- Placer** la **pièce** à couper sur un **support rigide**;
- Placer** le **support au plus près** du **trait de scie** pour les **matériaux souples** (*ne jamais utiliser les cuisses en guise d'établi*);
- Assujettir** la **pièce** à couper pour **éviter** qu'elle se **déplace** (*ne pas maintenir les pièces courtes à l'aide de la main*);
- Régler** la **profondeur** de coupe et **bloquer** le **réglage** (*la dent la plus basse ne doit pas dépasser le dessous de la pièce de plus de la hauteur d'une dent soit 0,3 cm (1/8 po)*);
- Garder** tous les **cordons d'alimentation** à l'**écart** de la **zone de coupe**;
- Utiliser** les **deux mains** pour **manier** la **scie**, l'**une** sur la **poignée** avec la **gâchette** et l'**autre** sur la **poignée avant** (*les scies circulaires sont conçues pour être utilisées de la main droite*);
- Garder l'équilibre** en **évitant** de **s'étirer** et faire **attention** de ne pas **perdre pied**;
- Ne jamais bloquer** le **protecteur mobile** en **position d'ouverture**;
- Ne jamais placer** la **main** sous la **semelle** de la **scie**;
- Guider** la **scie** circulaire au **travers** du matériau **sans forcer**, notamment au passage de **nœuds** ou de **partie humides**;
- Éviter d'exercer** de la **pression latérale** sur la **lame**;
- Ne pas forcer** sur la **scie** si la **lame dévie** du **trait**;
- Retirer** la **lame** de la **pièce sciée** seulement lorsqu'elle est à l'**arrêt**;
- Éviter** de **tordre** la **lame** pour **changer** de **direction** ou d'**angle** de **coupe**;
- Ne pas garder** le **doigt** sur l'**interrupteur** lors du **transport** de la **scie**;
- S'assurer** que le **protège-lame** inférieur **escamotable** est **revenu** à sa **position** de départ **avant** de **poser** la **scie**.




Entretien et entreposage :

- Débrancher** l'**alimentation** avant de **régler** ou de **changer** la **lame**;
- Utiliser** la **clé polygonale** adaptée à la **tête** du **boulon**;
- Bloquer** la **lame** afin d'**éviter** qu'elle ne **tourne** lors du **déblocage** du **boulon**.

Utilisation d'une scie radiale

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules</p>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs sont formés pour utiliser la scie de façon sécuritaire; <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des vêtements de travail ajustés, des chaussures de protection et de la protection auditive; <input type="checkbox"/> Éviter de s'approcher de la lame avec des gants ou un chiffon; <input type="checkbox"/> S'assurer que la scie est munie d'un mécanisme d'arrêt d'urgence clairement identifié et facile d'accès; <input type="checkbox"/> Vérifier que les protecteurs sont toujours en place : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Capot supérieur (<i>au-dessus de l'arbre</i>); ◇ Protecteur ou dispositif de protection qui recouvre la scie des deux côtés, qui couvre la pièce à couper et qui s'ajuste automatiquement à son épaisseur; </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Garder la scie propre et en bon état; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, bien dégagée et bien éclairée; <input type="checkbox"/> Utiliser seulement des lames dont la vitesse d'utilisation nominale est égale ou supérieure à la vitesse de rotation du moteur de la scie; <input type="checkbox"/> N'utiliser que des accessoires conçus pour la scie; <input type="checkbox"/> Se tenir du côté de la poignée quand on coupe en croisé; <input type="checkbox"/> Tirer sur la scie avec la main la plus rapprochée de la poignée et manipuler la pièce à couper avec l'autre main; <input type="checkbox"/> S'assurer que la main qui manipule la pièce à couper n'est jamais en ligne avec la lame; <input type="checkbox"/> Utiliser un poussoir pour tenir les mains à l'écart de la lame lorsque la pièce à couper mesure moins de 450 mm (18 po); <input type="checkbox"/> Retourner le bloc moteur-lame complètement à l'arrière du plateau après chaque coupe; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires pour couper des pièces en longueur; <input type="checkbox"/> Appliquer la procédure de cadenassage avant d'effectuer des travaux de nettoyage, de maintenance, de changement de lame ou de réparation. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	

Utilisation d'un banc de scie


Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Blessures aux mains et/ou aux yeux</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence d'un dispositif d'arrêt d'urgence clairement identifié et facile d'accès; <input type="checkbox"/> S'assurer que la partie visible de la lame est couverte par un protecteur qui s'ajuste automatiquement en fonction de l'épaisseur de la pièce à couper; <input type="checkbox"/> Vérifier la présence d'un dispositif qui empêche le recul des pièces; <input type="checkbox"/> S'assurer qu'un couteau diviseur est placé à l'arrière de la lame pour empêcher la pièce de bois de se resserrer sur les dents de celle-ci : <ul style="list-style-type: none"> ◇ il doit épouser la forme de la lame et avoir un écart de moins de 10 mm entre ce dernier et la lame; ◇ la hauteur doit être à peu près égale à celle de la lame quand elle est sortie au maximum; ◇ il doit être moins épais que le trait de scie, mais plus épais que la lame et muni d'un dispositif qui prévient le recul des pièces. <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des chaussures de protection, des protecteurs auditifs, des vêtements ajustés, retirer les bijoux et attacher les cheveux longs; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, dégagée, bien éclairée et hors d'une zone de circulation; <input type="checkbox"/> Choisir une lame appropriée au travail à effectuer et la garder propre et en bon état; <input type="checkbox"/> Prendre appui sur la table avant de couper une pièce de bois; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires à l'arrière et sur les côtés de la table lorsque les pièces de bois sont longues ou larges; <input type="checkbox"/> Garder les mains à l'écart de l'axe de coupe; <input type="checkbox"/> Utiliser un poussoir pour éloigner les mains de la lame (<i>pièce de moins de 450 mm (18 po)</i>); <input type="checkbox"/> Demander l'aide d'un travailleur pour retenir la pièce de bois lors d'opérations de déclignage; <input type="checkbox"/> Protéger les travailleurs se trouvant dans la zone de projection par des écrans ou d'autres dispositifs; <input type="checkbox"/> Nettoyer régulièrement le sol pour éviter une accumulation des rebus. <p><u>Entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amener la machine à énergie zéro avant toute opération de nettoyage, d'entretien, de déblocage ou de réparation; <input type="checkbox"/> Ne jamais modifier la machine sans autorisation écrite du fabricant; <input type="checkbox"/> S'assurer que toute réparation ou changement de pièce offre une sécurité équivalente à celle de l'état neuf. 		<p>Informer les travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification visuelle des équipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'appareil</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>À la prise de poste (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Trimestrielle (inspection)</p>	

Ronde de sécurité (avant départ)


Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant un véhicule ait reçu la formation nécessaire pour effectuer une ronde de sécurité. <p><u>Vérification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier avant de prendre le volant si une ronde de sécurité a été faite dans les dernières 24 heures; <input type="checkbox"/> Effectuer une ronde de sécurité comprenant les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Attelage; ◇ Châssis et carrosserie; ◇ Chauffage et dégivrage; ◇ Commandes du conducteur; ◇ Direction; ◇ Essuie-glaces et lave-glace; ◇ Matériel d'urgence; ◇ Phares et feux; ◇ Pneus; ◇ Portières et autres issues; ◇ Rétroviseurs et vitrage; ◇ Roues, moyeux et pièces de fixation; ◇ Siège; ◇ Suspension; ◇ Système d'alimentation en carburant; ◇ Système d'échappement; ◇ Système de freins électriques; ◇ Système de freins hydrauliques; ◇ Système de freins pneumatiques. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conserver le rapport à bord du véhicule; <input type="checkbox"/> Noter toute défectuosité constatée au cours de la ronde; <input type="checkbox"/> Réparer les défectuosités dans les délais requis : <ul style="list-style-type: none"> ◇ défectuosité majeure : avant le départ; ◇ défectuosité mineure : dans les 48 heures. <input type="checkbox"/> S'assurer que la vérification mécanique périodique du véhicule a été effectuée par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). 	<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p>	<p>Avant chaque départ</p>	



Prévention de la somnolence au volant

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p>	<p><u>Information :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information nécessaire.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Savoir reconnaître les signes d'une trop grande fatigue pendant la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ difficulté à se concentrer sur la route, ◇ regard fixe, ◇ paupières lourdes, ◇ picotement des yeux, ◇ clignements des paupières, ◇ bâillements à répétition, ◇ raideur dans la nuque et les épaules, ◇ douleur dorsale, ◇ jambes engourdies, ◇ besoin de changer de position continuellement, <p><input type="checkbox"/> Ajuster convenablement la position de conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ dossier presque à la verticale et dos droit, ◇ bras légèrement fléchis, ◇ jambes presque tendues; 	 <p>Information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
	<p><input type="checkbox"/> S'assurer de toujours garder la même vision dans le retroviseur intérieur (<i>lorsque ce n'est plus le cas, il est possible que le corps se soit avachi en raison de la fatigue</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Dormir suffisamment en dehors des périodes de conduite (<i>adapter ses heures de sommeil avant les quarts de travail de nuit</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas prendre un repas lourd, ne pas consommer d'alcool ni de drogue;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer qu'un médicament consommé ne soit pas une cause de somnolence (<i>ne pas prendre le volant si le fabricant du médicament le déconseille</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas maintenir une chaleur ou un froid excessifs dans l'habitacle du véhicule;</p> <p><input type="checkbox"/> Interdire de fumer dans l'habitacle (<i>la fumée réduit la quantité d'oxygène, ce qui peut favoriser la fatigue – en plus d'être incompatible avec le transport de certaines matières</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre des pauses régulières et sortir du véhicule pour s'aérer;</p> <p><input type="checkbox"/> S'arrêter pour dormir en cas de sensation de fatigue élevée (<i>le sommeil est un besoin physiologique impossible à réprimer</i>).</p>	<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors du déroulement des opérations</p>	

Transport des travailleurs

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p>	<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le conducteur est titulaire d'un permis de conduire valide et conforme au type de véhicule utilisé; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes de véhicule (<i>se référer au manuel d'utilisateur au besoin</i>).  <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Faire effectuer la vérification mécanique périodique du véhicule par un mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la règlementation; <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>); <input type="checkbox"/> Installer des dispositifs d'arrimage en cas de transport d'outils ou de matériel (<i>les bords tranchants des outils doivent être protégés par une gaine</i>); <input type="checkbox"/> Disposer le matériel transporté de façon à ne pas obstruer l'allée de circulation et les sorties. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
	<p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. <input type="checkbox"/> S'assurer que les passagers restent assis et attachés pendant les déplacements du véhicule. 	<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p>	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de l'utilisation du véhicule (vérification)</p>	

Transport des travailleurs

Mesures de prévention


Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail** de façon à **avoir suffisamment de temps** pour **effectuer les déplacements requis**;
- Faire connaître** son **itinéraire** et l'**heure prévue d'arrivée**;
- Ne jamais conduire** un **véhicule** sous l'**effet** de la **drogue** ou de l'**alcool**;
- Éviter de fumer** dans l'**habitacle** du **véhicule** (*la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant*);
- Monter et descendre** en **appliquant la règle des trois points d'appui** (*ne pas sauter*);
- Effectuer une inspection visuelle** du véhicule **avant de partir**;
- Ajuster le poste de conduite** lors d'un **changement de véhicule**;
- Respecter les limitations de vitesse**, la **signalisation routière** et les **règles de circulation routière** établies par le **Code de sécurité routière**;
- Conserver une distance sécuritaire** avec tout **autre véhicule**;
- Éviter les accélérations** et les **freinages brusques**;
- Adapter sa conduite** aux **conditions ambiantes** (*visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.*);
- Reporter son déplacement** en cas de **mauvaises conditions routières** pouvant **rendre la conduite trop dangereuse**;
- Évaluer la situation** en cas de **dégradation des conditions routières** pendant un **déplacement** et **s'arrêter** ou **faire demi-tour** au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres** pour les **conversations téléphoniques** en **roulant**;
- Ne pas composer** ou **lire de courriels** ni de **messages texte** lors de la **conduite** (*s'arrêter dans un lieu sécuritaire*);
- S'arrêter immédiatement** si le **véhicule** présente des **réactions anormales** (*ex : distance de freinage anormalement longue*);
- Tenter de prendre contact** avec un **travailleur** qui **n'arrive pas à destination** à l'**heure prévue**.

En cas d'accident ou d'intervention en bordure de route :

- Immobiliser** immédiatement le **véhicule** (*tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation*);
- Évaluer la situation** sans **paniquer**;
- Délimiter une zone de sécurité** et **rendre visible le lieu de l'accident** (*feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.*);
- Se rendre** le plus **visible** possible (*porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.*);
- Faire appel** à un **signaleur** si nécessaire (*le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route*);
- Contact**er les **secours** ou un **service de dépannage** et **informer son employeur** de l'**accident**;
- Attendre calmement** dans un **lieu sécuritaire** (*ex : derrière une glissière de sécurité*).

Utilisation d'un véhicule

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur conduisant un véhicule est titulaire d'un permis de conduire valide; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes de véhicule (se référer au <i>manuel d'utilisateur au besoin</i>).  <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Utiliser des pneus conformes au Code de sécurité routière (<i>les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 15 mars</i>); <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
	<p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 	<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p>	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de l'utilisation du véhicule (vérification)</p>	

Utilisation d'un véhicule


Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail** de façon à **avoir suffisamment de temps** pour **effectuer les déplacements requis**;
- Faire connaître** son **itinéraire** et l'**heure prévue d'arrivée**;
- Ne jamais conduire un véhicule** sous l'**effet** de la **drogue** ou de l'**alcool**;
- Éviter de fumer** dans l'**habitacle** du **véhicule** (*la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant*);
- Effectuer une inspection visuelle** du véhicule **avant de partir** (*vitres, essuie-glaces, liquide lave glace, huile, pneus, lumières, avertisseur, rétroviseur, pare-chocs, etc.*);
- Ajuster le siège**, le **volant** et les **rétroviseurs** lors d'un **changement de véhicule**;
- Respecter les limitations de vitesse**, la **signalisation routière** et les **règles de circulation routière** établies par le **Code de sécurité routière**;
- Conserver une distance sécuritaire** avec tout **autre véhicule**;
- Éviter les accélérations** et les **freinages brusques**;
- Adapter sa conduite** aux **conditions ambiantes** (*visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.*);
- Reporter son déplacement** en cas de **mauvaises conditions routières** pouvant **rendre la conduite trop dangereuse**;
- Évaluer la situation** en cas de **dégradation des conditions routières** pendant un **déplacement** et **s'arrêter** ou **faire demi-tour** au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres** pour les **conversations téléphoniques** en **roulant**;
- Ne pas composer** ou **lire de courriels** ni de **messages texte** lors de la **conduite** (*s'arrêter dans un lieu sécuritaire*);
- S'arrêter immédiatement** si le **véhicule** présente des **réactions anormales** (*ex : distance de freinage anormalement longue*);
- Tenter de prendre contact** avec un **travailleur** qui **n'arrive pas à destination** à l'**heure prévue**.

- En cas d'accrochage, d'accident ou d'intervention en bordure de route :
- Immobiliser** immédiatement le **véhicule** (*tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation*);
- Évaluer la situation** sans paniquer;
- Délimiter une zone de sécurité** et **rendre visible le lieu de l'accident** (*feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.*);
- Se rendre** le plus **visible** possible (*porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.*);
- Faire appel** à un **signaleur** si nécessaire (*le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route*);
- Contact** les **secours** ou un **service de dépannage** et **informer son employeur** de l'**accident**;
- Attendre calmement** dans un **lieu sécuritaire** (*ex : derrière une glissière de sécurité*).

Utilisation d'un camion-grue

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Frappé par • Écrasement • Chutes • Renversement • Électrocution	<p><u>Formation obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser l'appareil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de l'utiliser si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge de l'appareil; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des charges trop volumineuses. Manipuler uniquement des charges stables et compatibles; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Éviter d'abandonner les commandes lorsque les composantes sont soulevées; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques en utilisant un limiteur de porté (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 vols). 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	Dès l'embauche <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (information)	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>	Lors de l'utilisation (vérification) <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation (inspection) <ul style="list-style-type: none"> • Hebdomadaire (inspection complète)

Utilisation d'un camion-grue

Mesures de prévention

Avant de commencer :

- Porter les **protections individuelles** requises (vêtements de travail, bottes, chapeau, lunettes, coquilles ou bouchons);
- Repérer les **obstacles, obstructions, dépressions** ou **dénivellations**;
- Faire une **vérification visuelle** des **composantes**;
- S'assurer** que les **crochets servant au levage** des charges de même que ceux fixés aux **élingues** sont munis d'un **cran de sûreté**;
- Délimiter** une **zone de danger** pour **s'assurer** que les autres **travailleurs** demeurent à une **distance sécuritaire** des opérations et qu'ils **ne sont pas exposés** à un **danger**;
- S'assurer** d'un **éclairage suffisant** placé de façon à **ne pas gêner** le **conducteur**;
- S'assurer** que l'appareil est **facilement accessible**, et ce, en toute **sécurité**;
- Vérifier** que toutes les **commandes** sont au point **neutre**;


Pendant l'utilisation :

- Monter** et **descendre** en **appliquant** la **règle des trois points d'appui** (ne jamais sauter);
- Démarrer** seulement **après avoir pris place** sur le **siège**;
- Assurer** la **stabilité** du véhicule à l'aide des **stabilisateurs** et vérifier que **personne** ne se trouve dans la **zone dangereuse** avant de les **abaisser**;
- S'assurer** que tous les **câbles, chaînes, élingues** ou autres **amarres** sont **correctement fixés à la charge** et que le soulèvement ne présente aucun danger **avant de commander le soulèvement d'une charge**;
- Interdire** à toute **personne** de **monter** sur l'**équipement**, sur la **charge**, sur un **crochet** ou sur une **élingue suspendue** à l'appareil de levage;
- Effectuer** le **soulèvement** des charges de façon **verticale**;
- Prendre** les **précautions exigées** par les circonstances lorsqu'une **levée oblique** est **absolument nécessaire** (*effectuer en présence d'un représentant de l'employeur*);
- Utiliser** un ou plusieurs **câbles de guidage** lorsque le **déplacement non contrôlé** où le **mouvement de rotation** d'une charge **présente un danger**;
- Manoeuvrer** les **commandes** avec **prudence** et **délicatesse**, **éviter** de faire des **mouvements brusques**;
- Arrêter** les **opérations** dès que la **sécurité** est **compromise**;
- Utiliser** les services d'un **signaleur** lorsque l'**opérateur** a la **vue obstruée** lors d'une manœuvre;
- Arrêter** la **manœuvre** dès que l'opérateur **ne voit plus** le **signaleur**;

Avant de quitter l'appareil :

- Stationner** dans un **endroit sécuritaire**, prévu à cet effet;
- Mettre** les **organes de direction** et de **transmission** à la position **neutre** et **appliquer** les **freins**;
- Arrêter** le **moteur** et **retirer** la **clé** du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

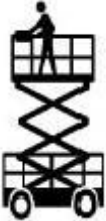
Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile à bras articulé

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées à la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser les garde-corps pour transporter du matériel, à moins qu'ils aient été conçus à cet effet; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau, d'un échafaudage ou de tout autre accessoire de même nature sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la plate-forme à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous une charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000volts). 		<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité 	
			<p>Inspection de la plate-forme par une personne compétente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de prévention 	<p>Annuellement (inspection complète par un spécialiste)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection visuelle avant chaque utilisation • Vérification des travailleurs lors de l'utilisation 	

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile à bras articulé

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme <i>Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90</i> avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre (<i>le cordon d'assujettissement doit être fixé à l'élément conçu à cet effet</i>); <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité et lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire de la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité de la plate-forme durant les opérations, utiliser les stabilisateurs de l'appareil lorsqu'il en est muni; <input type="checkbox"/> Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de monter ou de descendre par le mécanisme d'extension lorsque la plate forme est élevée; <input type="checkbox"/> Respecter la quantité de travailleurs maximum sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Fixer tous les outils durant les périodes où ils ne sont pas utilisés; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le garde-corps ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer l'appareil pendant qu'un travailleur est sur la plate-forme sauf s'il est conçu à cet effet; <p><u>Avant de quitter la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.


Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadéner les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité 	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées à la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser les garde-corps pour transporter du matériel, à moins qu'ils aient été conçus à cet effet; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau, d'un échafaudage ou de tout autre accessoire de même nature sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la plate-forme à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous une charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000volts). 			

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <p>•</p> <p>Chute d'un travailleur</p> <p>•</p> <p>Chute de matériaux ou d'outils</p>	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité, lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire de la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité de la plate-forme durant les opérations; <input type="checkbox"/> Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de monter ou de descendre par le mécanisme d'extension lorsque la plate forme est élevée; <input type="checkbox"/> Respecter la quantité de travailleurs maximum sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Fixer tous les outils durant les périodes où ils ne sont pas utilisés; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le garde-corps ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer l'appareil pendant qu'un travailleur est sur la plate-forme sauf s'il est conçu à cet effet; <p><u>Avant de quitter la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.


Utilisation d'un véhicule à nacelle

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant identifiées; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge nominale; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la nacelle à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la nacelle comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau ou de tout autre accessoire de même nature sur la nacelle; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la nacelle ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000volts). 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité</p>	
			<p>Inspection par une personne compétente</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification du respect des consignes de prévention</p>	<p>Annuellement (inspection complète par un spécialiste)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle avant chaque utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification des travailleurs lors de l'utilisation</p>

Utilisation d'un véhicule à nacelle

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chute d'un travailleur</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Chute de matériaux ou d'outils</p>	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90 avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre (le cordon d'assujettissement doit être fixé au point d'attache situé sur le bras de la nacelle); <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité et lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire du véhicule à nacelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité du véhicule à l'aide des stabilisateurs et vérifier que personne ne se trouve dans la zone dangereuse avant de les abaisser; <input type="checkbox"/> S'assurer que chaque essieu est à l'horizontale lorsque le véhicule est stationné en pente. Le bras de la nacelle doit être en amont du centre du véhicule et orienté vers le haut de la pente; <input type="checkbox"/> Monter et descendre de la nacelle en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de marcher sur le bras pour accéder à la nacelle ou pour en sortir; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Demeurer toujours face au sens de déplacement de la nacelle; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Éviter de lancer des outils dans la nacelle levée ou à partir de cette dernière; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le bord de la nacelle ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer le véhicule lorsqu'un travailleur est dans la nacelle; <p><u>Avant de quitter le véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Appliquer les freins, arrêter le moteur et retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

Utilisation d'un chariot élévateur tout terrain à portée variable

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Collision</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Renversement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Frappé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limiter l'utilisation du chariot élévateur aux personnes ayant reçu une formation sur sa conduite sécuritaire; <input type="checkbox"/> Former les caristes lors de l'ajout d'un nouvel équipement; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir les équipements en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Ne jamais augmenter la capacité de charge en ajoutant un contrepoids; <input type="checkbox"/> Ne pas effectuer de réparations par soi-même (<i>confier cette intervention à une personne spécialisée</i>); <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> S'assurer que toute réparation ou changement de pièce permet d'assurer une sécurité équivalente à la sécurité d'origine; <input type="checkbox"/> Conserver un registre des réparations effectuées et de la cause des défectuosités. <p><u>Vérification de l'environnement de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inspecter l'état du terrain (<i>trous, pentes, bosses, flaques d'eau, boue, glace, etc.</i>) afin de déterminer les allées de circulation et les zones de travail du chariot élévateur; <input type="checkbox"/> S'assurer que le sol est suffisamment résistant pour supporter le poids combiné du chariot élévateur et de ses charges; <input type="checkbox"/> Enlever les obstacles pouvant être heurtés par le chariot élévateur; <input type="checkbox"/> Évaluer si les conditions atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse (<i>vent, variations de température en cours de journée, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Établir des règles de circulation pour éviter les collisions avec d'autres véhicules ou des piétons; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche avec les lignes électriques (<i>3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000 volts</i>); <input type="checkbox"/> Éclairer adéquatement les lieux pour les opérations de nuit. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>À chaque début de chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors d'une nouvelle embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
		<p>Vérification du respect des consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>	<p>Lors des opérations (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Selon le programme d'entretien préventif (inspection complète)</p>	

Procédure d'utilisation du chariot élévateur

Mesures de prévention

Inspection visuelle avant chaque utilisation du chariot élévateur :

- Effectuer une inspection visuelle :
 - ◇ Cabine (*vitres, siège, porte, toit, volant, ceinture de sécurité, miroirs, etc.*),
 - ◇ Présence d'un extincteur de type ABC,
 - ◇ Phares et avertisseurs sonores ou visuels,
 - ◇ Commandes (*interrupteurs, manipulateurs, pédales, cadrans et indicateurs*),
 - ◇ Présence de la plaque de capacité et du manuel d'utilisation,
 - ◇ État des roues et des pneus,
 - ◇ Condition des vérins et essieux,
 - ◇ Vérins de la flèche télescopique,
 - ◇ Liquide hydraulique et autres liquides,
 - ◇ Niveau de carburant,
 - ◇ Batterie
 - ◇ Frein de service et frein de stationnement,
 - ◇ Accessoires de levage (*dosseret, fourches, benne, pinces, etc.*),
 - ◇ Stabilisateurs.
- Signaler immédiatement toute anomalie** (*les réparations nécessaires devront être effectuées par une personne qualifiée*);
- Mettre à l'écart le chariot élévateur** dès qu'il présente une **défaillance** pouvant **nuire** à la **sécurité** de l'**opérateur** ou d'**autres personnes**.

Démarrage

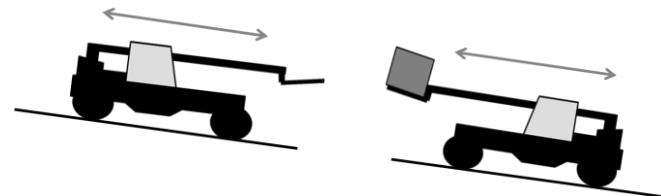
- Ne jamais démarrer** le chariot élévateur **hors** de celui-ci (*ex : debout à côté*);
- Respecter** la technique des **trois points d'appui** pour **monter** à bord (*une main sur la main courante, une main sur le siège et un pied sur le marchepied*);
- Fermer la porte** et **boucler la ceinture de sécurité** (*celle-ci doit être ajustée*);
- Vérifier** que tous les **leviers de contrôle** et le **bras de vitesse** sont à la **position neutre**;
- Éviter** de **démarrer** avec les **roues braquées** au maximum;
- Lors d'un **démarrage** par **temps froid**, **laisser tourner** le **moteur** au ralenti **1 à 2 minutes** avant le départ.

Règles générales de circulation avec ou sans charge :

- Adapter sa conduite** à l'**environnement** de travail (*sol glissant ou irrégulier, présence de piétons, visibilité réduite, obstacles, etc.*);
- Maintenir** une vitesse permettant de **s'arrêter** à temps en cas de **situation imprévue**;
- Éviter** les **accélération**s et les **freinages brusques**, surtout dans les **virages**;
- Effectuer** les **déplacements** avec la **flèche** en **position basse**;
- Incliner** la **charge** vers l'**arrière** lors des déplacements;
- Émettre** des **signaux sonores** aux **intersections** et aux autres endroits où la **visibilité** est **obstruée**;
- Conduire** en **marche arrière** lorsque la **charge obstrue** la **visibilité** ou **demander l'aide** d'un **signaleur**;
- Ne pas se pencher** à l'**extérieur** ni laisser une partie du **corps hors** de la **cabine**;
- Ne pas rouler** en passant **par-dessus** des **objets** tombés au **sol**;
- Maintenir** une **distance de sécurité** avec tout **autre véhicule** (*3 longueurs de chariot*);
- Maintenir** une **distance** suffisante avec les **obstacles** (*bâtiment, machinerie, surface élevées, etc.*);
- Conserver** une **distance** d'une **largeur** de **chariot** avec un **trou** ou une **tranchée** (*vérifier au préalable la solidité du sol*).

Circulation dans des pentes :

- Monter** ou **descendre** avec les **fourches** dirigées **vers le bas** lorsque le chariot élévateur n'est **pas chargé**;
- Monter** ou **descendre** avec les **fourches** dirigées **vers le haut** lorsque le chariot élévateur est **chargé**;
- Monter** ou **descendre** les pentes **lentement**;
- Ne pas prendre** de **virage** sur une **pente**, ni la **traverser** en **biais**.



Procédure d'utilisation du chariot élévateur

Mesures de prévention

Prendre la charge au sol pour l'apporter au lieu d'entreposage (Gerbage)

1. S'assurer du bon état des palettes;
2. Vérifier le poids de la charge;
3. Ajuster l'écartement des fourches;
4. Amener le chariot devant la charge;
5. Amener les fourches à l'horizontale;
6. Manœuvrer les commandes délicatement sans donner de coup;
7. Insérer correctement les fourches sous la charge aussi loin que possible, en prenant soin de ne pas heurter les objets situés derrière;
8. Soulever la charge d'environ 15 cm (*ne jamais se déplacer avec la charge haute*);
9. Incliner la charge vers l'arrière pour la stabiliser;
10. Regarder en arrière avant de reculer;
11. Amener le chariot devant l'emplacement prévu pour déposer la charge;
12. Élever la charge à la hauteur nécessaire (*cette manœuvre doit se faire lorsque le chariot élévateur est complètement arrêté*);
13. Avancer lentement le chariot jusqu'à ce que la charge se trouve au-dessus de l'emplacement prévu et freiner délicatement;
14. Amener les fourches à l'horizontale;
15. Déposer lentement la charge;
16. Dégager les fourches en les abaissant légèrement;
17. Regarder en arrière avant de reculer.

Prendre la charge du lieu d'entreposage et la descendre au sol (Dégerbage)

1. S'assurer du bon état des palettes;
2. Vérifier le poids de la charge;
3. Ajuster l'écartement des fourches;
4. Amener le chariot devant la charge;
5. Amener les fourches à l'horizontale;
6. Manœuvrer les commandes délicatement sans donner de coup;
7. Insérer correctement les fourches sous la charge aussi loin que possible, en prenant soin de ne pas heurter les objets situés derrière;
8. Soulever délicatement la charge;
9. Incliner la charge vers l'arrière pour la stabiliser;
10. Regarder en arrière avant de reculer;
11. Descendre la charge le plus près possible du *sol* (*cette manœuvre doit se faire lorsque le chariot est complètement arrêté*);
12. Amener le chariot devant l'emplacement prévu pour déposer la charge.



Procédure d'utilisation du chariot élévateur

Mesures de prévention

Arrêt du chariot élévateur :

- Se stationner** dans un **endroit de niveau** et **prévu à cet effet**;
- Veiller à ne pas nuire** à l'**accessibilité** aux **voies de circulation** et au déroulement des **opérations**;
- Ne pas entraver** l'**accès** aux **équipements d'urgence**;
- Arrêter complètement** tout **mouvement** du chariot élévateur;
- Descendre** les **fourches** ou autres équipements de **prise de charge** au **niveau du sol**;
- Mettre les **organes** de **direction** et de **transmission** à la position **neutre**;
- Appliquer** le **frein de stationnement**;
- Arrêter** le **moteur**;
- Enlever** la **clé** du **contact** pour **éviter** qu'une **personne non formée** puisse y avoir **accès**;
- Descendre** au moyen de la **technique** des **trois points d'appui** (*ne pas sauter*);
- Caler** les **roues** lorsque **nécessaire**.



Alimentation en carburant :

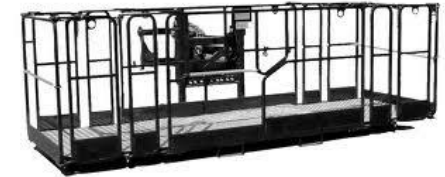
- Délimiter** une **zone réservée** au **plein en carburant**;
- Arrêter** le **moteur** et **appliquer** les **freins**;
- Quitter** la **cabine** du **chariot élévateur**;
- Interdire** de **fumer** ou d'**utiliser** une **flamme nue** près de la **zone** où s'effectue le **ravitaillement en carburant**;
- Informers** les **travailleurs** sur les **dangers d'incendie**;
- Remettre** le **moteur** en **marche** après s'être assuré de :
 - ◇ **Remettre** le **bouchon** sur le **réservoir**;
 - ◇ **Éponger** le **combustible répandu** accidentellement (*le cas échéant*);
 - ◇ **Éloigner** du **chariot élévateur** les **équipements** utilisés pour le **remplissage**.



Levage de travailleurs à l'aide du chariot élévateur

Mesures de prévention

- S'assurer** que la **plate-forme de levage des travailleurs** possède les caractéristiques suivantes :
 - ◇ **garde-corps métalliques** d'au moins 900 mm (36 po) et d'au plus 1100 mm (42 po) sur les 4 côtés, **munis de traverses intermédiaires** ou de **treillis métalliques** (entre la traverse supérieure et le plancher),
 - ◇ **plancher antidérapant** muni d'un **rebord** d'une **hauteur de 100 mm (4 po)**,
 - ◇ **points d'ancrages** pour **relier les harnais de sécurité** portés par les travailleurs,
 - ◇ **dispositif** permettant de **centrer latéralement** la plate-forme sur le chariot,
 - ◇ **dispositif** permettant d'**attacher la plate-forme au tablier** de façon sécuritaire,
 - ◇ plate-forme **encadrant les fourches**,
 - ◇ **plaque indiquant les caractéristiques** de la plate-forme (*charge nominale, poids total, nom du fabricant, date de fabrication, référence aux plans, nom du soudeur*);
- S'assurer** que la **charge totale** (*plate-forme + travailleurs + charge*) **n'excède pas 50%** de la **charge nominale** du **chariot**;
- Positionner** le **chariot** sur un sol **stable** et de **niveau** (*si des stabilisateurs sont déployés, le sol doit être suffisamment solide pour qu'ils ne s'y enfoncent pas*);
- Ériger** un **périmètre de sécurité** pour **éviter** une **collision** par un **autre véhicule**;
- Mettre** les **commandes** du chariot élévateur au **neutre** et **appliquer** les **freins** de stationnement;
- Vérifier** que **chaque travailleur** porte un **harnais de sécurité** avec un **cordon d'assujettissement** attaché à la plate-forme;
- S'assurer** que le **conducteur** du chariot élévateur **reste** aux **commandes** de l'appareil en **tout temps** et **monte** ou **descend** les **travailleurs** à leur demande;
- Ne jamais déplacer** le **chariot élévateur** lorsque des **travailleurs** sont **sur la plate-forme**;
- Garder** les **main**s et les **piè**ds à l'**écart** des **commandes inutilisées**;
- Vérifier** la présence d'**obstructions au-dessus** et **autour** de la **plate-forme** avant de la déplacer;
- Utiliser** un moyen de **communication sans intermédiaire** entre les **travailleurs** sur la **plate-forme** et le **conducteur**;
- Vérifier** qu'une **plate-forme** munie de **commandes** présente les caractéristiques suivantes :
 - ◇ Les **commandes** de la **plate-forme** doivent avoir **préséance** sur celles du chariot,
 - ◇ Elles doivent **commander l'arrêt** du **moteur** du **chariot élévateur** et l'**abaissement** des **fourches**;
- Ne jamais utiliser** d'**échelle**, d'**escabeau**, d'**échafaudage** ou d'autres accessoires de même nature **sur la plate-forme**;
- Conserver** les **piè**ds sur la **plate-forme** en tout temps (*les travailleurs ne doivent jamais monter sur les garde-corps*);
- Ne jamais transférer** de la **plate-forme** à un **autre niveau**.



PAUSE-SÉCURITÉ

Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____ Présenté par : _____

SUJETS ABORDÉS

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Organisation du travail | <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence | <input type="checkbox"/> Protection respiratoire | <input type="checkbox"/> Échafaudages |
| <input type="checkbox"/> Mode de communication | <input type="checkbox"/> Protection incendies | <input type="checkbox"/> Contraintes thermiques | <input type="checkbox"/> Travail près d'une ligne électrique |
| <input type="checkbox"/> Coordination des travaux | <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire | <input type="checkbox"/> Sécurité des véhicules | <input type="checkbox"/> Sécurité des machines |
| <input type="checkbox"/> Politique et règlements | <input type="checkbox"/> Premiers soins | <input type="checkbox"/> Circulation | <input type="checkbox"/> Garde-corps |
| <input type="checkbox"/> Responsabilités de chacun | <input type="checkbox"/> Tenue des lieux | <input type="checkbox"/> Outils | <input type="checkbox"/> Appareils de levage |
| <input type="checkbox"/> Procédures de travail | <input type="checkbox"/> Méthodes de travail | <input type="checkbox"/> Travail en hauteur | <input type="checkbox"/> Excavations et tranchées |
| <input type="checkbox"/> Risques liés aux opérations | <input type="checkbox"/> Protection individuelle | <input type="checkbox"/> Échelles et escabeaux | <input type="checkbox"/> Bouteilles de gaz comprimé |

COMMENTAIRES ET AUTRES SUJETS ABORDÉS

LISTE DE PRÉSENCE

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____



Nomination du représentant à la prévention*

Afin de faciliter la participation des travailleurs aux efforts de prévention, je serai le représentant à la prévention pour l'année en cours.

Identification du représentant

Prénom :

Stéphane

Nom :

Loy

Signature :

Stéphane Loy

Date :

9 mars 2026

* Référence : Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, Chapitre V, Section 1, Alinéas 88.

Engagement des employés


- ✓ Je confirme avoir lu et compris la politique de santé sécurité, la politique de déclaration des lésions professionnelles, la politique d'assignation temporaire et le programme de prévention.
- ✓ Je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et mon intégrité physique ainsi que celles des personnes qui m'entourent.
- ✓ Je m'engage à respecter les politiques et règlements en vigueur dans l'entreprise.
- ✓ Je m'engage à rapporter immédiatement toutes situations dangereuses ou équipement défectueux à mon supérieur immédiat.
- ✓ Je m'engage à déclarer toutes blessures survenues sur les lieux du travail avant de quitter les lieux.
- ✓ Je m'engage à participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail.


Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
Etienne Chartrand	<i>[Signature]</i>	
Felix Robes	<i>[Signature]</i>	
Francois Audette	<i>[Signature]</i>	
Hugo MARVEL	<i>[Signature]</i>	
Christopher Teun	<i>[Signature]</i>	
Ricardo Rago	<i>[Signature]</i>	
Loel L'Amour	<i>[Signature]</i>	
Michael Poteau	<i>[Signature]</i>	
Charles-Louise Clamagne	<i>[Signature]</i>	
Manuel Gomez	<i>[Signature]</i>	
FRAP AMEL	<i>[Signature]</i>	

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
Gabriel Balfond	<i>[Signature]</i>	
Sylvain Chartrand	<i>[Signature]</i>	
François Tessier	<i>[Signature]</i>	
Luc POIRIER	<i>[Signature]</i>	
Jean-Guy Morissette	<i>[Signature]</i>	
Jean-François Pilote	<i>[Signature]</i>	
Kevin Vitorino	<i>[Signature]</i>	
Alain de la Haye	<i>[Signature]</i>	
François Archambault	<i>[Signature]</i>	
Nicolas Gagnon	<i>[Signature]</i>	
Jesse Fichaud	<i>[Signature]</i>	

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
Dominic Levesque		
REVESQUE PAOL		
Pierre-Olivier Bélangier		
REUVANO		
LAURENTINA		
CHMS SEANSON		
ELIAS LIMA		
STEPHANE GAGNE!		
José Carlos		
TOMMY CALMEL		
NICKY DIEZKO		
MATHEW LECHE		
MARCANTONIO BONDAL		
SENIJON BIRARD		
ALEXIS CASTILLO		
SERENY GAGNON		
STEVEN WATNER		

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
PAUL BENOIT		
Franis Duvet-Thibault		
BENARD		
JOSIE CHEN		
THOMAS REYNOLDS		
MARC PICHÉ		
JULIEN LOUIS		
Vincent Tremblay		
François Vadras		
CLAUDE BENOIT		
THOMAS		
JOSÉ CARLOS		
Alex o. Ramos		
Guillaume Racine		
King Tansif		
Roberto Fries		

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
DOMINICO COCULLO		

Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature	Date
DAVIDE FAVATEK		

Fiche de vérification pour l'intégration d'un nouveau travailleur

Informations relatives à l'employé(e)

Nom : _____ Date d'embauche : _____

Poste : _____ Responsable hiérarchique : _____

Personne(s) responsable(s) de l'accueil : _____

Présentation des procédures, politiques et règlements

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Politique santé et sécurité | <input type="checkbox"/> Procédures d'urgence | <input type="checkbox"/> Obligations particulières | <input type="checkbox"/> Vacances et congés maladie |
| <input type="checkbox"/> Politique d'assignation temporaire | <input type="checkbox"/> Localisation équipements incendie | <input type="checkbox"/> Responsabilités | <input type="checkbox"/> Autorisations d'absence |
| <input type="checkbox"/> Politique de déclaration des lésions | <input type="checkbox"/> Premiers soins | <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire | <input type="checkbox"/> Évaluations de performances |
| <input type="checkbox"/> Politique anti-harcèlement | <input type="checkbox"/> Procédures de travail | <input type="checkbox"/> Jours fériés | <input type="checkbox"/> Sanctions disciplinaires prévues |
| <input type="checkbox"/> Règlements de sécurité | <input type="checkbox"/> Procédure concernant les EPI | <input type="checkbox"/> Heures supplémentaires | <input type="checkbox"/> Autre : |

Présentation des procédures administratives et visite de l'entreprise

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Bureau/poste de travail | <input type="checkbox"/> Reprographie | <input type="checkbox"/> Modes de communication | <input type="checkbox"/> Présenter la personne au personnel |
| <input type="checkbox"/> Disposition des locaux | <input type="checkbox"/> Fournitures de bureau | <input type="checkbox"/> Service de paie | <input type="checkbox"/> Visite des locaux |
| <input type="checkbox"/> Accès aux bâtiments | <input type="checkbox"/> Imprimantes | <input type="checkbox"/> Demandes d'achat | <input type="checkbox"/> Programme de prévention |
| <input type="checkbox"/> Stationnement et règles de circulation | <input type="checkbox"/> Messagerie | <input type="checkbox"/> Téléphones / Télécopieurs | <input type="checkbox"/> Déclaration d'accident |
| <input type="checkbox"/> Clés | <input type="checkbox"/> Courrier (entrant et sortant) | <input type="checkbox"/> Panneau d'affichage | <input type="checkbox"/> Registre d'accident |

Informations sur le poste

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Présentation à l'équipe | <input type="checkbox"/> Présentation des techniques de travail sécuritaires |
| <input type="checkbox"/> Présentation du profil de poste et des attentes en matière de performances et de normes | <input type="checkbox"/> Présentation de la planification et des horaires du poste |
| <input type="checkbox"/> Présentation des tâches initiales et des plans de formation | <input type="checkbox"/> Présentation des règles de paie, des cartes de pointage (le cas échéant), des politiques et des procédures |
| <input type="checkbox"/> Présentation des risques reliés aux opérations | <input type="checkbox"/> |

Attestation de diffusion de l'information

Responsable(s) de l'accueil : _____ Date : _____

J'atteste avoir reçu les informations incluses dans ce document lors de mon accueil et m'engage à les respecter :

(Signature)

1. Identification du travailleur et de l'entreprise

Nom de l'entreprise		Nom et prénom du travailleur		N° d'employé
Titre d'emploi		Fonctions / tâches		
Date d'embauche ____ / ____ / ____	Ancienneté à ce poste _____	Quart de travail régulier <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/> Nuit		

2. Premiers soins

Aucun soin reçu

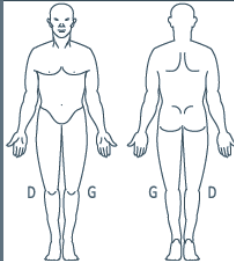
Soins reçus sur les lieux de l'accident - Personne qui a donné les premiers soins: _____

Soins reçus à l'hôpital Autre endroit - préciser: _____

3. Identification des personnes impliquées

Superviseur lors de l'événement	Tiers impliqué(s)
Nom du ou des témoins	

4. Description de la lésion

Identification du siège de la lésion (ex. : épaule gauche, bas du dos, etc.) _____ _____	Indiquer (es) site(s) de la douleur/blessure 
Type de lésion (ex. : brûlure, coupure, fracture, etc.) _____ _____	

5. Description de l'événement

Date de l'événement ____ / ____ / ____	Heure de l'accident _____ h	Date de déclaration ____ / ____ / ____	Type d'événement <input type="checkbox"/> Incident <input type="checkbox"/> Bris matériel: _____ \$	<input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Maladie professionnelle	<input type="checkbox"/> Sans perte de temps <input type="checkbox"/> Avec perte de temps
Lieu de l'événement		Tâches au moment de l'événement		Quart de travail <input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Surtemps	
Description de l'événement par le travailleur _____ _____ _____ _____ _____					
Nom (Lettres moulées)		Signature		Date	

Envoi par courrier

Le Groupe ACCISST inc.
5232, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2G9

Envoi par télécopieur

Région de Québec: 418 864-7954
Région de Montréal: 514 223-2323
Siège social: 1 877 864-7954

Envoi par courriel

gestiondeslesions@accisst.com

6. Identification des causes de l'accident (MÉLITO)

Moment Ex. : journée, quart de travail, temps supplémentaire, durée du quart de travail...	
Équipement de travail/matériel Ex. : produits, outils, machines, véhicules, mobilier, équipements de protection...	
Lieu/environnement Ex. : température ambiante, qualité de l'air, bruit, vibrations, éclairage...	
Individu Ex. : expérience, habileté, âge, formation, capacité physique, comportement...	
Tâches Ex. : travail à effectuer, procédures et méthodes utilisées, mouvements...	
Organisation Ex. : nombre de travailleurs requis, procédure sécuritaire, information/formation...	

7. Analyse des faits de l'événement

Quelle est la situation anormale ou non souhaitée?	Quelle est la situation normale ou souhaitée?	Pourquoi cette situation anormale ou non souhaitée est-elle présente?	Recommandations

8. Mesures correctives immédiates à apporter

1. _____
 Date de réalisation: ____ / ____ / ____ Permanente Temporaire Responsable des correctifs : _____

2. _____
 Date de réalisation: ____ / ____ / ____ Permanente Temporaire Responsable des correctifs : _____

9. Autres mesures correctives permanentes à apporter

1. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
 _____ Responsable: _____

2. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
 _____ Responsable: _____

3. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
 _____ Responsable: _____

Signatures des parties

Nom du représentant de la direction (Lettres moulées)	Signature	Date
Nom du représentant des travailleurs (Lettres moulées)	Signature	Date

Engagement du sous-traitant

Informations relatives au sous-traitant

Nom du sous-traitant :

Nom du représentant du sous-traitant

Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance du programme de prévention qui m'est applicable et m'engage à prévoir les moyens de prévention pour tous les dangers qui sont cochés ci-dessous et à m'assurer que ceux-ci soient respectés par mes travailleurs afin d'éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnelles.

Équipement de protection individuelle

Vérifier le port de casque de sécurité, chaussures de sécurité et autres équipements de protection.

Vérifier le port de lunettes de sécurité, lorsqu'exposé à des particules en mouvement.

Protection contre les chutes d'une hauteur de plus de 3 mètres (10 pieds)

Présence d'un garde-corps en bordure du vide, sur les côtés d'un plancher, d'un toit, d'une plate-forme, d'un échafaudage ou de tout endroit d'où mes travailleurs risquent de tomber d'une hauteur de plus de 3 mètres.

Présence de harnais de sécurité, cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie et coulisseau, le tout relié à une corde d'assurance verticale fixée à un ancrage certifié pour chaque travailleur.

Former et informer mes travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaire à utiliser un harnais de sécurité.

M'assurer du port du harnais de sécurité par mes travailleurs.

Protéger les ouvertures au niveau du plancher en les entourant d'un garde-corps ou en les fermant par un couvercle résistant aux charges.

Échelles

Utiliser une échelle de longueur convenable, installée sur une base solide et dans une position stable.

M'assurer que mes travailleurs montent dans les échelles les mains libres.

Échafaudages

M'assurer que l'échafaud repose sur un sol résistant aux charges et que les pattes d'échafaud sont munies de vérins à vis.

M'assurer que les échafaudages sont munis de croisillons et de verrous verticaux (bananes).

Stabiliser l'échafaud lorsque la hauteur dépasse trois fois la plus petite dimension de sa base, soit en l'ancrant au bâtiment ou en élargissant sa base à l'aide de stabilisateurs.

Engagement

Creusements, excavations et tranchées

Étançonner les parois d'une tranchée ou d'une excavation à l'aide de matériaux de qualité, conformément aux plans et devis d'un ingénieur. Sinon, les parois d'une tranchée ou d'une excavation ne doivent pas présenter de danger de glissement de terrain et leur pente doit être inférieure à 45 degrés à partir de moins de 1,2 mètre du fond.

Entreposer le matériel à 1,2 mètre du bord de la tranchée.

Circuler ou stationner les véhicules à plus de 3 mètres du bord de la tranchée ou de l'excavation.

Travaux près d'une ligne électrique

M'assurer que toute personne, toute pièce, tout équipement, ou tout élément de machinerie se trouvent plus loin que la distance minimale d'approche (ex. : 3 mètres-25000volts) sinon, convenir avec l'entreprise d'exploitation d'énergie électrique (ex. : Hydro Québec) des mesures de sécurité à prendre.

Si la CNESST donne un constat d'infraction au maître d'œuvre concernant l'un ou plusieurs des engagements ci-haut convenus, je reconnais devoir lui verser, à titre de dommage-intérêt liquidé, un montant égal à l'amende qui lui aura été imposée sans toutefois dépasser la valeur de mon amende, et ce, à condition que j'aie été reconnu coupable de cette même infraction et que le maître d'œuvre effectue les démarches raisonnablement exigibles de contestation de son infraction.

Le maître d'œuvre ne peut me réclamer une pénalité découlant d'une récidive à moins que l'évènement antérieur me soit imputable.

Le cas échéant, j'autorise le maître d'œuvre à retenir jusqu'à ce que jugement intervienne et subséquemment à compenser des sommes qui me sont dues, le montant des dommages précités.

Attestation d'engagement

(Signature du représentant du sous-traitant)

(Témoïn)

(Date)

Fiche de cadenassage No : _____

Équipement/machine : _____

Identifications des travaux : _____

Remarques : _____

Fiche approuvée par : _____ Date : _____

Éléments à contrôler pour couper l'alimentation en énergie

Cadenassage des sources d'énergie

Type d'énergie	Localisation et code du point d'interruption	Méthode pour couper l'alimentation	Matériel et méthode de cadenassage
Ex. : Électrique	Démarreur R-4	Ouvrir le disjoncteur	- Moraillon - Cadenas

- Important :**
- **Faire un essai de démarrage pour s'assurer que la source d'énergie est bien neutralisée**
 - **Toutes autres personnes qui doivent intervenir sur la machine doivent apposer son cadenas personnel**

Description des travaux : _____

Commentaires : _____

Cadenassage effectués par : _____ Signature : _____ Date : _____

Modification à apporter à la fiche : Oui (informer le responsable) Non

*** Tous les protecteurs ont été replacés avant le redémarrage : Oui

Audit du système de cadenassage

1. Identification des dispositifs d'isolation et de démarrage :

- Est-elle en place, lisible et en bon état?
- Est-elle conforme à la norme interne?

2. Cadenas personnels, Cadenas d'équipements et Cadenas de contrôle :

- Sont-ils identifiés à leurs utilisateurs?
- Sont-ils disponibles et accessibles?
- Sont-ils en nombre suffisant?
- Les séries sont-elles en ordre?

3. Autres accessoires (couvre valves, chaînes, pinces, étiquettes) :

- Sont-ils disponibles et accessibles?
- Sont-ils en nombre suffisant?

4. Fiches de cadenassage :

- L'inventaire des équipements à cadenasser est-il complet?
- Y a-t-il une fiche pour chaque équipement à cadenasser?
- Les fiches sont-elles à jour?
- Le suivi des modifications aux fiches est-il effectué rapidement?
- Les fiches sont-elles autorisées par le personnel de direction?
- Les fiches sont-elles accessibles et disponibles?

5. Formation et communication :

- Les employés ont-ils été formés sur la séquence et la procédure de cadenassage?
- Les entrepreneurs en place, connaissent-ils l'application de la procédure interne?
- Les employés connaissent-ils les personnes chargées des questions de cadenassage?
- Les changements ou ajustements à la procédure sont-ils communiqués aux employés?

6. Modifications majeures et nouveaux équipements :

- Des fiches sont-elles préparées pour ces équipements?
- Des mécanismes cadenassables ont-ils été installés?
- Les plans et dessins techniques ont-ils été mis à jour?

7. Audits d'application et suivi des incidents :

- Les audits d'application sont-ils effectués selon le calendrier?
- Leur suivi est-il effectué?
- Les incidents impliquant le cadenassage sont-ils documentés et les correctifs suivis?

8. Échantillonnage des fiches de cadenassage :

- Émettre un nombre déterminé de fiches et vérifier si elles correspondent (identification et localisation) aux conditions sur le terrain.

9. Échantillonnage de travaux avec cadenassage :

- Sélectionner un nombre déterminé de travaux, émettre les fiches de cadenassage correspondantes et en vérifier l'application sur le terrain.

Audit d'application du cadenassage

L'audit d'application du cadenassage consiste à suivre la séquence du cadenassage en vigueur dans l'établissement et d'en suivre l'application sur le terrain. On utilisera la fiche de cadenassage comme guide de vérification. Les employés et la supervision seront consultés et les irrégularités seront notées et corrigées. Ce tableau donne une idée générale de ce à quoi peut ressembler une telle vérification.

Compte tenu des disparités retrouvées d'une usine à l'autre, elle ne sert qu'à titre indicatif pour la mise en place de votre propre procédure d'audit.

1. Vérifier quels travaux d'entretien sont en cours.

2. Sélectionner certains d'entre eux et procéder à l'émission de leur fiche de cadenassage.

3. Se rendre sur les lieux des travaux :

- La zone à risque a-t-elle été délimitée correctement?
- La fiche de cadenassage / l'étiquette de cadenassage est-elle en place?
- Les signatures reliées à l'essai de mise à énergie zéro y figurent-elles?
- La fiche / étiquette comporte-t-elle la date du jour des travaux?
- Les accessoires de cadenassage requis à la fiche ont-ils été mis en place?
- La boîte de cadenassage est-elle correctement installée avec le cadenas de contrôle?
- Les points d'isolation de la fiche de cadenassage correspondent-ils à ce qui a été cadenassé sur le terrain?
- L'identification est-elle correspondante à ce qui est inscrit à la fiche de cadenassage?
- Les mesures de sécurité auxiliaires ont-elles été appliquées (procédure de travail en espace clos, obturation des conduites, etc.)?
- Les cadenas personnels de tous les employés sont-ils en place?
- Ces cadenas sont-ils identifiés à leurs utilisateurs?

4. Parler avec les employés et les superviseurs :

- L'essai de mise à énergie zéro a-t-il été effectué?
- Lors de l'essai de mise à énergie zéro, les employés ont-ils quitté la zone à risque?
- Vérification de leurs connaissances de la séquence de cadenassage.

5. Vérification du décadenassage et d'autres éléments :

- Les modifications à faire à la fiche de cadenassage y sont-elles inscrites?
- L'identification a-t-elle été remise en place?
- Si les travaux ne sont pas terminés, la fiche ou l'étiquette comporte-t-elle les indications requises?
- Si les travaux ne sont pas terminés, le cadenas de contrôle est-il toujours en place pour éviter un démarrage accidentel ou volontaire de l'équipement?
- En cas de changements d'équipes de travail, vérifier comment ceux-ci ont été effectués.

Plan d'action sécurité des machines

Département : _____

Machine ou convoyeur	Pièces en mouvement accessibles	Tâches à risques (opération, réparation, entretien, etc.)	Correctifs (protection et/ou dispositif de protection requis) Indiquer les mesures temporaires (MT)	Échéanciers de réalisation (mois/année)	Personne responsable
Exemple : Convoyeur	<i>Poulies et courroies du moteur A</i>	<i>Réparation</i>	<i>Protecteur fixe boulonné</i>	<i>Février/2008</i>	<i>Julie (Contremaître)</i>
	<i>Retour de la chaîne d'alimentation</i>	<i>Entretien</i>	<i>Protecteur fixe soudé</i>	<i>Février/2008</i>	<i>Julie (Contremaître)</i>
	<i>Rouleau de retour</i>	<i>Opération et réparation</i>	<i>Protecteur à enclenchement / Cadenasser (MT)</i>	<i>Mars/2008</i>	<i>Claude (Technicien)</i>

Organisation en santé et sécurité

Est-ce que je me prends en main dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail?

<i>En tant que dirigeant de l'entreprise</i>	OUI	NON	EN PARTIE	✓
J'adopte une politique en matière de prévention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais connaître à tous ma politique et je les encourage à m'aider activement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me donne les moyens de détecter les dangers présents dans mon entreprise (inspections, enquêtes sur les accidents, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'intègre la gestion de ma prévention à ma gestion courante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je rends mes gestionnaires responsables de la santé et de la sécurité de leur équipe et je les évalue sur ce point.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je délègue certaines tâches de prévention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je crée un comité de santé et sécurité (css) ou je nomme un représentant à la prévention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'appuie de façon concrète les travaux du comité de santé et de sécurité (présence, budget, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je prends des mesures pour m'assurer que ce qui est sécuritaire va le demeurer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je vérifie régulièrement si les moyens que j'ai choisis donnent des résultats satisfaisants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me fixe des objectifs précis pour améliorer la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je me donne un plan d'action dynamique (avec la collaboration des gestionnaires et des travailleurs).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'adapte mon plan d'action en fonction de l'évolution de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'informe tous mes employés, au moins une fois par année, des résultats de nos efforts en prévention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✓ À inscrire au plan d'action

Niveaux de bruit et températures (RSST)

Niveaux de bruit à respecter :

- Respecter** les valeurs suivantes d'**exposition** au **bruit continu** :















Durées maximales d'exposition permises par jour en fonction du niveau de pression acoustique continu équivalent	
Niveau de pression acoustique continu équivalent (dBA)	Durée maximale permise par jour
82	16
83	12
85	8
88	4
91	2
94	1
97	30
100	15
103	7
106	4
109	2
112	1
115	28
118	14
121	7
124	3
127	1
130-140	<1

Températures à respecter :

- Respecter** les valeurs suivantes d'**exposition** à la **température** :
- Mettre** à la **disposition** des travailleurs un **local chauffé** lors que les **températures minimales** ne peuvent **pas** être **maintenues** dans un **local fermé**;

Condition	Nature du travail	Température minimale	Température maximale
Travail continu	Travail léger	20°C	30°C
	Travail moyen	16°C	26,7°C
	Travail lourd	12°C	25°C
Travail 75%, repos 25% (par heure)	Travail léger	N/A	30,6°C
	Travail moyen	N/A	28°C
	Travail lourd	N/A	25,9°C
Travail 50%, repos 50% (par heure)	Travail léger	N/A	31,4°C
	Travail moyen	N/A	29,4°C
	Travail lourd	N/A	27,9°C
Travail 25%, repos 75% (par heure)	Travail léger	N/A	32,2°C
	Travail moyen	N/A	31,1°C
	Travail lourd	N/A	30°C
Travail léger assis	Travail de bureau ou de précision	20°C	N/A
Travail physique léger assis	Couture ou petite machine-outil	19°C	N/A
Travail léger debout	Machine-outil	17°C	N/A
Travail moyen debout	Montage	16°C	N/A
Travail pénible debout	Manuel avec équipements lourds	12°C	N/A
Salle à manger	Toutes activités	20°C	N/A

Grille d'inspection - trousse de premiers soins pour Véhicule

CONTENU REQUIS			
	Article	Quantité	Conforme
	Manuel de secourisme	1	<input type="checkbox"/>
	Ciseaux à bandage en acier inoxydable (pointe en angle arrondie) minimum 14 cm (5,5 po)	1	<input type="checkbox"/>
	Pince à écharde ou pince à épiler (pointe fine en acier inoxydable) minimum 11,4 cm (4,5 pouces)	1	<input type="checkbox"/>
	Bandages adhésifs stériles, de tailles assorties (bande standard, grand, bout du doigt, jointure, grande plaque)	16	<input type="checkbox"/>
	Compresse de gaze stériles, emballées individuellement 7,6 cm x 7,6 cm (3 po x 3 po)	6	<input type="checkbox"/>
	Compresse ou pansement compressifs avec attaches, stériles, emballés individuellement 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	2	<input type="checkbox"/>
	Bandage élastique , longueur non étirée 5,1 cm x 9 m	1	<input type="checkbox"/>
	Ruban adhésif ou diachylon 2,5 cm (1 po)	2,3 m	<input type="checkbox"/>
	Lingettes de nettoyage des plaies antiseptiques, emballées individuellement	6	<input type="checkbox"/>
	Lingettes de nettoyage des mains et de la peau emballées individuellement (ou équivalent)	4	<input type="checkbox"/>
	Gants d'examen jetables, de qualité médicale, taille unique, sans latex, sans poudre	2 paires	<input type="checkbox"/>
	Onguents antibiotiques topiques, à usage unique	2	<input type="checkbox"/>
	Sac pour le recueil de déchets biomédicaux à usage unique	1	<input type="checkbox"/>
	Écharpe triangulaire avec 2 épingles de sécurité 101,6 cm x 101,6 cm x 142,2 cm (40 po x 40 po x 56 po)	1	<input type="checkbox"/>
	Liste du contenu	1	<input type="checkbox"/>

